



HAL
open science

Conflits locaux en élevage porcin : jeux d'acteurs, déterminants et enjeux pour la filière et la démocratie de proximité

Mathilde Salinas

► **To cite this version:**

Mathilde Salinas. Conflits locaux en élevage porcin : jeux d'acteurs, déterminants et enjeux pour la filière et la démocratie de proximité. Sciences agricoles. 2014. dumas-01103154

HAL Id: dumas-01103154

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01103154>

Submitted on 14 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AGROCAMPUS
OUEST**

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire 2013-2014

Spécialité : Génie de l'environnement (GE)

Spécialisation : Agricultures Durables et
Développement Territorial (ADT)

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Conflits locaux en élevage porcin

Jeux d'acteurs, déterminants, et enjeux pour la filière et la démocratie de proximité

Par : Mathilde SALINAS

Soutenu à Rennes le 18 septembre 2014

Devant le jury composé de :

Président : Guy Durand

Maître de stage : Marie-Laurence Grannec

Enseignant référent : Philippe Boudes

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Dépôt numérique de mémoire
ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION NUMERIQUE

Je, soussigné(e),

Nom : SALINAS

Prénom : Mathilde

Ci-après désigné « l'Auteur »

Atteste que la version numérique de mon mémoire de fin d'études dans sa version définitive (incluant les corrections demandées par le jury de soutenance),

Intitulé :

Conflits locaux en élevage porcin
Jeux d'acteurs, déterminants, et enjeux
pour la filière et la démocratie de proximité

Correspond à la version imprimée du document, déposé à la bibliothèque générale d'AGROCAMPUS OUEST (CFR de référence).

A Rennes, le 18/09/14

Signature



Annexe III : Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

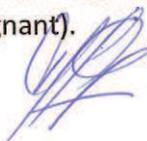
Confidentialité :

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ : 18/9/14



Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

18/09/14



Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

18-sept 2014 -

Philippe Boudes -



(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Dépôt numérique de mémoire
CONTRAT DE DIFFUSION NUMERIQUE DE MEMOIRE

Entre

AGROCAMPUS OUEST, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage dont le siège est basé 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES, représenté par son Directeur Général, Grégoire THOMAS

et

L'auteur du mémoire :

Nom : SALINAS

Prénom : Mathilde

Adresse personnelle : 6, rue de Bertrand 35000 RENNES

Intitulé du mémoire : Conflits locaux en élevage porcin : jeux d'acteurs, déterminants, et enjeux pour la filière et la démocratie de proximité

Ci-après désigné auteur,

Article 1

Le présent contrat ne concerne que les mémoires de fin d'études des cursus de formation d'AGROCAMPUS OUEST, déposés suite à la soutenance dans leur version validée par le jury. La diffusion de ces mémoires est conditionnée au visa du responsable de spécialisation/ option, garantissant la prise en compte de l'avis du jury.

Article 2

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à diffuser le mémoire sur le site Internet de l'établissement ou sur les plateformes choisies par AGROCAMPUS OUEST en conformité avec la fiche de diffusion correspondante. Le présent contrat a pour objet de permettre à AGROCAMPUS OUEST de diffuser le mémoire dans le respect des droits de propriété intellectuelle de son auteur. Le présent contrat n'implique pas l'obligation pour AGROCAMPUS OUEST de faire usage de l'autorisation qui lui est donnée. La diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers et n'est pas source de responsabilité à l'égard des tiers.

Article 3

L'auteur demeure responsable du contenu de son œuvre. L'auteur garantit à AGROCAMPUS OUEST qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son œuvre, en particulier les autorisations écrites des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement. En cas de non respect de cette clause, AGROCAMPUS OUEST se réserve le droit de refuser, suspendre ou arrêter la diffusion des parties du mémoire intégrant des documents ou parties de documents pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

AGROCAMPUS OUEST ne pourra être tenu responsable de représentations illégales de documents, pour lesquels l'auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Article 4

L'auteur pourra à tout moment retirer l'autorisation de diffusion qu'il accorde par le présent contrat. Pour cela, il devra en aviser formellement AGROCAMPUS OUEST par lettre recommandée avec accusé de réception. AGROCAMPUS OUEST aura alors l'obligation de retirer l'œuvre lors de la plus prochaine actualisation du site de l'établissement et du portail documentaire.

Article 5

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à procéder, le cas échéant, au reformatage de son mémoire en vue de l'archivage, de la diffusion ou de la communication dans le respect des autorisations de diffusion définies par lui précédemment.

Article 6

Les autorisations de diffusion données à AGROCAMPUS OUEST n'ont aucun caractère exclusif et l'auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion de son mémoire.

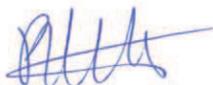
Article 7

L'auteur autorise, à titre gracieux, la cession des droits de diffusion, concernant le mémoire qui lui appartient. Cette autorisation, dans la durée maximale définie par le droit patrimonial, est strictement réservée à la diffusion du mémoire à des fins pédagogiques et de recherche.

Fait à Rennes, le 18/09/14

Pour AGROCAMPUS OUEST,
Pour Le Directeur Général
Et par délégation,

PHILIPPE BOUDES -



L'auteur,



REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement ma maîtresse de stage Marie-Laurence Grannec, pour sa disponibilité, son implication et sa pertinence remarquables, pour l'autonomie qu'elle m'a accordée et la richesse de nos échanges.

Je remercie également très chaleureusement Sabrina Canali, pour sa sympathie et l'aide précieuse apportée à la retranscription des entretiens.

Je remercie également l'ensemble du pôle porc de la CRAB pour leur accueil : Solène Lagadec, Armelle Brillouët et Hervé Roy.

Je remercie mon enseignant Philippe Boudes, pour son encadrement lors de mon stage, et la confiance qu'il m'a accordée.

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à ce travail : Yannick Ramonet, Adel Selmi, Roger Le Guen, Rémi Mer, Elsa Delanoue, Emilie Charpentier, Marie-Noëlle et Dominique Trubert, Bertrand Le Bris.

Je remercie l'ensemble du comité de pilotage pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail et la richesse de leurs interventions.

Et, bien sûr, je remercie toutes les personnes enquêtées pour le temps, parfois conséquent, qu'elles m'ont accordé, leur amabilité, et l'intérêt qu'elles ont porté à ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CE : commissaire enquêteur (abréviation personnelle)

CODERST : COnseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

CRP : Comité Régional Porcin

CSP : catégorie socio-professionnelle

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EP : enquête publique (abréviation personnelle)

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IFIP : Institut technique de recherche et de développement de la filière porcine

INSPQ : Institut National de Santé Publique du Québec

IPPC : Integrated Pollution Prevention and Control (prévention et réduction intégrées de la pollution)

NIMBY : Not In My Back Yard « pas dans mon jardin »

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PQR : Presse Quotidienne Régionale

UGPVB : Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

ZAC : Zone d'Action Complémentaire

ZES : Zone d'Excédent Structurel

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
1. METHODE	6
1.1. Elaboration du cadre méthodologique	6
1.1.1. Problématique et entretiens exploratoires	6
1.1.2. Etat de l’art sur la problématique	8
1.1.2.1. Mise en perspective du sujet	8
1.1.2.2. Le cas de l’élevage porcin.....	13
1.1.3. Cadre d’analyse et question-guide	18
1.2. Méthode de collecte des données	23
1.2.1. Echantillonnage des cas de conflits.....	23
1.2.2. Echantillonnage des individus enquêtés.....	24
1.2.3. Entretiens semi-directifs.....	25
1.3. Méthode d’analyse.....	27
2. RESULTATS.....	28
2.1. Jeu de données obtenu	28
2.1.1. Cas de conflits étudiés.....	28
2.1.2. Profils des enquêtés	30
2.2. Les acteurs : visions et attitudes	34
2.2.1. Visions de l’élevage et des éleveurs porcins.....	34
2.2.2. Attitudes adoptées face aux projets.....	38
2.2.2.1. Découverte des projets et degré d’implication des acteurs.....	38
2.2.2.2. Les registres d’argumentation.....	39
2.2.2.3. Les stratégies employées.....	42
2.3. Les conflits : dynamique et déterminants	45
2.3.1. Emergence et mise en réseau des acteurs.....	45
2.3.2. Caractéristiques et modes de règlement	48
2.3.3. Principaux déterminants	50
3. DISCUSSION	53
3.1. Confrontation des résultats aux hypothèses.....	53
3.2. Enjeux et perspectives	55
3.2.1. Evaluation de la prise en compte des attentes sociétales et des processus décisionnels de nos cas d’étude	55
3.2.2. Préconisations en vue de favoriser une négociation concertative plutôt que conflictuelle.....	58
CONCLUSION	60
BIBLIOGRAPHIE	62

INTRODUCTION

Ce mémoire constitue la deuxième étape d'un travail initié en 2012 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (Grannec et al., 2013). La première étape, inscrite dans le champ plus large de « l'acceptabilité de la production porcine » avait pour vocation d'analyser les déterminants et les enjeux de conflits liés à des projets présentés en enquête publique en Bretagne. Pour ce faire, des acteurs de la filière porcine ont été enquêtés, soit quatorze éleveurs porteurs de projets et sept techniciens de groupements. Or, les conflits font appel à une diversité d'acteurs, aux profils, connaissances, représentations et attentes variées. Il s'est donc avéré nécessaire de poursuivre cette analyse de conflits en enquêtant les autres acteurs impliqués : favorables ou défavorables aux projets, engagés dans les conflits ou témoins de ceux-ci. Ce second volet permet ainsi de croiser les regards afin d'aboutir à une vision plus « juste » des conflits. Le but est double : comprendre l'émergence des conflits ainsi que la vision des autres acteurs, et (r)établir un dialogue entre élevage porcin et société, face à une situation souvent difficile à vivre pour tous.

Le contexte actuel veut que plusieurs études sur des sujets proches aient lieu en même temps. C'est ainsi que le Comité Régional Porcin (CRP) a mis en place le projet ID2, dans une optique de responsabilité sociétale des entreprises, qui a notamment consisté en une concertation sur l'avenir et les enjeux de la filière porcine bretonne avec différents acteurs, notamment des associations environnementales et de protection animale. Par ailleurs, l'Institut du Porc (IFIP) s'est engagé dans une analyse au niveau national des controverses liées à l'élevage (Delanoue et al., 2014), étude dont nous reparlerons. Notre travail s'inscrit ainsi dans un climat certain mais somme toute assez nouveau, de volonté de dialogue et de prise en compte des attentes sociétales de la part de la filière porcine. Si les travaux que nous venons d'évoquer s'inscrivent dans une perspective nationale ou régionale, le nôtre, dans la lignée de la première étape (Grannec et al., 2013), les complètera en considérant cette fois l'échelle « locale ».

On ne peut néanmoins aborder le sujet des enquêtes publiques et des attentes sociétales en élevage porcin sans tenir compte des événements passés. Si aujourd'hui la filière montre une réelle volonté d'ouverture sociétale et de transparence, la période de la fin des années 90/début des années 2000 a été marquée par des relations plus troubles. La parution de l'ouvrage de Jean-François Piquot en 2000 dans lequel l'auteur analysait les procédures d'extensions-régularisations d'élevages entre juin 1997 et mai 1999 en Ille et Vilaine (Piquot, 2000) illustre le caractère polémique de ce sujet. Mais en l'espace de quinze ans, le contexte a énormément changé, tant techniquement, par la réduction de l'impact environnemental des élevages et l'amélioration du bien-être animal notamment, que concernant la manière d'aborder les enquêtes publiques par la profession.

On ne peut pas non plus aborder cette étude sans tenir compte de la structure qui la commande. En effet, certains élus de la Chambre d'Agriculture peuvent être acteurs de conflits, étudiés ou non dans le cadre de cette étude. Le fait d'en prendre conscience avant de commencer notre enquête, nous permettra d'autant mieux de nous en détacher ensuite, afin d'aborder ce travail avec un regard des plus objectifs. En effet, nous aborderons l'étude de nos cas de conflits en considérant de manière égale chacun des acteurs concernés, selon le principe de symétrie (Bloor, 1982). Toujours dans ce souci d'objectivité, nous ne reprendrons pas la notion d'*acceptabilité sociale* évoquée plus haut, ce terme étant fortement connoté par l'idée de stratégie politique (Pécaud, 2012), on ne le retrouve d'ailleurs pas en sociologie.

Par ce mémoire, nous analyserons ainsi dix cas de conflits, passés ou en cours, induits ou cristallisés par des enquêtes publiques relatives à des projets d'élevages porcins en Bretagne. Pour ce faire, la question-guide que nous nous proposons de traiter, et qui sera justifiée et davantage explicitée par la suite, est la suivante :

Quelles connaissances et représentations de l'élevage et des éleveurs porcins fondent des mobilisations en faveur ou en défaveur de projets soumis à enquêtes publiques cristallisant des conflits locaux ?

Nous envisagerons nos conflits locaux à la fois comme conflits d'usage et de voisinage (Torre et al, 2006 ; Jeanneaux, Perrier-Cornet, 2010) et comme controverses sociotechniques (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001 ; Latour, 1999). Cependant, c'est bien le terme de conflit que nous adopterons, en ce sens que le conflit, contrairement à la controverse, est chargé d'émotions en plus d'être une opposition argumentée. Le conflit prendra également naissance par l'engagement d'une des parties prenantes, ce qui le différenciera de la tension, opposition passive sans engagement des protagonistes (Torre et al., 2006). La notion de proximité géographique (Beuret, Torre, 2012) nous permettra de définir le « niveau local » qui constituera, comme nous l'avons dit plus haut, l'échelle de notre étude.

Ce mémoire sera alors, de manière très classique, structuré en trois parties : la méthode, les résultats et la discussion.

Un état de l'art viendra éclairer la commande et la problématique qui en découle : les rapports entre science et société d'une part et l'évolution de l'espace rural d'autre part amèneront tous deux le sujet des enquêtes publiques ; l'élevage porcin sera alors abordé comme cas particulier de ces perspectives plus globales. Quelques apports méthodologiques sur l'analyse de conflits seront alors présentés, dont il découlera la justification de notre question-guide, de nos hypothèses et des volets de travail que nous nous proposerons d'aborder. Les méthodes de collecte de données et d'analyse seront ensuite explicitées, volet de travail par volet de travail.

Pour répondre au mieux à notre question-guide, nos résultats, après avoir décrit le jeu de données que nous aurons obtenu, donneront alors lieu à l'articulation de deux parties : la première reposant sur l'étude des acteurs enquêtés par l'analyse de leurs visions, argumentaires et stratégies, la seconde traitant des processus conflictuels dans leur ensemble : mise en réseaux des acteurs, émergence, déroulé et caractéristiques des conflits, puis principaux déterminants de ceux-ci.

La discussion quant à elle reviendra sur les hypothèses formulées, considèrera les apports et limites de notre méthodologie, et proposera une réflexion sur l'intérêt de la médiation et de la concertation lors de l'élaboration et la présentation en enquêtes publiques de projets porcins.

1. METHODE

1.1. Elaboration du cadre méthodologique

1.1.1. Problématique et entretiens exploratoires

Notre étude soulève de nombreuses questions, que nous nous proposons de dégager dans un premier temps, pour pouvoir ensuite, grâce à des entretiens exploratoires et un état de l'art, nous focaliser sur une question centrale, ou « question-guide » qui sera notre fil directeur lors de ce travail. Pour ce faire, repartons de la commande initiale, à savoir l'appel d'offre du stage effectué, dont voici un extrait :

« Ce projet s'inscrit dans un contexte d'interpellations sociales importantes adressées à l'élevage porcin : elles posent la question de l'acceptabilité de cette production au sein des territoires. Les enjeux de cette question d'acceptabilité sont multiples pour les éleveurs de porcs. Tout d'abord, l'opposition rencontrée lors de certains projets peut les remettre en cause et pénaliser la pérennité de l'exploitation. Ensuite les critiques du modèle de production sont souvent perçues par les éleveurs comme une critique de leur métier et de l'image de celui-ci. Enfin, parce que la sphère privée et professionnelle sont étroitement imbriquées et, parce qu'il peut y avoir, lors de conflits locaux, rupture de liens sociaux, les problèmes d'acceptation peuvent entraîner stress et souffrance pour l'éleveur et sa famille. Une première enquête [...] a consisté à analyser des cas de conflits liés à des projets en production porcine. Les entretiens ont été réalisés uniquement auprès d'éleveurs et de conseillers techniques, permettant de comprendre le conflit du point de vue des acteurs de la filière porcine. Cependant, la compréhension de l'ensemble de la question de l'acceptabilité nécessite de prendre en compte et de comprendre l'avis et les attentes de tous les acteurs des territoires. La suite du travail prévoit donc de rencontrer l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les controverses liées à l'élevage porcin [...]. C'est la synthèse de ces deux approches qui permettra de prendre en compte et comprendre l'ensemble des déterminants et enjeux des conflits. »

Nous voyons que la thématique des « **conflits** locaux » entre personnes et de leurs « déterminants », ainsi que celle des « **controverses** » sociotechniques sur l'élevage porcin liée à l'« acceptabilité » d'un « modèle de production » s'entrecroisent et semblent réaliser un va-et-vient entre échelle locale et échelle globale. S'ajoute alors en toile de fond la question de l'image de la production porcine et des éleveurs de porcs à ces différentes échelles. Et c'est la question des « territoires » et de la participation des citoyens à leur gestion par la « prise en compte de leurs attentes », qui semble faire le liant entre toutes ces questions, à travers le sujet des **enquêtes publiques**.

Par ailleurs, la demande est double : il s'agit de « comprendre » des cas de conflits liés à des élevages porcins et suscités ou cristallisés par des enquêtes publiques, c'est-à-dire analyser ces différents cas, leur déroulé, leurs déterminants et leurs enjeux ; et de voir comment « prendre en compte » l'avis et les attentes des citoyens, ce qui correspondra plutôt à l'élaboration de préconisations.

Nous nous demanderons alors **comment décrire et expliquer les conflits locaux suscités ou cristallisés par des enquêtes publiques concernant des projets d'élevages porcins en Bretagne, en considérant l'ensemble des acteurs concernés (analyse). Et comment favoriser une meilleure cohabitation entre éleveurs porcins et autres usagers de l'espace rural et entre élevages porcins et autres activités, tout en prenant en compte l'ensemble des avis et attentes des acteurs des territoires ? (préconisations)**

Pour mieux cerner le sujet, nous avons réalisé plusieurs **entretiens de « pré-enquête »**, car réalisés avant de définir la méthodologie et donc de commencer l'enquête en elle-même. Ils sont dits exploratoires car ils nous permettent d'explorer les aspects à prendre en considération pour la constitution de la question-guide, pour la formulation des hypothèses, et éventuellement pour la construction des catégories d'analyse (Quivy, Van Campenhoudt, 1995).

S'approprier le « monde » de l'élevage porcin et les préoccupations des éleveurs

N'ayant pas de formation spécifique dans le domaine des « productions animales », mon premier travail a été de me familiariser avec le monde de l'élevage porcin. Pour ce faire, je me suis rendue à la restitution du projet ID2 organisée par Comité Régional Porcin (CRP) le 21 février 2014, restitution qui fut suivie d'une visite d'élevage. J'ai également visité la station expérimentale porcine CRECOM, gérée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB). Enfin, j'ai passé une journée dans un élevage « classique » : la Ferme du verger Tixue, et participé au travail des éleveurs, afin d'appréhender leur quotidien et leurs préoccupations. Ces trois visites d'élevages, complétées de la lecture de l'ouvrage de référence *Mémento de l'éleveur de porc* (IFIP, 2013), m'ont ainsi permis d'acquérir une « petite » expérience du sujet, somme toute limitée mais néanmoins indispensable à la poursuite du travail.

Bénéficiaire de l'expérience de personnes ressources

Pour explorer les différents angles du sujet et affiner ma compréhension de la première étape (Grannec et al., 2013), par ses apports et ses manques notamment, les personnes ayant contribué à celle-ci ont été rencontrées, à savoir Yannick Ramonet, ingénieur d'étude au pôle porc-aviculture de la CRAB, et délégué scientifique du pôle, qui d'ailleurs sera rencontré à plusieurs reprises au fil de l'avancée du travail ; Adel Selmi, chargé de recherche à l'INRA SAE2, spécialisé en socio-anthropologie, bien qu'il n'ait été rencontré qu'une fois l'enquête commencée ; et bien évidemment ma maître de stage Marie-Laurence Grannec, ingénieure d'étude au pôle porc-aviculture de la CRAB, et principale collaboratrice de l'étude. Par ailleurs, Elsa Delanoue, ingénieure d'étude à l'IFIP-Institut du porc, travaillant sur les controverses liées à l'élevage, Roger Le Guen, sociologue de l'ESA d'Angers, ainsi que Rémi Mer, consultant en communication en agriculture et intéressé par notre sujet d'étude, ont été rencontrés.

Un comité de pilotage de professionnels

L'étude a également été suivie par un comité de pilotage professionnel, constitué de quatre éleveurs porcins élus à la CRAB, quatre éleveurs porcins élus à l'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB), deux représentants salariés de la CRAB, et deux représentants salariés de l'UGPVB. Un premier comité dit « de lancement de l'étude » a été réuni le 20 Mars 2014. Bien qu'il ait d'abord une fonction de « pilotage » de l'étude, il peut également être envisagé comme un entretien exploratoire, au même titre que les autres. En effet, il permet de découvrir les postures, les préoccupations et les attentes de représentants de la filière porcine. Notons qu'un second comité de pilotage en cours d'analyse a eu lieu le 3 Juillet 2014 (cf. parties résultats et discussion).

1.1.2. Etat de l'art sur la problématique

Pour éclairer et affiner cette problématique très vaste, nous réaliserons un état de l'art articulé comme suit. Dans un premier temps il s'agira de donner des éléments de contexte à la fois sociaux et juridiques, permettant de comprendre ces conflits comme faisant partie de perspectives plus larges. Ensuite nous nous focaliserons sur l'élevage porcin en lui-même, ses caractéristiques et les thématiques associées.

1.1.2.1. Mise en perspective du sujet

1.1.2.1.1. Du principe de précaution aux controverses sociotechniques

L'ouvrage *Agir dans un monde incertain* (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001), nous sera d'une importance capitale pour comprendre l'origine des controverses actuelles concernant des thématiques a priori techniques. Ses auteurs y font le constat d'une « **crise de la science et de la technique** » : c'est l'idée qu'au fur et à mesure que la connaissance progresse, les incertitudes sur ce qui n'est pas encore maîtrisé progressent également ; incertitudes dans lesquelles Hans Jonas en 1990 a vu l'idée d'un principe de responsabilité vis-à-vis des générations futures (Jonas, 1990). Notons que la *Déclaration ministérielle de la Deuxième Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord* de 1987 est le premier texte international à évoquer ce « principe de précaution ». Celui-ci sera repris et affiné dans la *Déclaration de Rio sur l'Environnement et le développement* en 1992, puis en droit français dans la loi Barnier de 1995. Si certains voient dans ce principe une source de nouvelles obligations contraignantes, Olivier Godard explique qu'au contraire, le principe de précaution n'a pas vocation à réduire l'incertitude en univers controversé, mais à la « porter comme question vivante dans la société ». Pour lui, l'enjeu en est alors de développer de nouvelles procédures démocratiques combinant débat public et implication des citoyens (Godard, 1999). Callon, Lascoumes et Barthe apportent ainsi des réponses à cette « **souhaitable et possible démocratie technique** ». En effet, depuis le début des années 90, avec l'instauration du principe de précaution, les débats et procédures souhaitant associer les citoyens se multiplient, phénomène que les auteurs dénomment « nouvel esprit de l'action publique moderne » par lequel même les sujets les plus techniques deviennent discutables. Phénomène qu'illustre bien la création de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en 1995 puis sa constitution en autorité administrative indépendante en 2002. Les auteurs annoncent ainsi la « fin d'un modèle tranché », en ce sens que la décision en contexte d'incertitude doit sans cesse revenir sur elle-même et rester ouverte à de nouvelles informations et enjeux.

Ce « monde incertain » met alors en scène deux types d'acteurs : les « **experts** » et les « **profanes** » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Le profane, classiquement défini comme celui qui est « étranger » à une technique, et qui est aussi une personne qui ne maîtrise pas les mêmes valeurs que les experts, s'est imposé aux politiques et aux scientifiques comme « nouvel acteur ». Ce dernier a pu imposer la prise en compte de son point de vue par des mouvements de mobilisations conflictuels, relayés ensuite par une volonté politique affichée, notamment européenne, d'inclure la société dans la science, comme le montre le rapport de 1997 de la Commission Européenne *La Société, ultime frontière* (Caracostas, Muldur, 1997). Mais si Callon, Barthe et Lascoumes distinguent les experts des profanes, ce n'est que pour mieux démontrer qu'il n'y a pas d'inégalité de légitimité entre les deux groupes, et c'est ainsi qu'ils instaurent le « **principe d'équivalence** » entre experts et profanes. Les profanes possèdent eux aussi un savoir, mais qui est différent de celui des experts : c'est un **savoir « de plein air »** qu'ils tirent de leur vécu, de leur expérience. Les auteurs considèrent alors que les experts peuvent tirer une réelle plus-value du savoir des profanes : celui-ci agit comme un bol d'air

venant vivifier leur **savoir « de laboratoire »**. Ainsi chacune des catégories détient un savoir spécifique leur permettant de s'enrichir mutuellement.

La montée en puissance de ces « citoyens bavards » profanes suscite alors des « **controverses sociotechniques** », pouvant prendre la forme d'affrontements entre experts et profanes. Celles-ci ont été étudiées dans les années 2000 par différents auteurs (Latour, 1999 ; Callon, Lascoumes, Barthe, 2001 ; Barbier, 2002 ; Schmoll, 2008), qui ont montré qu'elles permettent de rouvrir les questions que les experts pensaient définitivement tranchées. Les nouveaux acteurs « se saisissent » d'un sujet, imposent des thèmes de discussion inattendus et redéfinissent ainsi les conséquences possibles de tel ou tel projet. En ce sens, les controverses sociotechniques constituent un enrichissement de la démocratie, et mettent en place un processus d'apprentissage mutuel. Plus pratiquement, les controverses sociotechniques permettent également de faire un état des lieux de la situation d'un sujet donné.

Ces controverses ne constituent pas une contrepartie inévitable de la science moderne, mais une étape passagère dans l'histoire de la science et de l'opinion (Bensaude-Vincent, 2013, 1^{ère} éd.1999). En effet, l'auteur révèle l'existence de trois figures d'opinion qui correspondent à trois époques et à trois régimes de science : l'opinion doxique (relative à la croyance), correspondant à la cité grecque antique, et à une science antique, activité solitaire voire secrète ; l'opinion éclairée, correspondant à l'ascension de la société bourgeoise, et à une science classique, activité publique et académique ; et enfin le public de masse, correspondant à l'ascension de la société de consommation et à une science moderne, activité qui se pratique comme un métier. Elle explique que la « science moderne [s'est instaurée] en disqualifiant l'opinion, en lui ôtant jusqu'à la faculté de penser qui, à l'âge classique, définissait la condition humaine. [...] L'opinion [semblait alors] tenue à distance pour éviter de contaminer l'esprit scientifique » (p.15). Mais en 2013, elle rajoute que depuis la parution de sa première édition, de multiples efforts ont été faits pour réconcilier la science et l'opinion, notamment depuis la parution d'*Agir dans un monde incertain*, et en vient même à penser que « le siècle commençant semble voué à réconcilier les partenaires -science et opinion- que le siècle précédent a dressés l'un contre l'autre ». C'est en faisant remonter à la surface l'opinion doxique qui est toujours latente dans la société que Bensaude-Vincent montre que ce « n'est pas forcément un savoir inférieur, déficient, un obstacle à dépasser au profit d'un savoir scientifique » (p.200), ce qui rejoint le « principe d'équivalence » de Callon, Lascoumes et Barthe évoqué plus haut.

Les espaces de discussion créés par la démocratie technique, de confrontation inhabituelle entre spécialistes et profanes, Callon, Barthe et Lascoumes les nomment « **forums hybrides** ». Les auteurs recensent trois types de forums hybrides : les groupes de discussion, les conférences de consensus et les **enquêtes publiques**. Pour les auteurs, et pour Godard également, l'importance des « procédures » organisant ces débats et discussions est capitale. Il s'agit d'aider les controverses à émerger, à se structurer, à s'organiser, de faciliter l'identification des groupes concernés, et d'organiser la recherche collaborative de coproduction des connaissances. Dans ces forums hybrides, l'enjeu pour les profanes est de faire reconnaître la dimension sociale d'un sujet/projet pour lui permettre d'être discuté.

Tous ces auteurs nous invitent finalement à « échapper au piège des affrontements entre une science autoritaire et une opinion disqualifiée » (Bensaude-Vincent, 2013, p.197). La science a besoin de l'opinion parce que le regard de l'autre l'aide à construire son identité, et aussi et surtout parce que l'opinion peut potentiellement mettre en doute la science, ce qui justement est à la base de la validité des sciences. L'interaction entre science et opinion « conditionne [donc] à la fois l'essor des sciences et le fonctionnement de la démocratie » (Bensaude-Vincent, 2013, p.201), et « c'est de l'interaction de l'expert et du citoyen que l'on peut attendre la formulation la plus raisonnable des normes » (Godard, 1999, p.19), ce que nous garderons à l'esprit lors de notre étude de cas d'enquêtes publiques conflictuelles.

1.1.2.1.2. De l'émergence de nouvelles ruralités aux conflits d'usage et de voisinage

Repartons maintenant sur un angle tout autre, et intéressons-nous à l'évolution de l'espace rural, qui constituera notre deuxième mise en perspective du sujet des enquêtes publiques.

Bernard Kayser caractérise l'espace rural par « une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale ; un usage économique à dominance agro-sylvo-pastoral ; un mode de vie des habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace ; une identité et des représentations spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne » (Kayser, 1990, p.13). L'espace rural reste néanmoins difficile à définir puisque plusieurs auteurs, tels que Kayser ou Mathieu, en ont proposé des typologies différentes. Aussi l'INSEE ne l'envisage que comme le pendant négatif de l'urbain, et montre alors que les trois quarts des bassins de vie sont ruraux, représentant 78% de la superficie de la France mais seulement 31% de la population (INSEE, 2012).

Les ruralités correspondent ainsi à un mode de vie, autrefois lié à la paysannerie, mais qui est en pleine évolution sous l'influence de transformations économiques ou démographiques. En effet, après un abandon massif de la campagne dans les années 50 et 60, déconsidérée et perçue comme un « lieu archaïque » (Alphandéry, 2000), elle bénéficie depuis le début des années 90 d'une nouvelle attractivité, qui se traduit par un renouveau démographique, notamment aux abords des villes et du littoral. Aussi peut-on parler de « **nouvelles ruralités** », portant sur la transformation des espaces, sur leurs usages, sur les vécus et les représentations des acteurs ainsi que leur rapport à la nature, au patrimoine et aux enjeux écologiques, et sur les modes de gouvernance qui s'y déploient (Mora et al., 2010). L'installation de « néo-ruraux » dans les années 70 a alors permis au milieu rural de « s'ouvrir sur le reste du voisinage, sur la société et sur le monde », comme le montre un rapport du Sénat sur le nouvel espace rural français (Poncet, Belot, 2008). Depuis, les modes de vie ruraux et urbains se sont considérablement rapprochés et la structure des villages s'en est trouvée modifiée. De fait, la nouvelle société rurale se structure de moins en moins autour des paysans, ainsi Henri Mendras évoque-t-il « la fin des paysans » (Mendras, 1984). La campagne s'est également transformée par une évolution des pratiques agricoles, marquée par une diminution rapide du nombre d'agriculteurs, qui sont devenus minoritaires dès les années 30 par agrandissement et spécialisation des exploitations. La « société rurale » a finalement laissé place à une « ruralité », la campagne ne se référant plus à un groupe social particulier (Mormont, 1996). Et les agriculteurs perdent alors progressivement leur rôle de « structurant » de ces espaces, dont de nouvelles fonctions apparaissent : résidentielles, touristiques, et économiques. L'espace rural devient alors un cadre de vie plutôt que le lieu de production qu'il avait été depuis des siècles (Hervieu, Viard, 1996).

Cependant, dans nos imaginaires, vivre en ville ou vivre à la campagne restent deux choses distinctes. Hervieu et Viard expliquent en effet le « puissant désir de campagne » par trois raisons : la campagne est porteuse de liberté et de solidarité (valeur qui autrefois était portée par la ville) ; de paysage, associé à la qualité de vie et à la beauté ; et des valeurs fondamentales de notre pays (Hervieu, Viard, 1996). Pour Kayser également, la campagne est porteuse d'un certain nombre de valeurs qu'on ne prête pas à la ville, telles que la **tranquillité**, la **santé**, et la **beauté**, mais aussi la liberté, l'égalité, et la solidarité (Kayser, 1996). Mais pour les agriculteurs, l'espace rural est avant tout un lieu de travail. En effet, devenus minoritaires dans ce monde rural qui se rapproche désormais de l'urbain, ils restent une catégorie « à part », avec une sensibilité différente, ce qu'expliquent Hervieu et Viard dans le chapitre « Le maintien

du particularisme des agriculteurs ». Les idées de **progrès** et d'égalité les rassemblent (Hervieu, Viard, 1996). Plus récemment, Maxime Prével confirme cette puissance de l'imaginaire du progrès, qui se traduit par un refoulement de la mémoire paysanne et une volonté de « nourrir le monde ». Il explique que les logiques sociales de l'agriculture dominante se caractérisent par la **démésure économique**, avec une place centrale accordée au **travail**, ainsi qu'une vulnérabilité (peur de la faillite, peur de la maladie, peur du regard des autres) conduisant à un stress chronique (Prével, 2005).

Ainsi lorsque les néoruraux arrivent dans l'espace rural, il peut se produire un décalage entre leurs représentations initiales (nature, beauté, tranquillité) et la réalité du territoire, avec ses activités économiques agricoles et les conséquences qui en découlent, par exemple les odeurs des épandages de lisier en Bretagne (Mathieu, 1998). L'espace rural est alors devenu « le lieu de rencontres et de confrontations d'identités différentes et toutes partielles » (Mormont, 2009, p.5). Nicole Mathieu note un phénomène de « dissociation lente, progressive et presque inéluctable qui s'est produite au niveau local [...] entre les agriculteurs de métier et les autres habitants des territoires ruraux » (Mathieu, 2009, p.132). L'espace rural devient alors « le théâtre d'usages multiples » (Alphandéry, 2000, p.4) : agriculture, tourisme, espace de récréation, nature, réserve foncière, pouvant conduire à des conflits.

Ces conflits ruraux, liés à des projets d'aménagement du territoire concernant l'agriculture ou la mise en place d'infrastructures publiques ont pris beaucoup d'importance, si bien qu'a été élaborée au début des années 2000 la notion de **conflits d'usage et de voisinage**, qui a particulièrement été étudiée par les géographes et les économistes (Charlier, 1999 ; Lefranc, 2002 ; Caron, Torre, 2005 ; Torre et al., 2006 ; Jeanneaux, Perrier-Cornet, 2008). Ils relèvent d'un problème de cohabitation dans l'espace rural, de trois types de fonctions, induisant des usages concurrents : une **fonction économique** ou de production, une **fonction résidentielle et récréative** (la campagne comme cadre de vie), et une **fonction de conservation** (protection de la biodiversité, du patrimoine nature, culturel, et paysager) (Torre et al, 2006), que Perrier-Cornet appelle encore « campagne ressource », « campagne paysage », et « campagne nature » (Perrier-Cornet, 2002). Notons qu'il n'existe pas de recensement exhaustif de ces conflits d'usage, mais des travaux d'analyse de la presse spécialisée (Charlier, 1999), de la presse quotidienne régionale (Guillain, 2001 ; Lefranc, 2002), d'enquêtes d'opinion (Perrier-cornet, 2002), ou encore un travail plus global sur le cas de six zones géographiques françaises (Torre et al., 2006), qui montrent que les conflits liés à une atteinte à la nature et au cadre de vie sont les plus nombreux, et que ce sont les usages industriels qui sont le plus fréquemment à l'origine du déclenchement de conflits, bien avant l'usage agricole. Les géographes notent l'importance de la composante spatiale dans la survenue de ces conflits, et en proposent une analyse en termes de proximités. Pour eux, c'est la **proximité géographique** des acteurs impliqués, qui comporte une ambivalence car elle est à la fois recherchée (répond à un besoin de proximité) et subie (impose des contraintes de proximité), qui joue un rôle déterminant dans la survenance des conflits (Caron, Torre, 2005). Les économistes montrent quant à eux que les conflits d'usage du cadre de vie correspondent à des situations dans lesquelles les résidents s'opposent aux **externalités négatives**, réelles ou supposées, des activités productives, et revendiquent alors des droits d'usage sans disposer de droit de propriété sur ces biens : le conflit apparaît alors comme un mode complémentaire à l'action du décideur public local pour l'allocation des ressources communes (Jeanneaux, Perrier-Cornet, 2008).

Ainsi, les conflits d'usage et de voisinage en milieu rural se multiplient. Et les **enquêtes publiques** peuvent alors, parce qu'elles ouvrent des espaces ponctuels d'expression, constituer leur terrain de jeu (Nicourt et al, 2000). En effet, lors d'une enquête publique, la contrainte des critiques peut être importante car celles-ci se concentrent sur une durée limitée ; elle peut aussi être exacerbée par la répétition et la mise en public telle que pétitions ou médiatisation.

1.1.2.1.3. L'enquête publique : théâtre de conflits aux dimensions multiples

Cette double mise en perspective du sujet, par l'évolution des rapports entre science et société, et par l'évolution sociodémographique de l'espace rural, montre que les enquêtes publiques sont le théâtre de conflits aux dimensions multiples, qui peuvent être compris aussi bien comme des controverses sociotechniques que comme des conflits d'usage et de voisinage. Voyons alors quelles procédures régissent les enquêtes publiques qui seront étudiées dans ce mémoire. Notons que l'ensemble des éléments juridiques présentés dans cette section provient de l'ouvrage *Droit des enquêtes publiques* (Goutal et al., 2012).

En droit français, les enquêtes publiques prennent leur source dans une loi de 1810 visant à garantir le respect du droit de propriété lors des expropriations. Mais c'est la **loi Bouchardeau** du 12 Juillet **1983** qui les formalise, en imposant une procédure comprenant un dispositif d'information et de recueil des avis de la population pour assurer la prise en compte de l'intérêt général. Au niveau communautaire, la directive du 27 juin 1985 prévoit l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Puis la **Convention d'Aarhus** du 25 juin **1998** impose de « prévoir des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public [...] et pour qu' [il] se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement » (art. 6§3) ; de faire en sorte que « la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles » (art. 6§4) ; enfin, de s'assurer que « les résultats de la procédure de participation du public soient dûment pris en considération » (art. 6§8). Ces éléments existaient déjà en droit français dans le cadre de la loi Bouchardeau, mais avaient une portée bien plus limitée que les dispositions prévues par la Convention d'Aarhus. Les dispositions imposées par la convention d'Aarhus ont alors été transcrites en droit français au sein de la **loi relative à la démocratie de proximité** du 27 février **2002**, loi visant à permettre une meilleure association des citoyens aux décisions locales, en renforçant la démocratie participative sous différentes formes. L'enquête publique a donc désormais quatre objectifs : informer le public ; recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sous la base d'une présentation argumentée ; prendre en compte les intérêts des tiers ; et élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur avant la prise de décision. Précisons qu'il existe trois types d'enquêtes publiques : les enquêtes de droit commun, les enquêtes préalables à une Déclaration d'Utilité Publique, et les **enquêtes imposées par le Code de l'environnement**. C'est cette dernière catégorie qui nous intéressera dans le cas des élevages porcins. La définition actuelle de l'enquête publique donnée par le Code de l'environnement est la suivante : « **L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement** ». Engagée par le préfet et organisée par la mairie concernée par le projet, l'enquête publique (EP) est menée par un commissaire enquêteur placé sous l'autorité du préfet de région. L'EP est ouverte à tous sans restriction d'âge ou nationalité, et le détail des étapes de la procédure est donné en annexe 1.

Ces éléments juridiques nous seront utiles par la suite : en effet, nous avons étudié des cas d'enquêtes publiques s'échelonnant sur une période de 12 ans, nous avons donc à la fois des cas qui ont été régis par la loi de 2002, et des cas régis par la loi de 1983. Par ailleurs, notons que suite aux lois Grenelle 1 et Grenelle 2, un projet de décret portant réforme des procédures d'enquêtes publiques est en cours d'expérimentation, et donnera lieu à un bilan en 2017 ; celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer à moyen terme. Dès lors, nous désignerons par « pétitionnaire » ou « porteur de projet » la personne qui soumet un projet à enquête publique.

1.1.2.2. Le cas de l'élevage porcin

La survenance de conflits lors d'enquêtes publiques, comme nous venons de le voir, n'est pas spécifique de l'agriculture, mais relève de tous types de projets d'infrastructures locales, publics ou privés, et peut être abordée à travers les notions de controverses sociotechniques et de conflits d'usage. Cependant, en Bretagne, le cas particulier des projets d'élevages porcins paraît tout à fait emblématique, à en croire la lecture de la presse quotidienne, et les échanges avec les éleveurs et leurs partenaires pour qui les EP semblent constituer un sujet de préoccupation majeur. Voyons alors de plus près ce qu'il en est. Pour ce faire, nous nous intéresserons à trois thématiques : celle de l'image de la production porcine et de la souffrance des éleveurs, celle de la controverse notamment environnementale autour de la production porcine, et celle des nuisances engendrées par les élevages porcins vis-à-vis du voisinage. Puis nous verrons en quoi consistent les EP en élevage porcin, et ce qu'elles représentent pour les éleveurs.

1.1.2.2.1. L'image du métier et le mal-être des éleveurs

Par une enquête récente sur les exploitants agricoles des Côtes d'Armor, Margaux Calmel montre que la profession d'agriculteur traverse une **crise identitaire** (Calmel, Le Coadic, 2013), que Bertrand Hervieu et François Purseigle qualifient de « **situation anormique** », perte totale de repères des agriculteurs, touchant particulièrement les hommes (Hervieu, Purseigle, 2013) : l'agriculture, devenant plurielle et spécialisée, tend à isoler les agriculteurs, et ce dans un contexte de plus en plus incertain économiquement. Ils doivent également accepter une place déclinante au sein de la société (cf. §1.1.2.1.2) et un renouvellement de leurs fonctions, qui ne se limitent plus à « produire » mais également à entretenir l'espace rural. Auparavant qualifiés de « ploucs », ils ont désormais l'impression d'être vus comme des « pollueurs » ; et l'image du métier d'agriculteur, qui est longtemps restée suspendue à une vision traditionnelle, a été détériorée brutalement dans les années 90 au cours desquelles la modernisation de l'agriculture a soudainement été révélée à l'opinion publique par l'actualité (Mer, 1999). Par ailleurs, les liens s'étant peu à peu distendus entre agriculteurs et consommateurs, les agriculteurs ont maintenant le sentiment que la société ne reconnaît pas les efforts qu'ils entreprennent en termes d'environnement. Ils se sentent davantage isolés et doivent cohabiter avec de nouveaux résidents qui n'ont pas la même représentation de l'espace (cf § 1.1.2.1.2). Face aux nouvelles demandes sociétales, certains conçoivent les mesures environnementales comme une opportunité, mais la plupart se sentent déçus par les nouvelles orientations qui sont prises, et les vivent comme des contraintes allant à contre-courant de leurs exigences économiques. Leur désaccord avec la société exacerbe alors leur sentiment de perte de repères (Calmel, Le Coadic, 2013).

Selon la filière, la profession d'éleveur de porcs est tout particulièrement « diabolisée », malgré les efforts déployés pour réduire les nuisances et reconquérir la qualité de l'eau, comme le montre une enquête menée en Ille et Vilaine auprès d'éleveurs de porcs (Teffene, David, 2003). Une étude belge analysant l'image de la production en Wallonie fait le même constat, l'expliquant par la perte de liens entre agriculteurs et consommateurs, évoquée ci-dessus, qui induit des préjugés essentiellement basés sur la presse et la publicité (Maquet, 2011). Cette image négative cristallise alors une hostilité plus ou moins ouverte à l'égard des éleveurs de porcs : ils peuvent ainsi être critiqués au quotidien, dans leur territoire de travail et dans leur lieu de résidence, jusqu'à entraîner parfois des dynamiques de surveillance, telles que des filatures de tonnes à lisier (Bonnaud, Nicourt, 2006). Ce climat de tensions latentes entourant les éleveurs de porcs et leurs activités professionnelles peut alors donner lieu à l'émergence de

réels conflits lors de l'ouverture de procédures d'EP (Nicourt, 2000). Par des entretiens auprès d'éleveurs de porcs confrontés à des EP conflictuelles, Nicourt explique que cette critique du travail peut conduire à une **fragilisation de l'identité** des éleveurs, en amalgamant l'individu au travailleur (Nicourt, 2005). Marie-Laurence Grannec évoque quant à elle la **souffrance** des éleveurs soumis à ces conflits (Grannec et al., 2013).

En élevage porcin, les relations de confiance sont primordiales car elles remplacent la perception d'un travail, qui est généralement peu connu et peu visible. C'est ainsi qu'une étude sur la perception des nuisances générées par les élevages porcins par leur voisinage démontre que la communication quotidienne est fondamentale (Le Guen et al., 2004). La capacité des éleveurs à adapter leurs pratiques en fonction des attentes des tiers est également essentielle (Nicourt, 2006 ; Grannec et al., 2013). Et l'absence de sociabilité de certains éleveurs peut favoriser la critique de leur travail (INSPQ, 2009 ; Nicourt et al., 2005 ; Grannec et al., 2013) : il semble que le voisinage soit plus tolérant à l'égard de producteurs entretenant des relations étroites avec le milieu local et y résidant depuis longtemps. Par ailleurs, le fait que les critiques soient locales, quand c'est le cas, fragilise d'autant plus les éleveurs : « le voisin, tu peux le voir » dit ainsi un éleveur enquêté par Nicourt (Nicourt, 2005).

1.1.2.2.2. Les controverses liées à l'élevage porcin

Néanmoins, les conflits ne peuvent se résumer à une question d'image. L'élevage porcin est également sujet de controverses sociotechniques multiples. Très récemment, Elsa Delanoue a établi un panorama de la contestation de l'élevage porcin en France (Delanoue et al., 2014). Sur la base d'entretiens réalisés auprès d'acteurs de la filière porcine et d'associations, elle établit que les points de controverse peuvent être classés en cinq grandes thématiques, à savoir : l'environnement, le bien-être animal, le risque sanitaire, le système de production, et, en chapeau, la thématique plus générale de la consommation de viande. Nous nous pencherons plus en avant sur la question de l'environnement, du fait de son caractère primordial en Bretagne.

L'environnement

La Bretagne, région d'élevage intensif, se caractérise par une gestion complexe des effluents d'origine animale, et des réserves d'eaux souterraines peu profondes. Au regard de la Directive Nitrates, principal instrument réglementaire dans la protection de la pollution par les nitrates, qui définit des zones vulnérables dont les eaux superficielles contiennent plus de 50 mg/L de nitrates, la région est entièrement classée en zone vulnérable (dernier recensement 2012). De ce fait, les élevages sont contraints de respecter un plafond d'apport d'azote organique de 170 kg/ha, et des programmes d'actions spécifiques (tels que le PMPOA, Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) sont mis en place. D'autre part, la Bretagne comporte deux tiers de ses cantons en Zones d'Excédent Structurel (ZES), qui correspondent aux cantons dans lesquels les déjections des animaux présents excèdent 170 kg d'azote par hectare de surface potentiellement épandable. Théoriquement, dans ces zones, toute création ou extension d'élevage porcin est interdite, mais cette mesure s'est assouplie avec la possibilité de restructurer les exploitations moyennant des transferts de droits à produire d'une exploitation à une autre. Enfin, des Zones d'Actions Complémentaires (ZAC) ont été mises en place pour mieux protéger la ressource en eau, imposant des contraintes supplémentaires ; elles concernent principalement la baie de Saint-Brieuc. Les cartes des zones vulnérables, ZES, et ZAC figurent en annexe 2.

Néanmoins, la prise en compte de l'environnement progresse et des résultats positifs se font sentir : la quantité d'azote brut produit a diminué de 6% entre 2000 et 2010 suite à la baisse des effectifs animaux dans la région (Agreste, 2012). Différentes mesures sont également mises en place progressivement depuis les années 2000, telles que la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la couverture des sols, l'augmentation de la durée de stockage des effluents, ou encore la reconquête de haies pour ne donner que quelques exemples. Ainsi, la région bretonne voit ses exploitations s'agrandir, mais va également vers une meilleure prise en compte de l'environnement (Agreste, 2012). Cependant, les recensements effectués ne permettent pas de dresser des bilans d'azote et de phosphore pour chaque exploitation, les différents postes de résorption étant inconnus (Agreste, 2012). Nous sommes donc, à l'échelle de l'exploitation, c'est-à-dire l'échelle qui nous intéresse dans le cadre de nos enquêtes publiques, en **situation d'incertitude** en termes d'impact environnemental. Ce qui rejoint tout à fait les caractéristiques des controverses sociotechniques vues au § 1.1.2.1.1., et une réflexion d'Olivier Godard disant que « de façon non fortuite, les problèmes d'environnement sont associés à un univers d'incertitude » (Godard, 1999).

Au niveau national, la controverse environnementale en élevage porcin concerne trois choses : la pollution de l'eau, l'alimentation des animaux (soja et OGM), et les enquêtes publiques (Delanoue et al., 2014). Pour les éleveurs de porcs, le développement durable est une notion floue, qui cristallise des réticences envers les normes qu'ils doivent adopter, parce qu'ayant un coût non compensé, et détériorant leurs conditions de travail (Nicourt, 2009). Alix Levain, par une étude ethnographique des « marées vertes » en Bretagne, explique que la prolifération d'algues vertes induit des mobilisations qui expriment des **inquiétudes globales** sur les changements environnementaux ou les ruptures d'équilibre dans les relations hommes/animaux/végétaux, mais que les causes du phénomène sont perçues comme locales (Levain, 2013).

1.1.2.2.3. Les nuisances

En production porcine, la question des nuisances, et plus particulièrement celle des nuisances olfactives, est récurrente. Celles-ci peuvent être conçues comme des externalités négatives de l'activité de production, et sont liées à la proximité géographique entre exploitations et autres usagers de l'espace (cf. § 1.1.2.1.2). Il se trouve que la question a été particulièrement étudiée au début des années 2000. Pour Nadine Guingand, il s'agit de l'évolution récente d'un problème ancien : le porc ne sent pas plus mauvais qu'avant ! Ce qui change, c'est d'une part, la technique de production, et d'autre part, l'environnement géographique et social des élevages. L'évolution du système d'élevage et de la dimension des structures fait que la source des odeurs n'est plus seulement l'épandage, mais également les bâtiments et installations de stockage des lisiers. Par ailleurs, un rapprochement physique s'est opéré entre les zones d'activité agricole et les zones habitées par une population d'origine non-agricole. Selon elle (en 1999), les situations de blocage voire de conflit sont principalement liées à ces nuisances olfactives. Elle constate cependant qu'il y a davantage d'inquiétudes, de protestations voire d'oppositions dans les zones de faible densité d'élevages (Guingand, 1999). A la même période, Christian Nicourt fait quant à lui l'hypothèse que si des conflits surviennent à cause des odeurs, cela est dû au fait d'une carence juridique à ce niveau ; les enquêtes publiques sont alors le seul lieu où les personnes peuvent s'exprimer à ce sujet : « les odeurs d'élevage, à défaut d'être objets de droit, deviennent sujets de conflits » (Nicourt, 2000). Il souligne également le fait que la perception des odeurs est liée à l'imaginaire. Est-ce parce que le lisier sent mauvais qu'on n'aime pas l'élevage intensif, ou parce qu'on n'aime pas l'élevage intensif qu'on trouve que le lisier sent mauvais ? Nicourt rappelle alors que l'odeur du fumier a

été longtemps stigmatisée, mais qu'aujourd'hui elle est appréciée car elle évoque des souvenirs d'élevage traditionnel, de par son parfum de paille. En clair, l'odeur est subjective, d'où le problème de sa gestion. Par ailleurs, Nicourt explique que la question des odeurs reste toujours implicite, car gênante, dans les conversations locales, c'est pour cela qu'elle surgit de manière brutale pour les éleveurs lors des enquêtes publiques. Ce faisant, les odeurs participent de la dynamique du tissu social rural, d'où le paradoxe souligné par Nicourt : les odeurs, en étant objet central de controverses, déstabilisent les solidarités des populations rurales tout en créant du lien social ! (Nicourt, 2000).

Progressivement, des solutions techniques à ces problèmes d'odeurs ont été mises en place, telles que le traitement de l'air extrait des bâtiments, la couverture des fosses extérieures, et l'utilisation d'un matériel d'épandage innovant tel que la rampe à pendillards ou l'enfouisseur (Guingand, 1999), et continuent encore aujourd'hui d'évoluer (IFIP, 2013). Des techniques de mesure des nuisances peuvent également être envisagées. Une étude menée par Roger Le Guen dans les Pays de la Loire propose une méthode d'analyse des perceptions des nuisances générées par six élevages porcins, par comparaison aux pratiques de ces élevages. Dans des contextes où il n'y a pas de conflits entre éleveurs et voisins, l'étude montre que pour 2/3 des voisins, l'élevage de porcs est une source de nuisances, la principale nuisance évoquée étant provoquée par les odeurs (issues des bâtiments et émises lors des épandages). La dévaluation immobilière engendrée par les activités d'élevage semble également poser problème à certains riverains (Le Guen et al., 2004). En 2009, le rôle majeur des odeurs est confirmé par un rapport de l'Institut National de Santé Publique du Québec, qui, par une revue systématique des écrits, conclut que la ferme de production animale en général, y compris de production porcine, peut avoir un impact négatif sur la qualité de vie perçue par les populations avoisinantes. Les odeurs constituent le plus grand facteur influençant la force de cet impact, après la proximité et l'âge (INSPQ, 2009). Certains auteurs vont même très loin dans l'analyse, tel un article traitant de l'influence de l'élevage porcine sur la santé psychologique et sociale, qui montre que « la ferme porcine augmenterait la controverse et les clivages sociaux, et affecterait le sentiment d'appartenance à la communauté et au milieu. Elle constitue à ce titre un risque pour la santé » (Brisson, 2009).

1.1.2.2.4. L'enquête publique en élevage porcine

Nous avons vu que les enquêtes publiques en élevage porcine permettent de soulever des questions multiples : celle de l'image du métier et de la souffrance des éleveurs, celle du système d'élevage et des controverses sociotechniques, et celle des nuisances engendrées par les élevages pour la population avoisinante. Il s'agit maintenant de voir ce qu'impliquent ces EP, quels élevages elles concernent, et ce qu'elles représentent pour les éleveurs et la filière.

En France, tous les élevages porcins de plus de 50 animaux-équivalents (1 porc à l'engrais = 1 animal-équivalent ; 1 truie = 3 animaux-équivalents) relèvent de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), c'est-à-dire la totalité des élevages porcins bretons. Parmi eux, ceux de moins de 450 animaux-équivalents sont sous le régime de la déclaration (pas d'enquêtes publiques) et ceux de **plus de 450 animaux-équivalents** sont sous le **régime de l'autorisation (études d'impact et enquêtes publiques nécessaires)**. Certaines des installations soumises à autorisation font, en plus de la procédure classique d'enquête publique, l'objet d'un bilan de fonctionnement ; il s'agit des élevages de plus de 2 000 porcs de plus de 30 kg ou de plus de 750 truies, appelées alors IPPC. Pour les élevages soumis à autorisation, la procédure comporte six grandes étapes : (1 et 2) dépôt du dossier à la préfecture et avis du service chargé de l'instruction ; (3 et 4)

enquête publique et administrative sur l'étude d'impact, (5) présentation au CODERST, (6) décision du Préfet. Le détail de la procédure est fourni en annexe 1.

Christian Nicourt, dans un article intitulé *L'enquête publique : un travail pour l'éleveur*, constate que les enquêtes publiques concernant des implantations, régularisations, ou extensions d'élevages porcins sont de plus en plus conflictuelles, mais que les éleveurs semblent « absents » des enquêtes ! En faisant produire aux éleveurs des récits de leurs EP retraçant leur vécu, il montre que les EP font réellement partie intégrante de leur travail. C'est **un travail en soi**, qui comporte une dimension éprouvante et donne lieu par la suite à la « construction d'une expérience d'EP », qui peut alors impacter l'identité des éleveurs (Nicourt, 2004). Plus récemment, Elsa Delanoue montre que pour les professionnels de la filière porcine également, les EP sont un sujet de préoccupation majeur ; ils souhaiteraient réserver les EP à des élevages plus grands pour ne pas décourager les éleveurs de moderniser leur exploitation (Delanoue et al., 2014). En effet, un rapport de 2012 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) constate que les arrêtés d'autorisations de porcheries sont plus fréquemment contestés (9%) que ceux des autres productions (moins de 1%) (Danel et al., 2012). La crainte de ces oppositions conduit alors les éleveurs à renoncer à des projets ou à opter pour des projets a minima, comme l'expliquent les techniciens de groupements enquêtés par Marie-Laurence Grannec (Grannec et al., 2013).

Conclusion partielle

Récapitulons alors les éléments de connaissance déjà connus des conflits locaux générés par des EP en élevage porcin. Résultat d'incompréhensions entre deux mondes, ils sont révélateurs de l'image de la production porcine de la place de l'éleveur dans un monde en mutation (Grannec et al., 2013). Les inquiétudes personnelles engendrées par les projets constituent un élément essentiel du déclenchement des conflits. Mais l'impact environnemental des projets permet aux opposants de présenter leur position non pas par la défense d'intérêts personnels, mais par des enjeux de défense de l'environnement. Leurs arguments correspondent alors le plus souvent à la contestation d'un modèle de production et de ses conséquences négatives. Par contre, l'impact de la taille des projets reste ambigu car les résultats sont contradictoires (Grannec et al., 2013). Les éleveurs n'anticipent pas ou peu ces conflits, dont la survenue ou l'ampleur cause souvent un effet de surprise. L'attitude de l'éleveur dans son territoire semble également jouer un rôle déterminant dans la survenue des conflits. Vie privée et professionnelle étant étroitement imbriquées en agriculture, les conflits peuvent affecter non seulement l'éleveur dans son travail mais aussi sa vie privée et ses proches. Les critiques peuvent être formulées lors des interactions quotidiennes. Et l'éleveur peut être interpellé non seulement en tant que tel, mais aussi comme représentant de la profession dans son ensemble et des pratiques de celle-ci (Bonnaud, Nicourt, 2006 ; Grannec et al., 2013). Ces différents amalgames peuvent alors fragiliser l'identité des éleveurs (Nicourt, 2005 ; Grannec et al., 2013), voire susciter une réelle souffrance pour ceux-ci (Grannec et al., 2013), et transformer des relations de sociabilité construites sur la durée (Nicourt, 2005).

Ces différents travaux comportent déjà de nombreux éléments d'analyse des conflits, mais aucun ne se base sur la confrontation des points de vue des acteurs des deux camps à l'échelle locale : ils se situent soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle locale mais en ne considérant que les acteurs de la filière. Nous verrons alors comment, avec la volonté de prendre en compte tous les acteurs concernés, nous pourrions nous y prendre pour apporter des connaissances supplémentaires à celles déjà connues.

1.1.3. Cadre d'analyse et question-guide

En premier lieu, la condition *sine qua non* à la réalisation d'une étude de cas de conflits nous semble être de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des camps en considération. Pour ce faire, nous nous attacherons à appliquer le « **principe de symétrie** » de David Bloor. Celui-ci consiste à considérer comme égaux les droits de tous les adversaires, et ceci malgré l'asymétrie de leurs positions et de leurs moyens. Ainsi, toutes les positions sont symétriques en droit, même si elles ne le sont pas en faits (Bloor, 1982). Dans le même ordre d'idées, nous pouvons également considérer le « **principe d'équivalence** » entre experts (dans notre cas les éleveurs) et profanes (les riverains) évoqué précédemment (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001).

Par ailleurs, toujours dans ce même objectif de gagner en objectivité, nous nous proposons, pour ce mémoire, de ne pas reprendre le terme d'« acceptabilité sociale » qui, d'une part, est fortement connoté d'une vision utilitaire dans laquelle l'acceptabilité sociale devient un instrument politique (Pécaud, 2012), et d'autre part, parce que la sociologie n'offre pas de cadres d'analyse relatifs à cette notion. Ainsi, nous nous en tiendrons principalement aux notions de « controverse » et de « conflit ».

Eléments de définition

Nous l'avons vu, la survenue de conflits locaux lors d'EP peut s'envisager par les notions de « conflits d'usage et de voisinage » et de « controverses sociotechniques ». Voyons alors pourquoi nous avons choisi le terme de « conflit » pour notre étude, et comment nous définirons nos « conflits locaux ».

L'aspect rationnel, voire scientifique, semble caractéristique de la notion de controverse : il s'agit d'un « débat ayant pour caractéristique d'être raisonné, sinon rationnel, et de s'inscrire dans le processus général de la construction des connaissances » (Schmoll, 2008). Comme la controverse, le conflit est également une opposition ou un antagonisme entre personnes ou entités. Mais à l'inverse de la controverse, qui était uniquement un débat rationnel argumenté, **le conflit est chargé d'émotions** telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, ou encore le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence. C'est cette distinction majeure entre conflit et controverse que nous retiendrons, et qui nous conduira à préférer le terme de « conflit » à celui de controverse pour notre étude, au vu de l'ampleur de l'emprise émotionnelle constatée chez les parties prenantes lors de la première partie de l'enquête (Grannec et al., 2013).

Dès lors, les définitions du « conflit » étant nombreuses et multiformes, nous aurons besoin de sélectionner certains éléments pour envisager au mieux nos « conflits locaux ».

André Torre attache une importance particulière à distinguer le conflit de la tension, qui a un sens proche. La tension comme le conflit représentent tous deux une opposition à la fois raisonnée et chargée d'émotion ; c'est donc une différence de degré plutôt que de nature que l'on trouve entre les deux termes. Et c'est la notion d'**engagement** permet de passer de l'un à l'autre : le conflit commence par l'engagement d'une des parties par la mise en œuvre d'une menace crédible (cf. encadré 1), alors qu'une tension désigne une opposition sans engagement des protagonistes (Torre et al., 2006).

Pour Cyril Lemieux, le fait de présenter une **structure triadique** s'avère être une caractéristique essentielle des controverses : en effet, celles-ci « renvoient à des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public tiers, placé dès lors en position de juge ». La présence de ce public-juge en plus des deux parties prenantes affecte alors le déroulé des controverses : elles deviennent ainsi des « combats souvent acharnés, mais néanmoins toujours empreints d'un minimum de civilité en public », ce qui amène Lemieux à

parler de « combat civil » (Lemieux, 2007). Nous prendrons en compte cette caractéristique pour notre étude de conflits locaux, car, lors d'enquêtes publiques, nous relevons effectivement la présence d'un public juge (commissaire enquêteur, conseillers municipaux, riverains, médias).

Un autre point important, que l'on retrouve chez tous nos auteurs, concerne la nécessité de dépasser l'idée selon laquelle le conflit serait un « phénomène négatif : une irruption malvenue du débat d'opinions dans la science, ou le résultat d'un problème de communication » dont il faudrait se débarrasser à tout prix (Schmoll, 2008). « Les conflits ne sont pas considérés [...] comme des facteurs qui entravent le développement, mais comme faisant partie intégrante des processus dynamiques de développement local » (Torre et al., 2006). Il s'agit de voir « en quoi les controverses contribuent [...] à produire, à partir d'une situation d'incertitude du savoir, non seulement de nouveaux consensus qui permettent des prises de décision politico-économiques, mais également de nouvelles connaissances qui peuvent susciter des avancées scientifiques » (Schmoll, 2008). Pour Simmel, le conflit est créateur d'unité, ainsi ce qui peut apparaître comme négatif à l'individu enrichit en fait la relation collective (Simmel, 1999). D'autre part, nous retiendrons l'importance de la prise en compte du temps long dans l'analyse d'un conflit (Simmel, 1999 ; Torre et al., 2006) : en effet, il ne peut se comprendre que lorsqu'il est remis en perspective dans une dynamique de relations de plus long terme (cf. encadré 1).

Enfin, pour définir le « niveau local », objet central de notre étude que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, nous nous appuyerons sur la notion de « **proximité géographique** », vue dans l'état de l'art. Les « bassins de vie » de l'INSEE, « plus petits territoires sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » (INSEE, 2012), dont la carte figure en annexe 3, pourraient nous être utiles pour définir nos différents territoires d'enquête de manière plus concrète. Sans appliquer strictement cette définition, **nous considérerons que notre échelle locale sera celle du milieu de vie dans lequel les différents acteurs sont susceptibles de se côtoyer au quotidien.**

Ainsi, nous comprendrons tout au long de cette étude un **conflit local** comme étant : **une opposition à la fois rationnelle et chargée d'émotions entre acteurs géographiquement proches, qui nécessite l'engagement volontaire d'au moins une des parties, qui prend à parti un public tiers comme juge, et dont la survenue et les enjeux individuels et collectifs relèvent du long terme.**

Apports méthodologiques

Comme l'explique Cyril Lemieux, il existe deux familles de méthodes pour analyser les controverses -dans notre cas, les conflits locaux-. La première, la plus classique, consiste à considérer **le conflit comme révélateur** de réseaux sociaux et de rapports de force « cachés ». L'étude du conflit permet alors d'analyser les trajectoires des acteurs, de reconstruire des évolutions sociales enfouies ayant mené à la dispute. Dans cette optique, le conflit n'est pas étudié en tant que tel, mais comme un moyen de révéler, de comprendre des phénomènes sociaux plus globaux et moins accessibles. Il s'agit donc de donner des éléments **explicatifs** des conflits, d'en trouver les **déterminants**, et d'en trouver des règles générales afin de **rendre les comportements des acteurs prévisibles**. Une deuxième approche, plus récente, qui est celle de la sociologie des épreuves, donne beaucoup plus d'importance au processus de dispute en lui-même, en lui accordant un rôle central. Cette approche permet alors de « voir dans les processus de disputes [...] des actions collectives conduisant à la transformation du monde social » (Lemieux, 2007, p.192). Dans cette approche, au lieu de tenter de rendre les comportements des acteurs prévisibles, il s'agit au contraire de « restituer la part d'**indétermination** et d'inventivité » des individus engagés dans le conflit. Dans cette optique, le conflit est considéré comme une « épreuve », c'est-à-dire une situation qui apporte un

Encadré 1 : Quelques éléments sur le déroulé des conflits

Les conflits ne sont pas des moments exceptionnels, mais des « moments particuliers d'un processus de gouvernance fait de phases alternées de conflictualité et d'apaisement » (Torre et al., 2006, p.420). Les phases de guerre et de paix sont imbriquées les unes dans les autres : « les conditions du combat à venir se constituent au sein de tout état de paix, et celles de la paix future au sein de tout combat » (Simmel, 1999). Les conflits ne sont donc qu'un moment d'une relation sociale, faite d'alternance de phases d'opposition et de coopération. Voyons alors comment nous pouvons passer de l'une à l'autre de ces phases.

De la paix au conflit

Le conflit prend naissance par l'**engagement** de l'une des parties. Cet engagement se définit par « la **mise en œuvre d'une menace crédible**, qui peut prendre différentes formes : recours en justice, publicisation, médiatisation, voies de fait ou confrontation verbale, production de signes » (Torre et al., 2006, p.419). Georg Simmel explique que cet engagement nécessite la **participation du plus grand nombre d'acteurs** : « les entreprises conflictuelles tendent beaucoup plus que les entreprises pacifiques à s'assurer dès leur naissance la coopération du plus grand nombre possible d'éléments ordinairement dispersés, qui d'eux-mêmes ne s'y seraient pas lancés » (Simmel, 1999, p.334). Ainsi, l'engagement initial de certains acteurs suscite l'engagement d'autres acteurs qui ne se seraient pas engagés si les premiers ne l'avaient pas fait avant eux. C'est alors que toutes les haines latentes ou à demi oubliées éclatent au grand jour : un conflit entre deux groupes peut alors réveiller des rancœurs d'un troisième groupe contre l'un des deux premiers, d'un quatrième, etc. (Simmel, 1999). Des études plus récentes montrent que les conflits sont également souvent **préventifs** : on s'engage non pas parce que l'autre partie a réalisé telle action mais parce qu'on sait ou que l'on anticipe qu'elle va la réaliser (Torre et al, 2006).

Du conflit à la paix

Pour Georg Simmel, il y a deux possibilités d'achèvement du conflit : **soit il se résout**, auquel cas la structure cristallisée du conflit se recompose en structure de paix ; **soit l'objet du conflit disparaît**, auquel cas la structure cristallisée se maintient et « le mouvement semble se déployer encore dans le vide » (Simmel, 1999, p.338). S'il y a résolution, celle-ci peut se faire selon trois modalités : **la victoire** de l'une des parties, et *a fortiori* la défaite de l'autre, est la manière la plus simple et la plus radicale ; **le compromis**, modalité de clôture qui n'a pas recours au combat et qui est purement rationnel, consiste à trouver une solution donnant satisfaction à chacune des parties ; et **la réconciliation**, qui n'a pas non plus recours au combat mais qui, elle, est purement subjective, et se rapproche de la notion de pardon (Simmel, 1999). Pour Cyril Lemieux, par contre, les controverses ne s'achèvent jamais vraiment (sauf au cas d'un « verdict définitif et irrévocable d'un juge unanime » excessivement rare), mais peuvent par contre s'essouffler d'elles-mêmes par « **l'épuisement** de la capacité d'un des camps à continuer à se défendre publiquement », ce qui ne les prévient pas d'un éventuel ravivement futur : « les controverses ont [...] quelque chose d'interminable. Ou plutôt, c'est le retour de la controverse qui apparaît éternel ». Dans tous les cas, Cyril Lemieux souligne que **ce n'est jamais l'apport d'un argument irréfutable par l'un des camps qui clôt le conflit** (Lemieux, 2007, p.207).

changement, une **innovation**, « dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie ». Pour Lemieux, cette deuxième approche « semble de loin la meilleure façon de procéder, si du moins notre ambition est d'appréhender et de décrire ce processus de dispute en lui-même et dans ses effets propres, et non pas de mettre à jour, grâce à lui, des structures institutionnelles ou sociales. » En se basant sur ces réflexions, c'est donc sur cette deuxième approche que nous nous baserons majoritairement pour construire notre cadre d'analyse. Cependant, toujours comme le conseille Lemieux, nous n'abandonnerons pas l'approche classique pour autant. En effet, selon lui, **l'articulation des deux approches est « possible et souhaitable »** : dans un premier temps, il s'agit d'appréhender le conflit en tant qu'épreuve, ce qui est essentiel pour le décrire finement (sociologie des épreuves) ; et dans un deuxième temps, de tenter d'expliquer les comportements des participants à la controverse pour en extraire quelques règles générales (approche classique) (Lemieux, 2007).

Suivant cette démarche, **notre analyse reposera d'abord et surtout sur une analyse fine des conflits en eux-mêmes**. Celle-ci passera par la description des profils des acteurs concernés et de leur vision de l'élevage porcin, par l'analyse de leurs registres d'argumentation lors de laquelle nous mobiliserons les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot sur les registres de justification (Boltanski, Thévenot, 1991), par l'analyse de leurs actions et stratégies, où ce seront cette fois les travaux de Cyril Lemieux qui nous seront utiles (Lemieux, 2007), par la compréhension de la mise en réseaux des acteurs, où les travaux de sociologie de la traduction de Michel Callon et Bruno Latour viendront nous éclairer, et par une approche plus synthétique de description du déroulé et des caractéristiques des conflits (Dockès, 2012). Et c'est seulement **en dernier lieu de notre analyse que nous essaierons de dégager quelques déterminants principaux à nos conflits**.

Question-guide

Les réflexions qui précèdent nous amènent à construire la question-guide suivante qui deviendra notre fil directeur :

Quelles connaissances et représentations de l'élevage et des éleveurs porcins fondent des mobilisations en faveur ou en défaveur de projets soumis à enquêtes publiques cristallisant des conflits locaux ?

Ainsi s'agira-t-il de comprendre qui sont les acteurs des conflits, quelles sont leurs visions, comment ils se mettent en réseau pour défendre leur point de vue, comment le conflit émerge, se déroule, s'achève et quelles en sont les conséquences sur le projet et sur la vie locale. L'acceptation du terme « conflit local » sera celle que nous avons construite ci-dessus.

Notons que cette question-guide invite à une approche descriptive des conflits. Celle-ci sera complétée par une approche explicative plus rapide à la fin de l'analyse, tel qu'énoncé plus haut.

Volets de travail

Dans l'optique de répondre au mieux à cette question-guide, nous nous proposons de distinguer trois volets de travail, qui correspondent à trois populations enquêtées.

1^{er} volet : Comment comprendre les conflits à travers le prisme des éleveurs porcins dont les projets soumis à enquêtes publiques constituent l'objet des conflits ?

2nd volet : Comment comprendre les conflits à travers le prisme des parties prenantes défavorables aux projets ?

3^{ème} volet : Quel éclairage apportent les visions de personnes « témoins » des conflits à la compréhension de ceux-ci ?

Si les deux premiers volets considèrent les parties prenantes qui sont engagées dans le conflit, le troisième nous en offre une vision « à froid », par des **témoins non engagés** dans le conflit, nous donnant ainsi des éléments de compréhension supplémentaires par mise à distance des acteurs du conflit. Notons que les témoins, s'ils ne se sont pas engagés dans le conflit, ne sont pas pour autant toujours neutres, mais peuvent être favorables ou défavorables aux projets. Dans ces trois questions, nous entendons par « comprendre les conflits » l'ensemble des éléments ayant été énoncés dans la question-guide. Les méthodes d'échantillonnage et de collecte des données, volet par volet, seront précisées dans la partie 1.2.

Hypothèses

Comme nous l'avons vu précédemment, cette étude constitue la deuxième étape d'un travail initié en 2012 (Grannec et al., 2013). La première étape ayant donné lieu à des résultats fournis, nous les remobiliserons pour la poursuite du travail. **Ainsi, les principales conclusions de la première étape (Grannec et al., 2013) serviront d'hypothèses à la deuxième étape, ce travail de mémoire.**

Notons que ces hypothèses ne concernent que la partie d'analyse explicative des conflits, qui comme nous l'avons expliqué, ne constitue qu'une petite partie de notre approche. L'analyse descriptive des conflits, majeure partie de notre approche, sera quant à elle inductive, donc ne fera pas l'objet d'hypothèses. Notre approche se voudra donc à mi-chemin entre les deux types de méthodes : inductive et hypothético-déductive.

Hypothèse 1 : L'Effet NIMBY

La première étape, sur la base d'entretiens auprès d'éleveurs porteurs de projets et de techniciens de groupement, montre que si les « opposants » mettent principalement en avant des arguments de protection de l'environnement, l'origine de l'opposition semble surtout correspondre à des inquiétudes privées ; ils effectuent alors une montée en généralité de leur cause, afin de la rendre recevable au nom de l'intérêt général. Cette explication est qualifiée de « syndrome NIMBY », expression née au début des années 1980 aux Etats-Unis, signifiant en anglais Not In My Back Yard, soit littéralement « pas dans mon jardin ». Avant de commencer ce travail, nous savons d'ores et déjà que cette approche, qui a été très utilisée pour expliquer les controverses, est critiquée par certains sociologues (Barbier, 2002) ; nous y reviendrons lors de la discussion.

Hypothèse 2 : L'Attitude de l'éleveur

L'apparition de conflits peut être liée à la posture de l'éleveur dans son territoire de vie : ses pratiques professionnelles avec prise en compte plus ou moins importante des tiers, son intégration locale, ses relations de voisinage, son positionnement politique, ou encore le niveau de richesse qu'il donne à percevoir aux tiers.

Hypothèse 3 : La Conception et la présentation du projet

L'apparition de conflits peut être favorisée par un manque d'anticipation des éleveurs concernant leur projet, une communication insuffisante ou inadaptée aux attentes des tiers.

Notre étude, en prenant en compte les autres acteurs concernés, « opposants » aux projets et témoins des conflits, valide-t-elle les résultats obtenus par le seul point de vue des acteurs de la filière porcine ? Nous reviendrons sur ces trois hypothèses lors de la discussion.

La figure 1-1 récapitule la démarche adoptée.

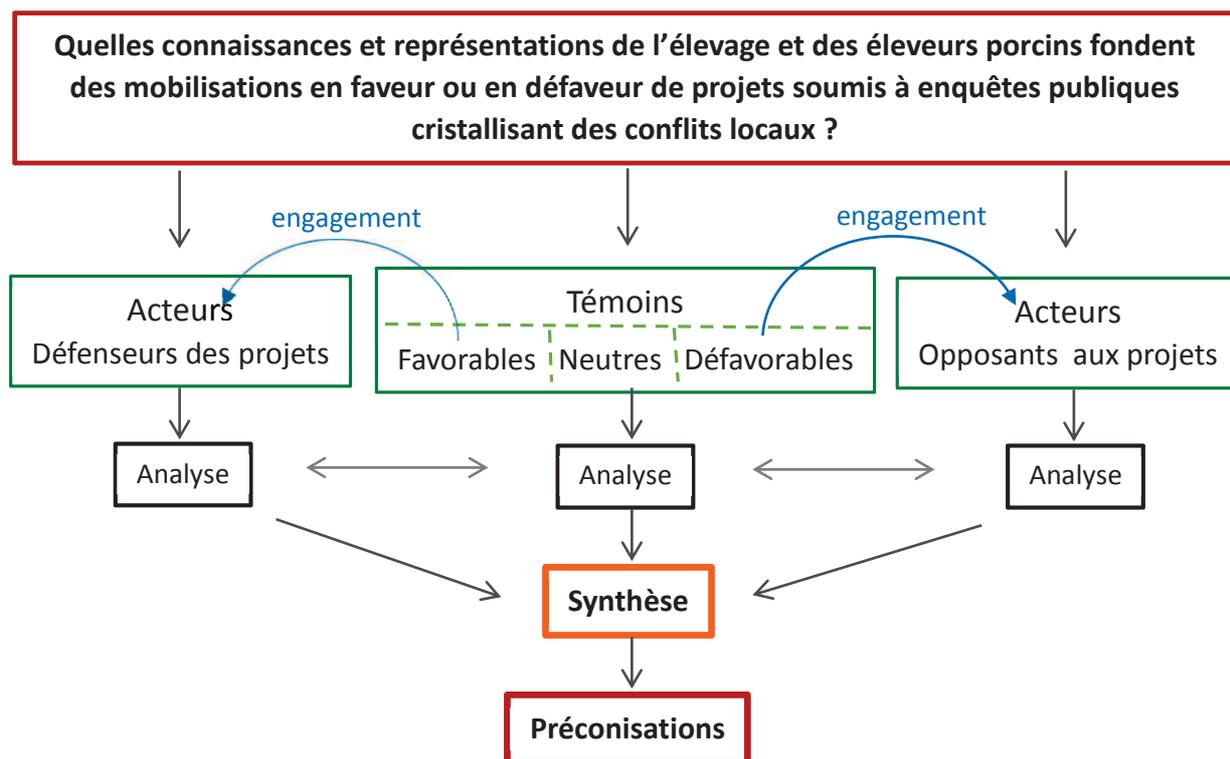


Figure 1-1 : Schéma de la démarche

1.2. Méthode de collecte des données

Nous adopterons une **méthode qualitative**, correspondant à une démarche compréhensive, basée sur l'étude des comportements individuels. Nous ferons appel à un **échantillon raisonné** ou échantillon qualitatif restreint, constitué d'individus identifiés grâce à une pré-enquête. Nous effectuerons notre échantillonnage en deux étapes : d'abord nous choisirons les conflits que nous allons étudier, ensuite les personnes que nous allons enquêter pour chacun de ces conflits.

1.2.1. Echantillonnage des cas de conflits

Nous l'avons vu en introduction, la première étape de ce travail (Grannec et al., 2013) s'est basée sur l'étude de quatorze cas de conflits locaux liés à des projets d'élevages porcins présentées en enquêtes publiques en Bretagne. Il s'agissait déjà d'un échantillon qualitatif restreint, réalisé grâce à des entretiens exploratoires auprès de techniciens de groupements. Pour la seconde étape, nous allons repartir de cette base de quatorze cas. Cependant, pour des raisons de faisabilité et de pertinence sur le plan méthodologique, nous ne pouvons pas reprendre exactement ce même échantillon. Notre nouvel échantillon se basera ainsi sur trois critères :

La faisabilité : Les éleveurs enquêtés lors de la première étape seront recontactés afin de valider avec eux la faisabilité de la deuxième étape. Il se peut donc que l'étude de certains cas ne soit pas poursuivie pour cette raison.

Les attentes du comité de pilotage : Cette étude étant suivie par un comité de pilotage, comme nous l'avons vu précédemment, leurs attentes seront nécessairement prises en compte. Le comité de pilotage de lancement de l'étude du 19 mars 2014 fera notamment l'objet d'une discussion sur l'échantillonnage des projets étudiés.

La diversité des cas : Pour chaque cas, la pertinence de la poursuite de l'étude sera discutée avec Marie-Laurence Grannec. Il s'agit de couvrir une diversité de cas la plus grande possible, en termes de nature de projet et de contexte géographique et social dans lequel est situé l'élevage. Il se peut ainsi que certains cas ne soient pas réétudiés, et que d'autres soient ajoutés.

Par ailleurs, sur le plan pratique (temps, distances), nous nous fixons **un maximum d'une dizaine de cas**.

1.2.2. Echantillonnage des individus enquêtés

Une fois les cas de conflits déterminés, nous choisirons les individus enquêtés à l'aide d'une pré-enquête relative à chacun de nos cas, qui reposera sur l'étude des documents suivants :

- Les retranscriptions des entretiens de la première étape (pour les cas déjà étudiés lors de la première étape)
- Les documents d'enquête publique : résumé non-technique de l'étude d'impact, **rapport et conclusions du commissaire enquêteur**, et mémoire en réponse du pétitionnaire. Ceux-ci seront récupérés ou consultés auprès du bureau des ICPE de chacun des quatre départements concernés (préfecture, DDTM ou DDPP).
- La presse quotidienne régionale (PQR) : recension exhaustive des articles concernant le projet et le conflit parus dans Ouest France et Le Télégramme, à l'aide de la base de données Europresse.com. En effet, l'analyse de la PQR est un moyen d'étudier, en amont, ce qui est « mis à disposition de l'opinion publique » ; c'est aussi un complément des informations recueillies par enquête (Torre et al., 2006). Remarquons que Ouest France est archivé sur Europresse.com depuis le 1^{er} décembre 2003 et Le Télégramme depuis le 28 juillet 2001. Il se peut donc qu'il nous manque quelques articles concernant les cas les plus anciens.

Notons que ces documents pourront être complétés au moment de l'enquête par divers éléments fournis ou montrés par nos enquêtés tels que des articles de la presse locale, pétitions, affiches, discours, diverses présentations du projet, etc.

A partir de ces documents, qui nous permettront d'identifier les individus concernés par le conflit, nous choisirons les personnes à enquêter comme suit.

Pour les « acteurs opposants » :

- **Principe de concentration** : il s'agit de choisir des individus qui concentrent des informations sur les fonctionnements sociaux qui vont au-delà de leur histoire personnelle. Dans notre cas, nous choisirons des opposants « leaders », à l'origine du conflit, ou tout du moins engagés dans le conflit depuis ses débuts et l'ayant suivi en intégralité. Ainsi nous ne rencontrerons pas les individus dont l'engagement est restreint (limité à la signature d'une pétition par exemple).
- **Niveau local** : comme nous l'avons déjà évoqué, la spécificité de notre étude repose sur l'échelle « locale », nous enquêterons donc exclusivement des « opposants » engagés localement (cf. définition du niveau local au §1.1.3). Ainsi, à titre d'exemple, les

représentants associatifs du niveau départemental voire régional seront exclus du champ de l'enquête, car étant l'objet d'étude d'autres travaux (sauf s'ils résident dans le territoire d'enquête et sont à ce titre concernés par l'EP conflictuelle).

- **Faisabilité** : notre méthode d'échantillonnage comprenant une étape de validation de la faisabilité de l'enquête avec les porteurs de projet déjà enquêtés en 2012, il se peut que certains d'entre eux acceptent que nous poursuivions l'étude de leur cas, mais à la restriction de certains individus que nous ne pourrions enquêter, auquel cas nous faisons le choix de respecter ces attentes en ne rencontrant pas les personnes concernées.

Nous nous fixons l'objectif **d'un minimum d'un individu « acteur opposant » par cas**.

Pour les témoins :

- **Principe de concentration** : là encore, nous ciblerons des personnes « ressources » : des individus qui connaissent la plupart des acteurs du conflit, et qui l'ont suivi dans leur intégralité.
- **Niveau local** : ici, le « niveau local » sera également respecté, à l'exception d'éventuels journalistes locaux ou commissaires enquêteurs qui ne résideraient pas dans le territoire du conflit, mais qu'on interrogerait tout de même sur celui-ci, pour l'avoir suivi de près.
- **Diversité des profils** : de la manière dont nous les avons définis, les « témoins » ne sont pas nécessairement « neutres », nous tenterons donc d'enquêter des témoins aux visons variées : plutôt favorables ou plutôt défavorables aux projets ou bien neutres.

Les témoins étant difficilement repérables dans la presse et les documents d'enquêtes publiques, puisque ne s'étant pas engagés dans le conflit, nous nous appuyerons sur la pré-typologie suivante pour les identifier : les riverains évoqués par les éleveurs comme étant des « témoins », les élus municipaux en charge des affaires agricoles, ainsi que d'éventuels journalistes et commissaires enquêteurs.

Nous nous fixons l'objectif d'un **minimum d'un individu « témoin » par cas**.

Pour les défenseurs des projets :

- Les porteurs de projet (cf. échantillonnage des cas de conflits) auront pour la plupart déjà été enquêtés en 2012, auxquels cas nous reprendrons les résultats déjà obtenus (retranscriptions des entretiens, grille d'analyse).
- Eventuellement, des acteurs défenseurs des projets autres que le porteur de projet, si ils existent, et de manière non prioritaire, pourront être enquêtés.

Pour des raisons pratiques (temps, distances), nous nous fixons un **nombre total maximal d'entretiens d'environ vingt-cinq**.

1.2.3. Entretiens semi-directifs

Pour collecter nos données, nous procéderons par **entretiens semi-directifs**, permettant d'adopter une démarche compréhensive vis-à-vis des enquêtés. Ils sont dits « semi »-directifs, car ils ne font pas l'objet d'un questionnaire précis préparé d'avance, et ne sont pas totalement libres non plus. Ils reposent sur un **guide d'entretien** proposant différents thèmes de conversation, nous permettant tout à la fois de reconstruire le récit du conflit et répondre à nos hypothèses, et de laisser à l'enquêté libre cours à son discours, révélant ainsi des représentations profondément ancrées en lui et abordant des sujets imprévus.

Contrat d'entretien

Un **contrat d'entretien** (annexe 4) sera lu et donné aux personnes enquêtées. Celui-ci présente l'étude, mais sans la dévoiler entièrement, afin de ne pas biaiser l'enquête par induction des réponses. Pour ce faire, nous effectuons une « montée en généralité » de notre sujet d'étude : il s'agira ainsi d'une étude sur « l'évolution du monde rural à l'échelle de la commune ». Mais le sujet précis de l'étude sera explicité à la fin de l'entretien si la personne enquêtée le souhaite. Le contrat prévoit une durée d'entretien d'environ 1h30, ainsi qu'un accord sur l'enregistrement et l'anonymat des personnes et des communes enquêtées. Si un tel entretien s'avère impossible pour l'enquêté, un entretien téléphonique d'une durée raccourcie pourra être proposé. Par ailleurs, avec l'accord de l'enquêté, l'entretien sera enregistré.

Guide d'entretien « acteurs opposants »

Notre guide d'entretien (annexe 5) a été conçu de sorte à ne pas induire une perception « conflictuelle » de tel ou tel projet d'élevage par nos enquêtés, mais de recueillir de façon naïve leur vision du projet et de ce qui en a découlé. Pour ce faire, nous avons articulé notre guide en trois parties. La première consiste en un récit de vie de la personne interrogée, l'amenant alors progressivement sur sa perception du contexte du territoire et de l'agriculture dans celui-ci. Ainsi, nous n'abordons pas le sujet du « conflit » immédiatement, et nous pouvons voir si la personne en parle spontanément ou pas, à quel moment, et ce qu'elle en dit en premier lieu. La seconde partie, enfin, pose carte sur table le sujet du « conflit », qu'il ait été abordé spontanément ou non par l'enquêté jusqu'alors. Pour ce faire, nous procédons **sans employer le mot « conflit »** (sauf à reprendre le terme de la personne enquêtée au cas où elle l'emploierait elle-même) ; nous nous en tenons à des expressions du type « j'ai vu dans la presse qu'il y a eu un agrandissement d'élevage porcin sur la commune en 2008... ». Après avoir récolté une première vision des choses, nous invitons alors la personne à reprendre le « conflit » (à défaut de « conflit », nous employons le terme utilisé par la personne pour décrire l'histoire) dans l'ordre des événements, point par point, pour comprendre finement sa perception des événements sur le temps long. La troisième partie, quant à elle, propose une prise de recul sur le conflit en lui-même : ce que la personne en retient aujourd'hui, l'évolution des relations depuis le conflit, ses attentes, etc. Notons que les questions formulées dans le guide d'entretien sont là à titre indicatif, en aucun cas elles ne sont posées textuellement lors des entretiens.

Guide d'entretien « témoins »

Pour les témoins, un second guide d'entretien a été conçu (annexe 6). La trame d'entretien ressemble à celle des « acteurs opposants » dans le sens où elle reprend les mêmes trois grandes parties (récit de vie – conflit – prise de recul). Cependant, le détail des thématiques abordées pour chaque partie, ainsi que la durée accordée à chacune diffèrent quelque peu. Par exemple, pour les « témoins », la partie « récit de vie » sera moins fouillée que pour les « acteurs », mais la partie relatant des acteurs et de leurs relations sera plus conséquente. En effet, les témoins, bien que leur propre vision nous intéresse également, sont aussi et surtout enquêtés pour nous éclairer sur le conflit et ses acteurs. Remarquons que si ce guide constitue une trame nécessaire à la conduite des entretiens, il sera réécrit ou complété au cas par cas, compte tenu des informations déjà connues sur le cas de conflit. Ainsi des questions plus précises pourront être ajoutées, mais avec beaucoup de vigilance pour ne pas biaiser les réponses, les questions les plus délicates étant posées à la fin de l'entretien uniquement.

Guide d'entretien « acteurs défenseurs »

Le guide d'entretien relatif aux éleveurs pétitionnaires n'a quant à lui pas été conçu spécifiquement pour ce travail. Compte tenu du fait que l'étude a été initiée en 2012, le guide

utilisé à ce moment-là pour les éleveurs sera repris (annexe 7). Notons que celui-ci comporte une structure très similaire à ceux que nous avons conçus. Concernant d'éventuels « acteurs défenseurs » de projets autres que les éleveurs pétitionnaires, comme nous ne connaissons pas leur existence *a priori*, le guide d'entretien « témoins » leur sera appliqué, et les catégories de population seront réajustées ensuite (cf. §2.1).

1.3. Méthode d'analyse

A priori, tous les entretiens semi-directifs réalisés seront **retranscrits intégralement**, à l'exception d'éventuels entretiens téléphoniques qui feront l'objet d'un compte-rendu avec citations pour des raisons techniques. Chacune des retranscriptions sera surlignée et annotée, à la fois par Marie-Laurence Grannec et par moi-même, ce qui nous permettra d'avoir un double regard sur ceux-ci. Les éléments relatifs au déroulé des conflits seront relevés, nous permettant de construire des récits-croisés de nos conflits. Par ailleurs, une **grille de lecture des entretiens** sera construite, nous permettant de croiser des éléments spécifiques de nos différents enquêtés. La liste des items de cette grille figure en annexe 8, mais pour des raisons d'anonymat, la grille en elle-même n'est pas fournie en annexe. Cette grille comporte des éléments d'analyse, pouvant être illustrés par des citations et des éléments de discours. Une ligne correspond à un enquêté. Elle permet notamment de distinguer :

- le **profil** des individus par des éléments tels que l'âge, le sexe, l'origine géographique et sociale, la profession, les activités extraprofessionnelles, et le mode de vie ;
- leurs **visions** du contexte de la commune, de l'agriculture, de l'élevage porcin, des agriculteurs et des éleveurs porcins ; ainsi que leurs **connaissances** de l'agriculture et de l'élevage porcin (expérience et sources d'informations) ;
- la **manière dont ils perçoivent le projet et le conflit** à travers les qualificatifs utilisés, l'évocation spontanée ou non du conflit et à quel moment. Dans tous les cas, la toute première phrase prononcée sur le cas d'étude sera relevée ;
- Leurs **perceptions des autres acteurs** concernés par les conflits et leurs relations à ceux-ci, avec notamment les qualificatifs utilisés pour les désigner. Sept catégories d'acteurs sont distinguées dans la grille : opposants au projet, porteur de projet, élus municipaux, journalistes, riverains, administrations, et « organismes » agricoles (filière, groupements, syndicats, chambre d'agriculture, etc.) ;
- Leurs **arguments**, avec une distinction entre les arguments « généraux » et les arguments « relatifs au projet » ;
- Leurs **actions et stratégies** (pour les acteurs uniquement) : recension des actions réalisées concernant le projet, ainsi que des éléments explicatifs de leurs stratégies, dans les cas où une stratégie serait consciemment utilisée ;
- Leur **prise de recul** sur le conflit : vision du conflit aujourd'hui, souhaits, conseils ;
- Enfin, les **éléments de discours** : champs lexicaux mobilisés, verbes d'action, points focaux (sujets de préoccupation majeurs ressortant de l'entretien) ; et le climat de l'entretien.

La grille de lecture ainsi obtenue sera ensuite divisée, pour obtenir d'une part une grille par population d'enquêtés (opposants, témoins, et défenseurs), et d'autre part une grille par cas de conflit comportant tous les individus enquêtés sur un même cas.

2. RESULTATS

Nous présenterons nos résultats en allant des plus bruts aux plus analysés, par une montée progressive en généralité. Ainsi commencerons-nous par décrire notre jeu de données, obtenu selon la méthode décrite précédemment (partie 2.1). Ensuite, afin de reprendre l'enchaînement de notre question guide, nous nous intéresserons aux visions des personnes rencontrées et à leurs attitudes face aux projets (partie 2.2). Puis nous prendrons du recul par rapport aux seules personnes rencontrées et considérerons les processus conflictuels dans leur ensemble, en envisageant leur dynamique et leurs déterminants (partie 2.3).

2.1. Jeu de données obtenu

2.1.1. Cas de conflits étudiés

Nous avons repris huit des quatorze cas étudiés lors de la première étape. Parmi les six cas non-repris : deux n'étaient pas des cas de conflits, deux n'ont pas été repris en raison de la situation familiale des éleveurs, et deux autres pour une question de redondance de cas très similaires. Cependant, deux cas ont été rajoutés, par rapport aux demandes du comité de pilotage notamment, afin de pouvoir traiter du « contexte algues vertes » de la baie de St Brieuc, contexte absent du panel de la première enquête. Nous avons donc étudié dix cas de conflits au total, que la figure 2-1 permet de localiser. Notons que sur la carte, les points sont volontairement épais afin de garantir l'anonymat des communes.

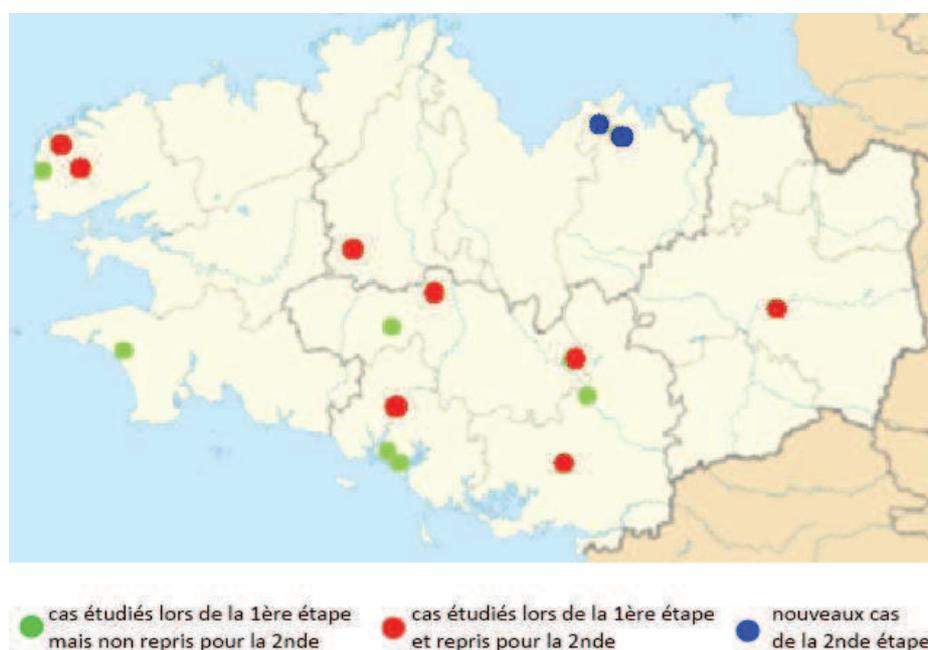


Figure 2-1 : Localisation des dix cas étudiés

Nos différents cas s'échelonnent entre 2001 et 2010 (dates de début de conflit). Il s'agit majoritairement de projets d'extension, c'est-à-dire d'augmentation du cheptel porcin, par restructuration interne ou par reprise de site (sept cas), notamment en vue de la mise aux normes bien-être animal et/ou en vue de permettre l'arrivée d'une personne supplémentaire sur l'exploitation, qui peuvent s'accompagner de la mise en place de stations de traitement du lisier.

Nous avons également un projet de création d'une structure d'engraissement pour limiter la dépendance extérieure de l'exploitation (un cas), une délocalisation d'élevage dont la proximité urbaine n'était pas viable à long terme (un cas), et une création de maternité collective sur un ancien site de volaille par transformation des unités d'azote (un cas). Pour chaque cas, nous avons pu consulter les documents d'EP. Et 112 articles de PQR ont été recensés, dont le détail par cas figure en annexe 9.

La figure 2-2 récapitule le nombre et la nature des données collectées. Notons que nous n'avons eu que deux refus d'entretiens parmi les personnes contactées. Et parmi les vingt-sept entretiens réalisés, deux n'ont pas été analysés, car jugés non-pertinents vis-à-vis du cas de conflit étudié. Comme nous l'avons vu dans la méthodologie, les personnes enquêtées ont été identifiées par une pré-enquête pour chaque cas, selon trois catégories : acteurs opposants, témoins, et acteurs défenseurs. Cependant, à l'issue des entretiens, un **réajustement des catégories de pré-enquête** a dû être effectué. Par exemple, une personne identifiée comme témoin par la pré-enquête a pu être placée parmi les acteurs défenseurs du projet à l'issue de l'entretien, les nouvelles informations récoltées montrant un engagement de la personne dans le conflit « *j'avais moi-même appuyé la chose, j'avais aussi fait une pétition dans le quartier* » (enquêté 23, acteur défenseur d'un projet).

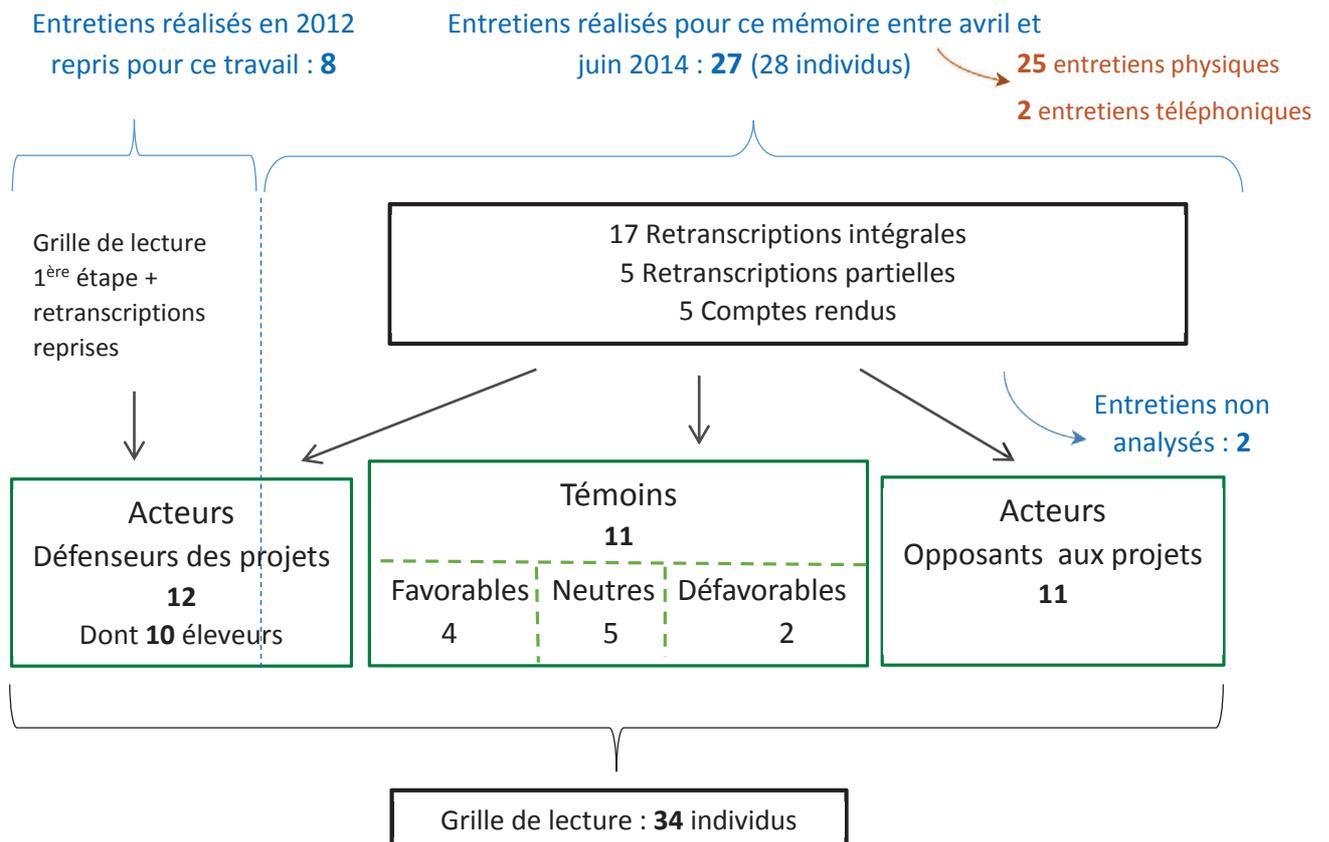


Figure 2-2 : Schéma récapitulatif du jeu de données obtenu

Les entretiens physiques ont duré entre 30 minutes pour le plus court et 4 h30 pour le plus long, avec une durée moyenne d'environ 2h. Les deux entretiens téléphoniques ont duré 20 minutes seulement. La liste des personnes enquêtées, permettant de visualiser le nombre d'entretiens réalisés par cas, figure en annexe 9.

2.1.2. Profils des enquêtés

En premier lieu, précisons de nouveau que notre étude est qualitative et non quantitative, elle n'a donc aucune valeur statistique. Les données présentées dans cette section ont seulement vocation à décrire notre échantillon qualitatif. Pour chaque élément, nous considérerons conjointement nos trois populations d'étude : acteurs défenseurs, témoins, et acteurs opposants. Notons cependant que parmi les onze témoins rencontrés, nous ne prendrons en compte que les neuf résidant dans le bassin de vie du conflit, les deux autres (journaliste et commissaire enquêteur) qui sont transversaux à nos différents cas, étant traités par ailleurs. Nous tâcherons de comparer nos données, quand cela est possible, avec celles de la population bretonne.

Répartition des enquêtés selon leur sexe :

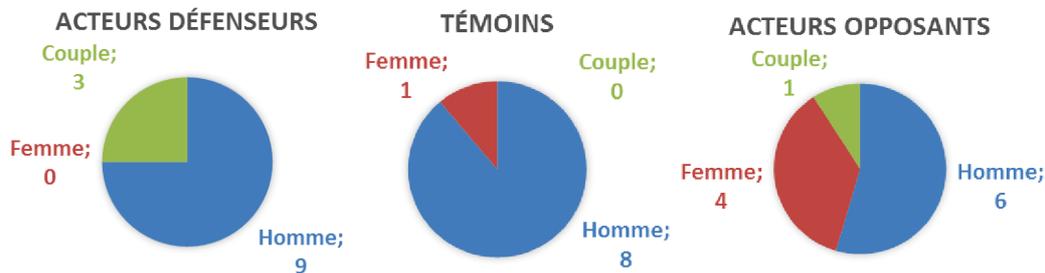


Figure 2-3 : Diagrammes présentant la répartition des enquêtés selon leur sexe

Les hommes sont surreprésentés chez les défenseurs des projets et chez les témoins, alors que la répartition homme/femme des opposants semble davantage suivre celle de la population bretonne globale, qui comporte 49 % d'hommes pour 51% de femmes d'après le recensement 2013 de l'INSEE.

Répartition des enquêtés selon leur âge :

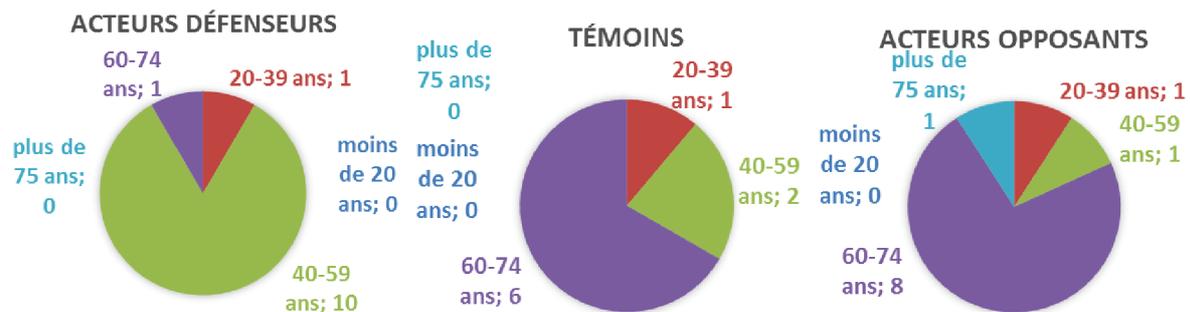
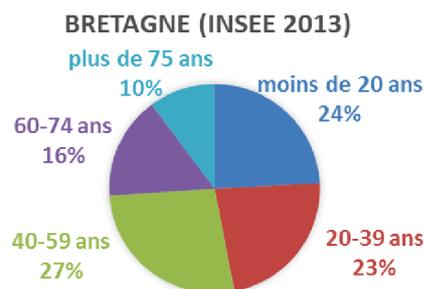


Figure 2-4 : Diagrammes présentant la répartition de nos enquêtés selon leur âge



Nos populations d'étude sont très spécifiques en termes de classes d'âge : les défenseurs de projets sont essentiellement des actifs de plus de 40 ans ; les opposants et les témoins sont surtout des jeunes retraités (de 60 à 75 ans). Notons que les moins de 40 ans sont sous-représentés dans nos trois populations.

Figure 2-5 : Répartition de la population bretonne par classes d'âge (d'après INSEE, 2013)

Répartition des enquêtés selon leur catégorie socio-professionnelle (CSP) :

Etant donné que nombre de nos enquêtés sont retraités, nous considérerons les anciennes professions exercées par ceux-ci, plutôt que de les rassembler sous la catégorie habituelle « retraités ». Par ailleurs, nous regrouperons par le terme « indépendants » les « agriculteurs exploitants » et les « artisans, commerçants, chefs d'entreprise ».

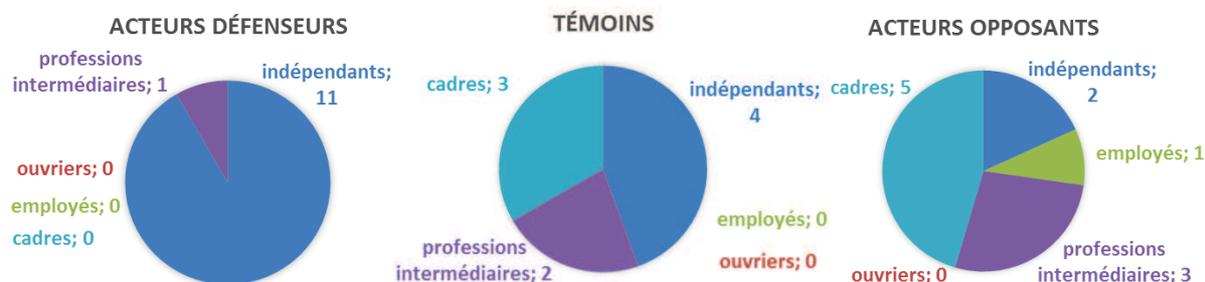


Figure 2-6 : Diagrammes présentant la répartition des enquêtés selon leur CSP

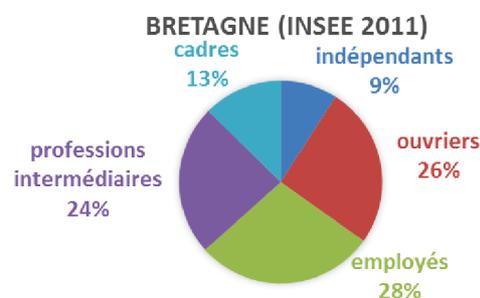


Figure 2-7 : Répartition de la population bretonne par CSP (d'après INSEE 2011)

En termes de CSP, aucune de nos trois populations n'est représentative de la population bretonne. Les défenseurs des projets sont des indépendants ; alors que les opposants sont majoritairement des cadres et des professions intermédiaires. Notons que ces professions sont mutuellement mal perçues par les deux camps d'acteurs. Il est intéressant de voir que les témoins ne sont pas représentatifs de la population bretonne non plus, et semblent être à mi-chemin entre les deux groupes d'acteurs. D'autre part, les ouvriers et employés sont absents de nos échantillons.

Répartition des enquêtés selon l'origine de leur bassin de vie :

On entendra par « autochtone » une personne originaire du bassin de vie où elle habite ; on distinguera alors les « autochtones restés », ceux qui n'ont jamais quitté le bassin de vie en question, et les « autochtones revenus », ceux qui sont originaires du bassin de vie où ils habitent aujourd'hui, mais qui l'ont quitté entre temps, le plus souvent pour des raisons professionnelles. Par défaut, les non-autochtones sont les « nouveaux arrivants », qu'on distinguera en deux catégories, ceux qui sont originaires du milieu rural, et ceux qui sont originaires du milieu urbain, qu'on appellera alors « néoruraux ». Il est néanmoins intéressant de remarquer que du point de vue des éleveurs, les autochtones revenus et les nouveaux arrivants issus du milieu rural sont considérés comme des « néoruraux » également, et sont mal perçus de ce fait.

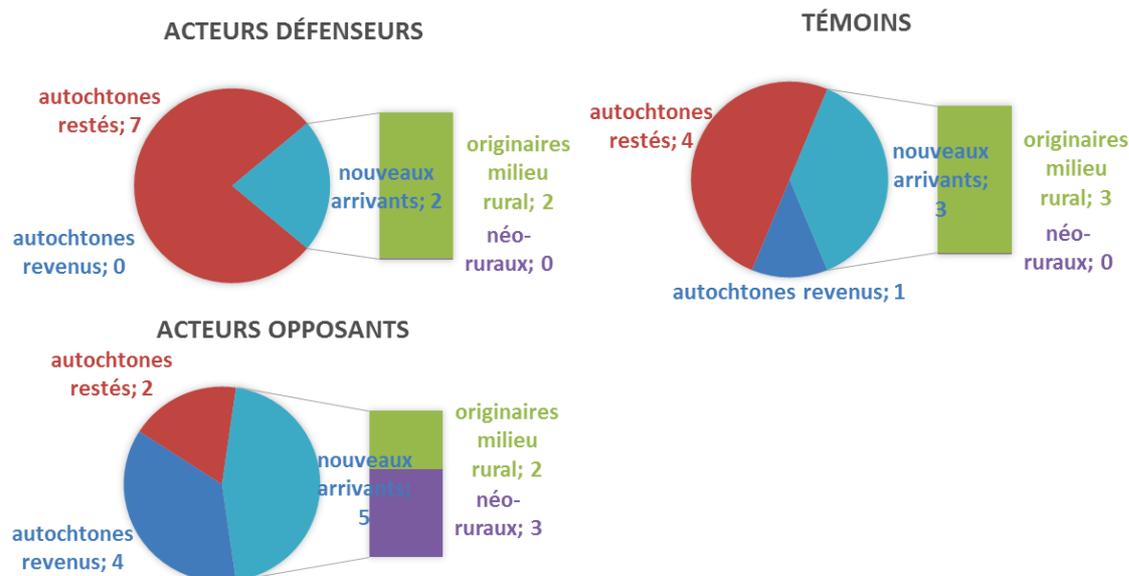


Figure 2-8 : Diagrammes présentant la répartition des enquêtés selon leur origine

Malheureusement, il n'existe pas de statistiques sur les trois catégories que nous avons définies, à l'échelle du bassin de vie, auxquelles nous aurions pu comparer nos données. Ce que nous pouvons tout de même dire, c'est que les défenseurs des projets n'ont pour la plupart jamais quitté leur bassin de vie d'origine, alors que parmi les opposants, on compte près de la moitié de nouveaux arrivants. Notons que les « néo-ruraux » peuvent renvoyer à une grande diversité de profils (couples modestes, entrepreneurs, citadins retraités, etc.) (Poncet, Belot, 2008), mais dans notre cas, il s'agit exclusivement de citadins retraités à la recherche d'un meilleur cadre de vie.

La situation familiale :

Tous les enquêtés, aussi bien défenseurs, témoins et opposants, sont mariés sinon en couple avec enfants et éventuellement petits enfants.

Les activités extraprofessionnelles et l'intégration locale :

Les opposants, et les témoins dans une moindre mesure, ont la particularité d'être tous fortement engagés dans la vie associative et/ou politique, le plus souvent à l'échelle de la commune. Il peut s'agir d'associations environnementales, culturelles, patrimoniales, sportives, etc., et bien souvent le tout à la fois. L'annexe 9 permet de voir que nombre d'entre eux sont ou ont été conseillers municipaux de leur commune. Les éleveurs pétitionnaires, quant à eux, sont souvent moins investis dans la vie associative communale. On peut distinguer deux groupes parmi eux : ceux dont l'activité agricole occupe l'intégralité de leur temps ; et ceux qui ont de multiples activités/responsabilités. Si les membres de ce deuxième groupe ont une vie sociale très dynamique, notons qu'à l'inverse des opposants et témoins, leurs activités sont surtout d'ordre para-professionnel (syndicat, groupement, chambre d'agriculture, etc.), ainsi leur sociabilité se réduit souvent à celle du « monde agricole », voire celle d'une filière et/ou d'un syndicat, auxquels ils font partie, bien que certains aient été conseillers municipaux de leur commune.

Le mode de vie :

Lors des entretiens réalisés à domicile, j'ai prêté particulièrement attention aux caractères extérieurs des modes de vie de ces personnes (type d'habitat et habitudes de consommation), en les associant à leurs discours. Cela ne concerne néanmoins que 13 personnes sur les 27 entretiens réalisés, et uniquement des opposants et des témoins. Nous pouvons établir trois groupes parmi eux : les « **écologes rustiques** » habitant des maisons de taille petite à moyenne, souvent rénovées de leurs propres mains, et consommant des produits issus de coopératives biologiques ; les « **bourgeois du bord de mer** » habitant dans de grandes maison avec vue sur la mer ; et les « **conventionnels** », regroupant les autres personnes, dont l'habitat et la consommation sont plus conventionnels. On trouve les opposants parmi les « écologes rustiques » principalement mais également parmi les « bourgeois du bord de mer » (un individu) ; et les témoins parmi les « conventionnels » surtout, et les « écologes rustiques ». Quant aux éleveurs porteurs de projets, n'ayant pu faire d'observations à leur sujet, nous nous baserons sur les travaux de Maxime Prével pour dire qu'ils relèvent du mode de vie de l'agriculture dominante productiviste et familiale, où le travail occupe une place centrale, avec notamment l'imaginaire du « progrès » (cf. Prével, 2005 au § 1.1.2.1.2.).

Conclusion sur les profils :

En résumé nous pouvons dire que notre échantillon présente moins de diversité que la population globale bretonne : nous avons affaire à **des populations très spécifiques**. Ainsi, les partisans des projets sont principalement des **hommes actifs exerçant des professions indépendantes, nés dans leur espace actuel de travail et de vie, et dont le travail occupe une place centrale** ; alors que les opposants aux projets sont **des hommes et des femmes jeunes retraités, ayant occupé des fonctions de cadres ou exercé des professions intermédiaires, n'ayant pas toujours habité dans leur milieu de vie actuel, et dont les activités principales sont associatives et/ou politiques**. Les témoins, qui s'intéressent aux projets sans pour autant prendre parti, ne sont pas non plus à l'image de la population bretonne globale, mais semblent être à **mi-chemin** entre les deux camps en opposition. **Défendre, s'intéresser ou s'opposer à un projet porcine représente donc un phénomène social particulier auquel tout le monde n'adhère pas** : les jeunes, les célibataires, les ouvriers et les employés semblent ne pas être concernés par les projets porcins. Ces résultats sont néanmoins très dépendants de la méthode utilisée pour trouver les personnes enquêtées, qui sont les personnes « leader » et rendues « visibles » dans le conflit, et nous verrons par la suite que les acteurs des conflits ne se limitent pas à ces personnes-là.

2.2. Les acteurs : visions et attitudes

2.2.1. Visions de l'élevage et des éleveurs porcins

Suite à ce constat de fortes spécificités de nos populations, nous tenterons dans cette partie d'identifier et de caractériser les visions qu'ont nos enquêtés de l'élevage et des éleveurs porcins. Pour ce faire, nous établirons des **idéaux-types** : il s'agit d'isoler et d'accentuer certaines caractéristiques, reconstruisant ainsi la réalité des choses, dans le but de permettre un classement et une comparaison des acteurs. Dans notre cas, ce sont les **connaissances** et les **représentations** de l'élevage et des éleveurs porcins que nous croiserons entre elles.

Connaissances de l'élevage porcin

Avant de s'intéresser aux représentations de l'élevage et des éleveurs en tant que telles, il nous paraît intéressant de s'interroger d'abord sur les connaissances que nos enquêtés en ont. Il ne s'agit pas d'« évaluer » cette connaissance comme étant bonne ou mauvaise (cf. le principe d'équivalence entre experts et profanes § 1.1.2.1.1.), mais plutôt d'en dégager les sources d'information et l'expérience qu'ils en ont. Considérant que par l'intérêt qu'ils portent au sujet, toutes les personnes rencontrées ont une certaine connaissance de l'agriculture, de l'élevage, et de l'élevage porcin, nous sommes amenés à former trois groupes :

- Ceux qui en ont une **connaissance interne** : dans ce groupe se trouveront les éleveurs porcins eux-mêmes, les autres agriculteurs, et les acteurs du para-agricole.
- Ceux qui ont une **connaissance par un lien direct** : dans ce groupe se trouveront les personnes qui ont un lien familial **fort** avec l'agriculture. Quelques exemples : le fils et frère d'agriculteur qui habite à côté de l'exploitation familiale et suit de près ce qu'il s'y passe, le couple enfants d'agriculteurs et dont la fille a un poste à responsabilités dans le monde agricole. Par contre, les personnes qui ont seulement un parent ayant été agriculteur ne feront pas partie de ce groupe.
- Ceux qui en ont une **connaissance externe** : ce seront ceux dont la connaissance provient de lectures, documentaires, conférences, visites d'élevages, ou rencontres avec des personnes en ayant une connaissance plus interne (par exemple un éleveur faisant de la vente directe dont ils sont clients).

Nous présenterons alors ces connaissances selon ces trois catégories sur un axe horizontal interne-externe.

Représentations de l'élevage et des éleveurs porcins

Nous considérerons conjointement les visions de l'élevage porcin et celles des éleveurs porcins, car celles-ci vont de pair. Les qualificatifs utilisés pour désigner l'élevage porcin conventionnel et les éleveurs porcins seront mobilisés pour définir les représentations comme étant plutôt négatives ou plutôt positives. Nous décrirons ces représentations sur la base d'un axe représentation positive-représentation négative, ce qui est très simplificateur mais peu gênant en sachant que nous allons décrypter plus finement par la suite les argumentaires et les registres de valeur associés (§ 2.2.2.2.). Précisons qu'il s'agit des représentations d'un type d'élevage porcin, à savoir le modèle dominant qui est celui des dix cas considérés, et non pas de l'élevage porcin en général. Nous présenterons alors ces représentations selon un axe vertical, venant compléter l'axe horizontal des connaissances.

Croisement connaissances/représentations :

Nous avons alors placé un à un nos enquêtés sur le graphique suivant (figure 2-9), puis nous y avons reporté nos trois populations : acteurs opposants (triangles), témoins (cercles) et défenseurs (carrés). Parmi les éleveurs pétitionnaires, seuls ceux rencontrés lors de la deuxième étape (enquêtés n°2 et n°4) ont été placés sur le graphique pour ne pas l'alourdir, mais les huit autres, rencontrés en 2012, occuperaient la même place.

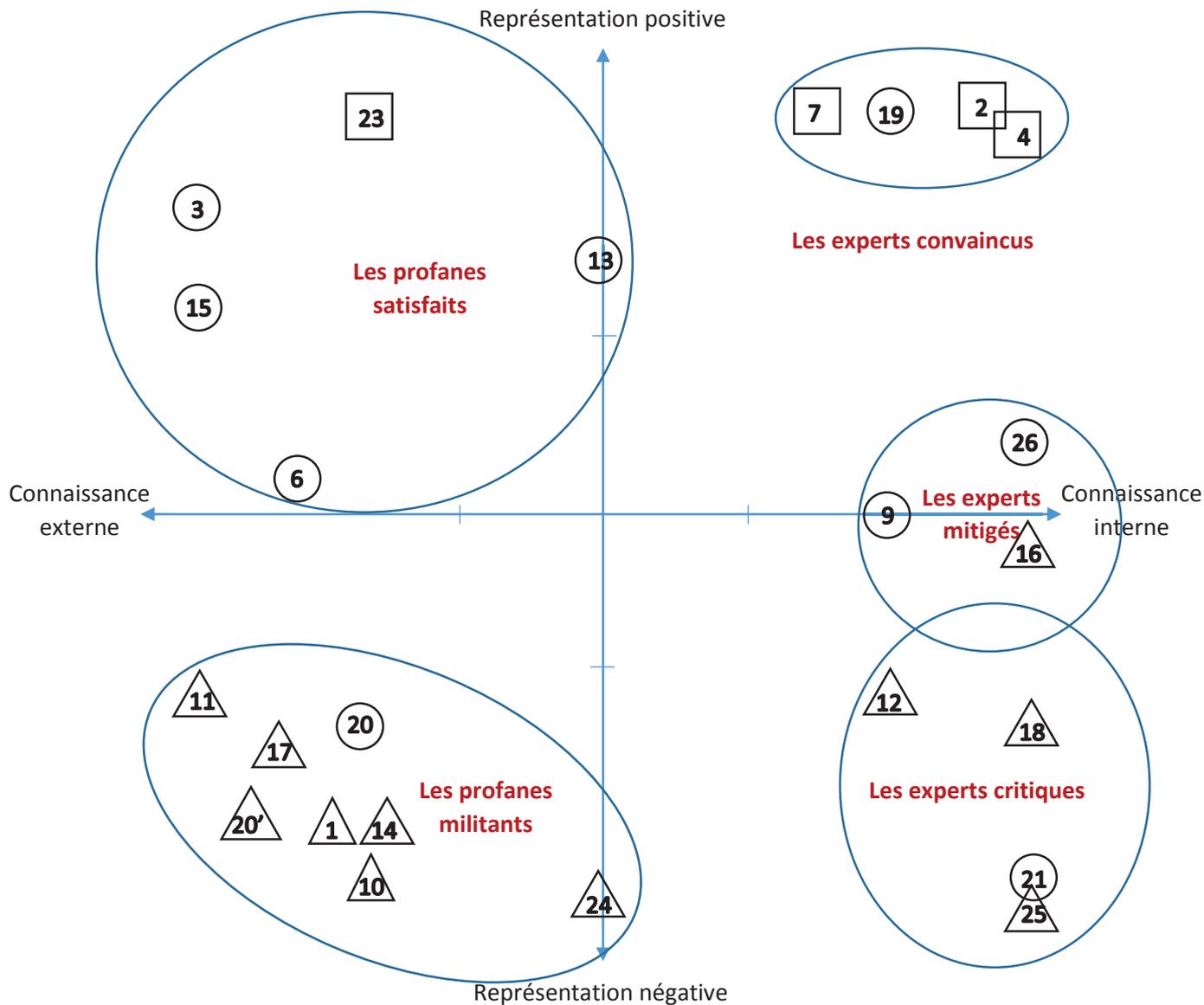


Figure 2-9 : Idéaux-types des visions de l'élevage et des éleveurs porcins obtenus par croisement des connaissances et des représentations

Les profanes satisfaits : il s'agit de retraités autochtones restés dans le territoire (à l'exception de l'enquête n°6), ayant de bonnes relations avec les agriculteurs de leur commune, et une affinité particulière pour le monde agricole, dont ils se sentent proches. Leur connaissance leur vient de la fréquentation régulière d'éleveurs, dont ils semblent vouloir se

faire porte-parole, parfois de manière inconditionnelle, en reprenant un discours très proche du leur, et adoptant parfois une terminologie assez technique. Ils voient l'importance de l'élevage dans l'économie bretonne, et soulignent les progrès réalisés par la filière. La phrase « *Moi j'ai de bonnes relations avec le monde agricole* » (enquête n°23) résume assez bien la vision de ce groupe.

Les profanes militants : ils sont nouveaux arrivants dans le territoire ou autochtones revenus. Jeunes retraités, ils ont une vie associative très dynamique. Leurs connaissances, parfois très fournies, leur viennent surtout de lectures, documentaires et conférences. Ils citent fréquemment des figures phares de l'agriculture alternative, telles qu'André Pochon, Isabelle Saporta, Marc Dufumier, Jocelyne Porcher, Christine Tribondeau, René Louail, etc. : « *ils ont forgé notre conviction* » (enquête n°10). Leur connaissance peut aussi venir d'anciens agriculteurs voisins, critiques du système dominant, avec qui ils ont noué des liens, notamment d'entraide, dès leur arrivée ; ou bien d'éleveurs faisant de la vente directe chez qui ils se fournissent et avec qui ils échangent régulièrement. Enfin, ils peuvent acquérir des connaissances via le milieu associatif qu'ils fréquentent, Eaux et Rivières de Bretagne étant souvent citée comme source d'informations. Ils se montrent parfois conscients que leur connaissance, que nous qualifions ici d'externe, est partielle : « *C'est pas mon métier l'agriculture, j'veux pas dire de bêtises là-dessus non plus* » (enquête n°11). Leurs connaissances peuvent être antérieures au projet conflictuel, ou alors au contraire avoir été suscitées par celui-ci : « *on a appris au fur et à mesure qu'on enquêtait* » (enquête n°10) ; dans tous les cas, le projet induit un accroissement de leurs connaissances. Ils se montrent particulièrement soucieux de la préservation de l'environnement, de la qualité de leur alimentation, de leur qualité de vie, et accordent fréquemment de l'importance au patrimoine rural, et en particulier au bâti : « *c'est un joli village, mais c'est intenable avec ces cochons* » (enquête n°24). Ils défendent, à une exception près, l'agriculture biologique et le porc sur paille, mais la plupart font la part des choses entre les avantages et les inconvénients des progrès techniques de l'agriculture conventionnelle.

Les experts convaincus : on trouve dans ce groupe l'ensemble des éleveurs pétitionnaires enquêtés, qui apparaissent convaincus du bien-fondé de leur système d'élevage et de leur projet. Leur registre est essentiellement technico-économique, et leurs connaissances proviennent surtout de leurs conseillers (groupement, chambre d'agriculture). On y trouve aussi des acteurs du para-agricole : un ingénieur agronome et un banquier du secteur agricole, qui sont tous les deux en activité. Leur vision des choses est essentiellement technico-économique également, ultra-rationalisée et normative, ce que la phrase suivante illustre bien : « *Alors en fait, ce dossier-là qui a fait débat, pour moi est très simple dans ma vision des choses* » (enquête n°19). Les experts convaincus se préoccupent de la performance des exploitations (notamment via l'adaptation au durcissement économique et à la baisse des marges), de l'économie régionale et de l'emploi, mais également d'aspects environnementaux et sociaux.

Les experts critiques : à l'instar du groupe des « experts convaincus », on trouve également dans ce groupe des éleveurs porcins et des acteurs du para-agricole (un consultant indépendant en agriculture et un retraité de la recherche scientifique ayant travaillé sur la problématique des algues vertes), mais qui ne défendent pas le même système d'élevage que les précédents. Ils sont tous favorables au porc sur paille, et trois d'entre eux défendent le système biologique. Le registre est technique, sur le plan agronomique notamment. Leurs préoccupations sont environnementales, mais aussi économiques (nombre d'emplois, développement de l'économie locale), et sociales (qualité de vie et de travail des éleveurs). Pour les deux éleveurs porcins, qui sont syndiqués à la Confédération Paysanne, la « *peur de se faire engoutir par les gros* » (enquête n°21) est également récurrente.

Les experts mitigés : ce groupe, qui est à mi-chemin entre les deux précédents, n'est pas homogène pour autant. On y trouve un érudit agricole, ayant eu de grandes responsabilités au niveau européen, précis et nuancé dans son analyse de l'agriculture et de ses impacts, ainsi qu'un ancien cadre du secteur laitier, dont l'analyse est également nuancée. Mais on y trouve également un indécis, agriculteur retraité, qui semble hésiter entre les avantages octroyés par le système dominant, et sa rancœur de ne pas réussir à transmettre sa ferme.

Lors du descriptif de nos cinq idéaux-types, nous avons assez peu décrit la vision qu'ont nos enquêtés des éleveurs porcins. Celle-ci est pourtant, sur certains aspects négatifs que nous tenons à détailler, relativement unanime entre nos enquêtés, à ceci près qu'une différence de degré, et d'empathie à leur sujet, existe dans les propos tenus, selon que les acteurs en aient une vision globalement positive ou globalement négative (partie supérieure ou inférieure du graphique). Nous avons ainsi identifié quatre thématiques négatives fréquemment associées aux éleveurs porcins : la **méfiance**, la **cupidité**, la **violence**, et la **malhonnêteté**. La méfiance est interprétée par les personnes ayant une représentation positive des éleveurs comme relevant d'une timidité, d'une non-habitude à communiquer, mais peut aussi être interprétée, cette fois par les personnes ayant une représentation négative des éleveurs et de l'élevage, comme une honte du métier, le fait d'avoir « quelque chose à cacher ». La cupidité quant à elle est généralement évoquée comme étant spécifique de l'élevage porcin par rapport aux autres filières d'élevage. En termes de violence, certains enquêtés ayant une vision négative des éleveurs indiquent avoir reçu des insultes de la part d'éleveurs porcins, mais tous les perçoivent comme étant durs et parfois grossiers, y compris les personnes en ayant une vision positive : « *le défaut qu'ils ont....euh...c'est qu'ils seraient plus revendicatifs et manifestants que communicants et ouverts* » (enquête n°7). Enfin, nos enquêtés perçoivent les éleveurs porcins comme étant parfois malhonnêtes, ainsi « *il avait fait beaucoup de promesses qu'il n'a jamais tenues. Je comprends que les gens en aient eu marre* » dit un expert mitigé (enquête n°26). Remarquons que lors du comité de pilotage de restitution, les éleveurs n'ont pas semblé étonnés de ces différents aspects. Pour les enquêtés ayant une vision négative de l'élevage et des éleveurs porcins, une cinquième caractéristique s'ajoute, qu'on ne retrouve cette fois que chez eux, c'est l'idée de **dépendance** des éleveurs au système, d'engrenage : « *ils maîtrisent pas du tout leur avenir, en fin de compte, c'est bien triste pour eux, ils sont coincés par les emprunts et la coopérative* » (enquête n°20).

Si nous regardons où se situent nos trois populations (opposants, témoins, défenseurs) par rapport à cette typologie, nous constatons que **les visions de l'élevage et des éleveurs porcins n'expliquent qu'en partie les prises de position vis-à-vis des projets** : si les défenseurs sont en toute logique dans la partie supérieure du graphique et les opposants dans la partie inférieure, nous remarquons que chacun des cinq types comporte des témoins. Nous resterons néanmoins vigilants quant au sens du lien de cause à effet entre ces deux éléments (visions et prises de position), étant donné que les conflits ont eux aussi contribué à la vision actuelle que les enquêtés ont de l'élevage et des éleveurs porcins. Par ailleurs, de par l'intérêt qu'ils portent au sujet, nous avons vu que **toutes les personnes rencontrées ont une certaine connaissance de l'agriculture et de l'élevage porcin**. Il est alors intéressant de relever que lors du comité de pilotage de restitution des résultats, le fait que des personnes externes au monde agricole puissent avoir une certaine connaissance du sujet a visiblement interpellé les éleveurs présents. Qui plus est, **certaines opposants ont une connaissance interne de l'élevage porcin, parfois éleveurs porcins eux-mêmes**, ce qui a également interpellé le comité de pilotage. Cette typologie nous permet également de constater que même parmi les experts, il n'y a **pas unanimité**, ce qui illustre la **situation d'incertitude** évoquée dans l'état de l'art.

2.2.2. Attitudes adoptées face aux projets

2.2.2.1. Découverte des projets et degré d'implication des acteurs

Pour les éleveurs pétitionnaires, le projet constitue un moment clé dans l'historique de leur exploitation, affectant non seulement leur vie professionnelle, mais également leur vie privée. Ils ont souvent mis plusieurs années à l'élaborer, et apparaissent toujours convaincus de son caractère bien-fondé, y compris pour les tiers. Ils sont alors généralement surpris par le conflit, et démunis lors de sa survenue « *J' sais pas comment m'y prendre avec eux* » (enquête n°2), et dans tous les cas, ils sont affectés psychiquement par celui-ci, et par la situation d'incertitude dans laquelle il les place. Cela peut induire souffrance, voire fragilisation de leur identité, ce qui a largement été montré dans la première étape (Grannec et al., 2013), et nos deux entretiens supplémentaires avec des éleveurs porteurs de projets ne font que le confirmer. Dans leur référentiel technico-économique, leurs projets sont souvent tellement communs (sauf exception dans le cas d'un projet emblématique) qu'ils ne comprennent pas pourquoi on peut s'y opposer « *c'est de l'épicerie et on en fait tout un pataquès* » (enquête n°4). Dès lors, voyons comment les autres acteurs décrivent ces projets, et quelle emprise émotionnelle le conflit a eu sur eux.

Parmi les onze acteurs opposants, six ont cité le cas spontanément et rapidement, sans que le sujet leur soit évoqué ; c'est également le cas des deux acteurs défenseurs de projets non-éleveurs, ce qui montre que les projets en question sont encore aujourd'hui un sujet de préoccupation important pour eux. Par contre, ils ne sont que deux à l'avoir fait parmi les témoins, ce qui montre un degré d'implication moindre. Pour désigner le conflit, peu utilisent le terme « conflit » en lui-même, mais la plupart adoptent le champ lexical de celui-ci : « se battre » et « s'opposer » reviennent beaucoup dans les discours des opposants, et parfois dès la première évocation du sujet : « *je me suis battue ici contre un agriculteur intensif, une porcherie à [Nom du village], on a eu gain de cause, d'ailleurs !* » (enquête n°24) ; à l'exception de deux d'entre eux, qui n'ont pas une vision conflictuelle de ce qui s'est passé : « *on ne s'oppose pas, on donne un avis* » (enquête n°17), alors que les éleveurs concernés considéraient l'EP comme conflictuelle. Le projet est souvent désigné par les opposants comme étant « dangereux », « énorme », « industriel », même si parfois ils se montrent conscients que ce n'est pas une vision partagée de tous : « *Alors je sais qu'il en existe où c'est trois fois plus, mais pour nous ça nous semble énorme, c'est de l'industriel* » (enquête n°10). Les opposants se perçoivent souvent comme victimes des projets, et impuissants face à eux : c'est l'idée, fréquemment relevée, que les projets leur « tombent dessus ». Le conflit peut alors, comme pour les éleveurs, leur causer une souffrance : « *ça a été tellement dur chez eux, ils ont été marqués, quand même les voisins, tous hein, vu comment ça s'est passé* » (enquête n°18). Les témoins semblent pour leur part beaucoup moins épris émotionnellement lors de leur première évocation du projet, quelle que soit leur vision des choses, bien que pour ceux qui ont dû gérer le conflit, les maires notamment, il ait parfois été difficile à vivre en ce sens : « *J'en ai pas dormi de la nuit, je me suis dit comment ça va se finir...* » (enquête n°6).

Ainsi, la première étape avait montré une forte emprise des conflits sur les éleveurs, nous pouvons désormais élargir ce résultat à tous les acteurs, y compris les opposants. Chacun est impliqué dans le conflit, a l'impression d'avoir le rôle de la victime, et peut en souffrir. Néanmoins, il semble que plus les acteurs en opposition sont géographiquement proches, plus ils sont affectés par le conflit. En effet, pour les acteurs plus éloignés, l'implication reste externe à leur sphère privée et relève du plus court terme, généralement la durée de l'EP.

2.2.2.2. Les registres d'argumentation

Focalisons-nous maintenant sur les acteurs des conflits (défenseurs et opposants) en laissant de côté les témoins, pour comparer leurs registres d'argumentation. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la grille d'analyse de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, dans laquelle ils proposent six registres de valeurs permettant de comprendre les systèmes de justification des individus. Ces six « mondes » sont des référentiels à part entière, ayant chacun une logique propre, qui ne sont pas hiérarchisés. Chaque monde possède un « principe supérieur commun » de référence. Si deux parties en conflit se réfèrent au même monde, alors leur désaccord pourra être tranché par celui-ci. Par contre, si les personnes se réfèrent à deux mondes différents, on pourra seulement obtenir, au mieux, un compromis temporaire, mais jamais de solution acceptée de tous. Notons qu'un individu n'est pas spécifique d'un de ces mondes, mais fait appel à divers d'entre eux selon les situations. Voyons alors quels sont ces six mondes (Boltanski, Thévenot, 1991) :

- le monde domestique : respect de la tradition et des hiérarchies, habitude, ancienneté des pratiques
- le monde marchand : liberté individuelle, ambition, recherche de richesse, intérêt, innovation
- le monde industriel : organisation, efficacité, performance, fiabilité, évaluation
- le monde civique : droit, réglementation, législation, égalité des citoyens, conscience collective, volonté générale
- le monde de l'opinion : réputation, image, reconnaissance, célébrité
- le monde de l'inspiration : imaginaire, spiritualité, rêve, spontanéité, création.

Dans notre grille de lecture des entretiens, nous avons relevé de manière systématique les arguments cités par les enquêtés, puis les avons synthétisés en arguments plus généraux. C'est alors sur ces arguments « synthétiques » que nous nous sommes basés pour appliquer la grille de lecture de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Nous avons procédé comme suit : pour chaque argument, nous lui avons attribué le monde auquel il se réfère ; puis, pour chaque catégorie d'acteurs (défenseurs et opposants) et pour chaque monde, nous avons regardé combien d'acteurs ont mobilisé le monde en question. Nous avons réitéré ce travail pour les arguments qu'un type d'acteurs perçoit de l'autre type d'acteurs. De ces deux analyses découle la figure 2-10.

Nous constatons alors que les opposants aux projets se réfèrent le plus fréquemment au monde civique, au monde industriel, et au monde de l'inspiration.

Concernant le **monde civique**, les opposants mettent en avant : la **nécessité de gérer le territoire selon une conscience collective** (gestion des risques, responsabilité environnementale, économie locale en priorité, emplois) ce qui justifie la vision de politiques agricoles allant à l'encontre de l'élevage industriel, qui est souvent vu comme dangereux et peu pourvoyeur d'emplois, par rapport à un système qui serait basé sur des exploitations de plus petite taille ; le **non-respect de la législation par les éleveurs**, tel que le non-respect du projet prévu lors de sa mise en application, le non-respect des plans d'épandage, ou encore l'accaparement de chemins communaux par l'éleveur ; et le **non-respect des droits d'autres**

agriculteurs, qui peuvent être des agriculteurs avec qui ils partagent le même territoire de vie (accaparement de terres qui auraient pu servir à des jeunes de la commune ou à d'autres productions, empêchement d'un voisin agriculteur d'obtenir sa certification biologique), ou des agriculteurs de pays du Sud qu'ils « affament » par l'exportation de produits plus concurrentiels.

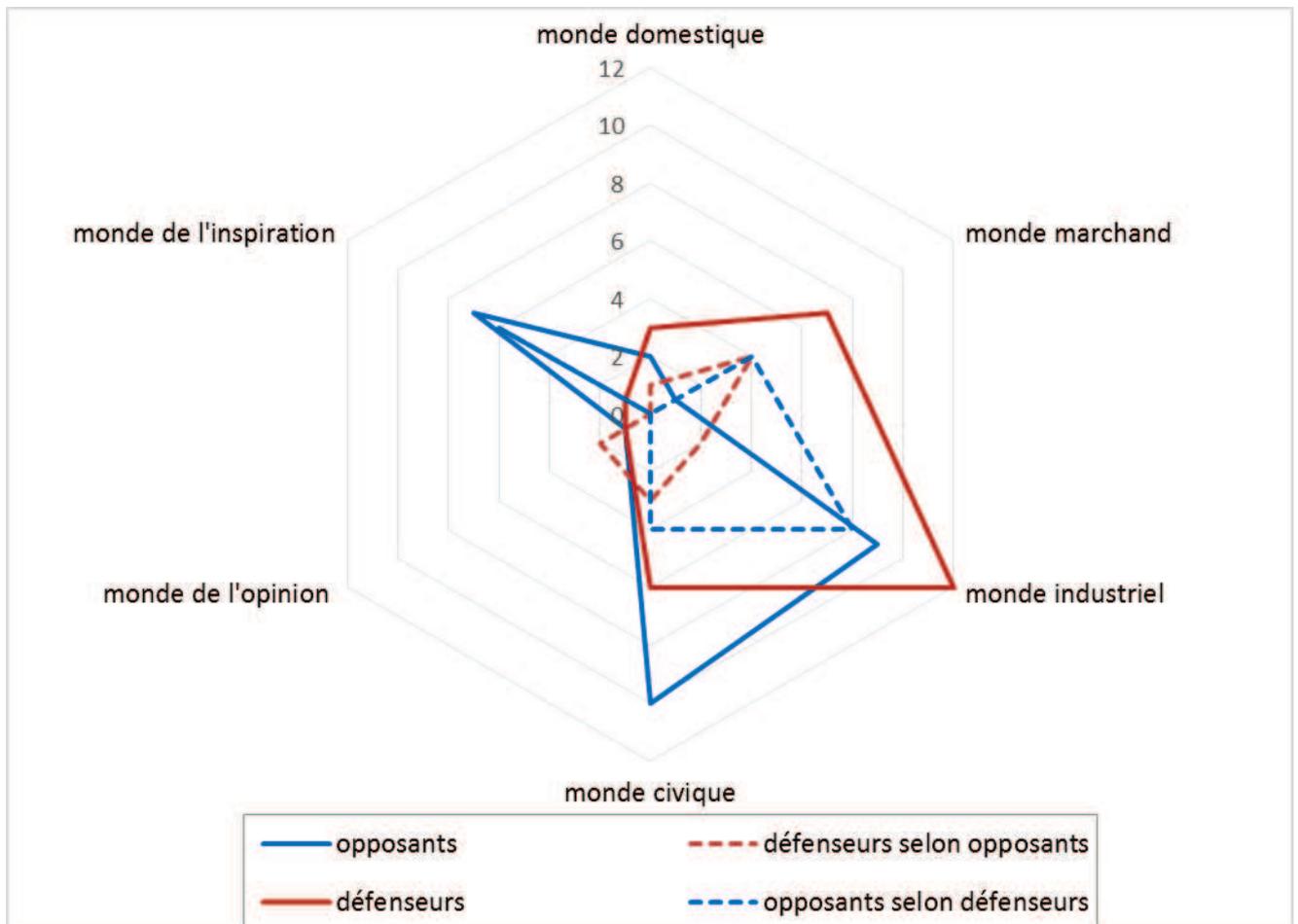


Figure 2-10 : Les registres d'argumentation des acteurs rencontrés, et tels qu'ils sont perçus par l'autre camp

Concernant le **monde industriel**, les opposants peuvent faire référence à des problèmes d'épandage, des nuisances non-maîtrisées, des problèmes de stockage du lisier, la consommation en énergie et en intrants, la qualité du bilan de fertilisation, la non-adaptation des chemins aux gros camions, etc., registre technique sur lequel les défenseurs des projets ne les attendent pas.

Concernant le **monde de l'inspiration**, il peut s'agir de choses très diverses, telles que le sentiment d'une inféodation de la région par l'élevage « *la république cochonnière* » (enquête n°10, opposante projet), la rupture du lien à la nature, l'atteinte au paysage « *ce paysage absolu, c'est un cadeau qu'on fait aux gens, on n'a pas le droit de le détruire : c'est l'essentiel de ma motivation* » (enquête n°17, opposante projet), ou encore la tristesse engendrée « *je ne pouvais plus regarder ça, j'étais malaaaaadeee, j'étais malheureuse en pensant à tous ces animaux* » (enquête n°20', opposante projet), mais qui conduisent toujours à remettre en cause le système de l'élevage porcin conventionnel. Notons que le registre du bonheur et de la tristesse est très fréquent chez les opposants, mais ne l'est pas chez les défenseurs des projets.

Les défenseurs des projets se réfèrent quant à eux majoritairement au monde industriel, au monde marchand, et au monde civique.

Concernant le **monde industriel**, il s'agit généralement d'une argumentation chiffrée (unités d'azote, places d'engraissement, ou nombre d'ha en zone d'excédent structurel par exemple). Pour eux, les dossiers sont techniquement bien faits. Ils font part d'améliorations techniques concernant les nuisances, le bien-être animal et l'environnement. Ils raisonnent en termes d'optimisation, viabilité, pérennité, transmissibilité de l'exploitation, ainsi qu'en termes d'organisation et de conditions de travail.

Concernant le **monde marchand**, l'imaginaire du « progrès » est très présent : la nécessité de toujours progresser, le besoin de projets, la volonté de se développer sont évoqués. C'est le registre de l'entrepreneuriat, de l'indépendance, de la capitalisation ; et de la réussite « *on aime quand on réussit, on n'a pas de contraintes vis à vis de qui que ce soit hormis nos copains les banquiers...on a la liberté d'entreprendre* » (éleveur pétitionnaire du cas n°9), « *sans projets, j'ai l'impression que je n'existe plus* » (éleveur pétitionnaire cas n°5).

Concernant le **monde civique**, les défenseurs des projets mettent en avant la conformité juridique des dossiers et se montrent confiants en la législation. Ils soulignent le fait que l'élevage industriel, en étant la principale activité économique de la région, bénéficie à l'ensemble de la population « *nous ça [l'élevage porcin breton] nous dérange pas parce qu'on sait que si y a pas d'agriculture en Bretagne, y a plus rien* » (enquête n°23, acteur défenseur projet). Enfin, les éleveurs mettent en avant leur fierté de « nourrir les hommes » ou « nourrir le monde », agissant ainsi selon eux dans l'intérêt commun.

De fait, les **thèmes d'accord potentiel** entre défenseurs et opposants sont ceux qui se réfèrent au **monde industriel** et au **monde civique**, à savoir : pour le monde industriel : les **nuisances** générées et l'**impact environnemental** principalement ; et pour le monde civique : la **conformité réglementaire** des exploitations et des projets, l'impact sur l'**économie locale** avec notamment la question des emplois, et la **prise en compte des intérêts des autres agriculteurs**. Ce sont sur ces points qu'il serait intéressant de construire une réflexion collective. Par contre, en ce qui concerne le monde marchand, qui semble spécifique des défenseurs de projets, et le monde de l'inspiration, qui semble pour sa part spécifique des opposants aux projets, le désaccord ne pourra pas être tranché. Ce qui veut dire que l'argument, par exemple, de la liberté d'entreprendre, n'aura pas (ou peu) de poids sur les opposants, qui ne se réfèrent pas (ou très peu) au monde marchand. A l'inverse, l'argument d'une rupture du lien à la nature induit par l'élevage intensif, n'aura pas (ou peu) de poids sur les défenseurs des projets, qui ne se réfèrent pas (ou très peu) au monde de l'inspiration.

Notons également que les différences observées entre les arguments d'un type d'acteurs, et tels qu'ils sont perçus par l'autre type d'acteurs (lignes pointillées), montrent **une faible communication entre les deux groupes, qui connaissent relativement mal leurs préoccupations mutuelles**. Nous ne pouvons néanmoins pas nous avancer davantage dans l'analyse des arguments des uns perçus par les autres, du fait que nous ayons globalement moins de données à ce sujet.

Par ailleurs, dans notre grille de lecture, nous avons distingué, chez les opposants, les arguments relatifs au projet des arguments plus généraux. En effet, les éleveurs porteurs de projets pensent généralement que les opposants sont contre le système en général, mais pas

contre leur projet en particulier, qui sert alors de bouc émissaire à la filière, ce que la première étape (Grannec et al., 2013) avait déjà montré. Nous constatons que tous les « opposants » ont donné des arguments spécifiques aux projets, ainsi que des arguments généraux, bien que ces derniers soient plus difficiles à comptabiliser du fait qu'ils soient présents en toile de fond. Quant à l'antériorité des arguments généraux vis-à-vis des arguments relatifs au projet, il semble difficile de conclure, car l'origine de la mobilisation est complexe, ce que nous tentons de montrer tout au long de ce mémoire.

2.2.2.3. Les stratégies employées

Dès lors, comment les acteurs du conflit s'y prennent-ils pour faire valoir leur point de vue ? Quelles stratégies adoptent-ils, de manière consciente ou inconsciente, pour ce faire ? Pour aborder cette question, nous nous appuyons sur les travaux de Cyril Lemieux (Lemieux, 2007) dans lesquels il propose une méthode d'analyse des actions des participants à la controverse en termes de publicisation ou de confinement de celle-ci vis-à-vis du **public-juge**. Pour lui, il y a ainsi deux logiques : une logique de **confinement** de la controverse (volonté de maintenir le conflit sous contrôle), qui peut prendre plusieurs formes : dissimulation d'information, rétention d'information, ésotérisme ou euphémisation des différends ; et une logique inverse de **publicisation** (volonté de faire appel au jugement du public), qui peut également prendre plusieurs formes : divulgation d'information, simplification, provocation, dénonciation publique ou radicalisation.

Nous avons procédé à un relevé systématique des actions réalisées par chacun des acteurs de nos conflits, ainsi que des éléments explicatifs de leur stratégie quand celle-ci est utilisée de manière consciente et réfléchie. A partir de cela, pour chaque acteur, nous en avons dégagé la logique dominante. Comme le souligne Cyril Lemieux, la stratégie d'un acteur peut évoluer au fur et à mesure du conflit. Néanmoins, pour simplifier, et parce que ces changements de trajectoire sont peu importants dans nos cas de conflit, c'est la logique dominante adoptée lors du conflit que nous retiendrons.

La stratégie des opposants et la vision qu'en ont les défenseurs :

Les opposants sont, d'une manière générale, plutôt dans une logique de publicisation du conflit « *on s'est positionnés, on a fait du ramdam, y a eu des articles dans les journaux* » (enquête n°10, opposante). Cela se traduit notamment par l'organisation de réunions ouvertes, la création de collectifs d'opposition, l'envoi de courriers de dénonciation, la mise en place de pétitions, des affichages, diverses actions humoristiques telles que des satyres ou des caricatures, ou encore diverses manifestations ou fêtes à vocation militante. Pour faire entendre leur point de vue, ils peuvent également procéder par voie de recours juridique, par recherche de « failles » dans les dossiers. Ces actions sont perçues comme contraignantes et chronophages par ceux qui les réalisent « *la pétition, quel boulot de faire ça !* » (enquête n°24, opposante), mais comme étant les seuls moyens d'action efficaces, donc nécessaires, comme l'explique un des opposants « *On ne peut pas gagner sur le fond. La justice n'est pas là pour juger le fond. [On] a beau faire un rapport de 15 pages sur le fond, c'est comme pisser dans un violon. Et donc du coup, un certain nombre [de militants] sont devenus experts des failles des dossiers. C'est terrible, parce que ça crée beaucoup d'incompréhensions. Et puis, c'est pas une partie de plaisir que de faire ça !* » (enquête n°12, opposant). Notons néanmoins que parallèlement à cette logique dominante de publicisation, deux des opposants apparaissent plutôt comme étant dans une recherche de dialogue.

Les éleveurs pétitionnaires perçoivent cette publicisation comme ridicule, qu'ils qualifient par le champ lexical du spectacle (« faire le clown », « faire du cinéma », etc.), voire mensongère « *ces gens-là ce qu'ils recherchent, c'est se faire entendre, se faire connaître [...], ils sèment le trouble, ils jouent sur la peur* » (enquête n°4, éleveur pétitionnaire). Ce que les opposants décrivaient comme des « caricatures » ou des « satyres sociales », les éleveurs y voient une « diabolisation » de leur métier. Concernant la recherche de failles juridiques « *c'est toujours chercher la petite bête sur la forme, alors que les dossiers sont toujours bien faits* » (enquête n°2). Enfin, les éleveurs ont le sentiment que les opposants prennent plaisir à s'opposer « *pour lui c'était royal de cracher sur le projet, avec ses acolytes, [...] déguisé en cochon* » (enquête n°4), et qu'ils le font par ennui « ils ont que ça à faire ». Néanmoins, cela est à nuancer selon les éleveurs, certains distinguent les opposants « bornés », de ceux « avec qui on peut discuter ».

La stratégie des défenseurs et la vision qu'en ont les opposants :

Parmi les défenseurs des projets, considérons d'abord les éleveurs pétitionnaires. Ceux-ci adoptent pour la plupart une stratégie de confinement « *je voulais pas m'affronter à eux, parce que c'est pire, on sait bien comment qu'ça se passe à chaque fois* » (enquête n°2, éleveur pétitionnaire). Celle-ci se traduit généralement par une non-réponse aux sollicitations des journalistes et/ou des associations locales « *on a été contactés mais on n'a pas voulu répondre, on voulait faire dans la discrétion* » (éleveur pétitionnaire du cas n°4). Le maître-mot semble être de ne pas montrer de faiblesse « *j'ai toujours montré une attitude forte, même si j'étais un peu ébranlé* » (éleveur pétitionnaire du cas n°1). Ces comportements peuvent s'expliquer par la peur « *Le problème, c'est que ce genre de personnages, si on va les voir, on leur donne de l'importance* » (enquête n°4, éleveur pétitionnaire), une éthique de responsabilité « *on a refusé parce qu'ils étaient pas dans le but de rassurer l'état d'esprit* » (enquête n°4, éleveur pétitionnaire), ou encore un sentiment élitaire « *ils font même pas la différence entre une truie et un charcutier, [...] on a rien à converser avec ces gens-là* » (enquête n°4), on retrouve ainsi les trois explications proposées par Cyril Lemieux. Notons cependant que si la logique dominante est au confinement, certains d'entre eux, et à des moments précis du conflit, ont pu adopter une stratégie de publicisation, en mettant par exemple une « *contre-attaque dans le journal* » (éleveur pétitionnaire du cas n°1), ou en demandant à des agriculteurs ou artisans d'envoyer des lettres de soutien. Remarquons également qu'un porteur de projet n'est pas rentré dans une logique ni de publicisation, ni de confinement, mais s'est placé dans une posture d'écoute et d'explication du projet (cas n°5), ce qui a conduit à un conflit d'ampleur bien moindre que les autres cas étudiés, dont nous reparlerons lors des préconisations.

Ce confinement du conflit par les éleveurs peut, dans le pire des cas, être perçu par les opposants comme un signe de malhonnêteté, c'est l'idée que s'ils ne communiquent pas, c'est qu'ils ont quelque chose à cacher, qu'ils ne sont pas fiers de ce qu'ils font ; ou dans le meilleur des cas, un refus de rencontre peut être perçu tout simplement comme une impolitesse : « *On a tout fait pour le rencontrer, ça n'a pas été possible* » (enquête n°17).

Intéressons-nous maintenant aux deux défenseurs des projets qui ne sont pas éleveurs pétitionnaires. Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est qu'ils adoptent quant à eux une stratégie bien différente, qui est en fait la même que celle généralement adoptée par les opposants, c'est-à-dire une publicisation directe : « *il fallait que je me démerde pour essayer de faire connaître, de faire adhérer à cet avis, pour le présenter en conséquence* » (enquête n°7, acteur défenseur projet) ; « *j'ai moi aussi fait une pétition dans le quartier* » (enquête n°23, acteur défenseur projet). La stratégie de confinement n'est donc pas propre aux défenseurs de projets, mais seulement aux éleveurs porteurs de projets ; on peut alors émettre l'hypothèse

qu'elle se rapporte soit à un référentiel d'actions qui est spécifique des éleveurs porcins si ce n'est des agriculteurs en général, soit au fait d'être porteurs de projets, pris au cœur de conflits qui les dépassent. On voit alors que quand dans un conflit se greffent des défenseurs « profanes » du projet, qui utilisent la même démarche que les opposants généralement « profanes » également, la donne en est changée, car les parties prenantes opposées se placent dans le même référentiel d'action. Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'enquête n°23, deux pétitions deviennent comparables, et permettent une meilleure acceptation de l'issue du conflit. On peut faire l'analogie de ces « mondes » d'actions avec les « mondes de valeurs » de Boltanski et Thévenot vus au paragraphe précédent : si les acteurs se réfèrent au même monde, une solution acceptée par tous peut être potentiellement envisagée.

Modérons tout de même notre propos par le fait que ce que nous venons d'explicitier relève des stratégies adoptées lors des conflits étudiés. Cependant, notre méthode d'analyse prévoyait également de relever les autres actions réalisées, a posteriori du conflit, et d'aborder avec l'enquête sa prise de recul vis-à-vis de celui-ci. Nous constatons alors quelquefois un changement de logique des acteurs. Ainsi un éleveur ayant été dans une logique claire de confinement lors d'un projet conflictuel, pourra, pour un projet ultérieur, rentrer dans une logique de concertation.

Conclusion partielle

Ainsi, les éleveurs souhaitent maintenir le différend sous le contrôle du milieu restreint où il a éclaté (logique de confinement), relevant d'un sens de la prudence, d'une éthique de responsabilité ou d'un sentiment élitaire. A l'inverse, les opposants affirment généralement la volonté d'en appeler au jugement des pairs, par une logique de publicisation du conflit, qui peut se justifier par un sentiment d'injustice, une éthique de conviction, ou un idéal de partage du savoir. Si, comme le suggère Lemieux, nous considérons alors les argumentaires et les stratégies de nos acteurs de manière conjointe, nous constatons que si les visions et argumentaires sont généralement le moteur des actions réalisées, les stratégies adoptées peuvent en retour contraindre le développement argumentatif du conflit. En effet, le fait que les deux camps soient dans des logiques divergentes semble empêcher l'instauration d'un débat constructif. Deux types d'acteurs semblent alors permettre de sortir de cette logique binaire de publicisation/confinement : les défenseurs des projets autres que les porteurs des projets en question, que nous venons d'évoquer, et les témoins des conflits. En effet, les témoins, ne prenant pas part dans le conflit, ne sont *a priori* ni dans le confinement, ni dans la publicisation. Pour autant, certains d'entre eux participent tout de même au conflit par diverses actions, cette fois dans le but d'apaiser les tensions : il s'agit d'écouter, se renseigner, rencontrer les parties prenantes, les mettant ainsi parfois dans une posture de médiation vis-à-vis des acteurs des conflits. Nous avons évoqué plus haut que le fait de mobiliser le même monde d'action pourrait permettre, par l'adoption du même langage de référence, de faciliter l'instauration d'un dialogue. Il s'agira alors de se demander comment coordonner les actions des acteurs. C'est justement l'analyse des actions et des postures des témoins qui nous semble une bonne piste pour ce faire, ce dont nous reviendrons lors de la discussion, lors de laquelle nous interrogerons la notion de médiation.

2.3. Les conflits : dynamique et déterminants

Jusqu'à maintenant, nous avons considéré uniquement les acteurs rencontrés, à travers leurs visions et attitudes face aux projets. Ces acteurs « leaders » comme nous les avons appelés dans notre méthode, repérés par les rapports d'EP et la PQR, sont en fait plutôt les acteurs qui se sont fait porte-paroles de mouvements, et se sont rendus visibles dans les conflits. Mais nos entretiens nous ont permis de comprendre que les acteurs les plus visibles ne sont pas toujours ceux qui sont à l'origine de la mobilisation, ou du moins ils ne sont pas les seuls. Nous avons notamment pu mettre en évidence l'existence d'acteurs invisibles, qui ne se sont pas manifestés dans le registre d'enquête publique ni dans les médias, mais qui pourtant ont pu jouer un rôle clé dans la survenue des conflits. Nous traiterons donc dans cette partie de l'ensemble des acteurs impliqués, rencontrés ou non, pour comprendre **les processus conflictuels**. Nous verrons par quel jeu d'acteurs les conflits prennent naissance (partie 2.3.1), puis nous en synthétiserons les différentes caractéristiques (partie 2.3.2), enfin nous prendrons du recul pour nous demander pourquoi les conflits surviennent à tel ou tel endroit, entre tels et tels acteurs, ainsi nous interrogerons-nous sur leurs déterminants (partie 2.3.3).

2.3.1. Emergence et mise en réseau des acteurs

Pour décrire l'émergence de nos conflits et la mise en réseaux des acteurs, nous nous appuyerons sur la théorie de l'acteur-réseau de Michel Callon et Bruno Latour (ANT). Nous tenterons de repérer les rationalités des acteurs, les accords passés entre eux, ainsi que les porte-paroles des réseaux formés (Callon et al., 2006).

Emergence des conflits

Nous constatons qu'un certain nombre de tensions latentes, diverses et plus ou moins anciennes, sont présentes dans le territoire local. Il peut s'agir de tensions liées à l'exploitation en elle-même, relatives aux nuisances générées par l'élevage ou à l'acquisition de terres ; et de tensions d'ordre plus politique, par exemple au sein de la municipalité, entre syndicats agricoles, entre familles autochtones, ou entre anciens et nouveaux agriculteurs. Généralement ces tensions sont multifformes et concernent un grand nombre d'acteurs du territoire, tantôt solidaires tantôt opposés selon le sujet, suivant des jeux complexes et généralement implicites. La découverte d'un projet porcin dans le territoire va alors réveiller et cristalliser ces tensions. Peu à peu, un petit groupe de personnes aux profils et préoccupations variés prendra forme (la « coalition de cause »), de manière souvent informelle au départ, se retrouvant ponctuellement en accord par le fait d'être défavorables au projet. Un ou plusieurs porte-parole(s) vont alors émerger des conversations, de manière plus ou moins explicite et consentie, qui **s'engageront** alors contre le projet. C'est là que le conflit prendra naissance. Ensuite, d'autres individus s'y engageront à leur tour, ce qu'ils -à dire de témoins- n'auraient pas fait si les premiers ne l'avaient pas fait avant eux, nous retrouvons là ce qu'expliquait Simmel quant à l'émergence des conflits (cf. encadré 1). Le nombre d'acteurs s'accroissant, différents pôles d'acteurs pourront alors se former, aux positions différenciées. Des acteurs non-locaux pourront également se greffer au mouvement, tels que des associations de grande ampleur auxquelles certaines tâches techniques et/ou juridiques seront déléguées, généralement Eaux et Rivières de Bretagne. Des acteurs corollaires, tels que les journalistes, les commissaires enquêteurs, ou encore les conseillers municipaux des communes concernées, pourront alors, de par leur posture, contribuer à amplifier le conflit, le limiter, le publiciser ou le confiner.

Acteurs invisibles et porte-paroles

Parmi les acteurs initiaux à l'origine de la coalition de cause, un choix s'effectue donc de manière informelle entre ceux qui vont se rendre visibles, et ceux qui vont rester dans l'ombre. Nous constatons que les acteurs invisibles appartiennent généralement au milieu agricole : nous en trouvons dans six de nos dix cas, mais notre étude n'a très probablement pas pu tous les identifier. Il s'agit majoritairement d'**anciens agriculteurs** pouvant par exemple ressentir une rancœur vis-à-vis du système de modernisation agricole adopté depuis les années 60, regrettant de ne pas réussir à transmettre leur ferme, déplorant souvent le fait que les terres *« quittent la commune »* (c'est-à-dire qu'elles sont exploitées par des agriculteurs dont le siège de l'exploitation est situé sur une autre commune). Il peut aussi s'agir, dans une moindre mesure, de **jeunes agriculteurs** éprouvant des difficultés à s'installer, n'ayant pas réussi à acquérir des terres, qui finalement leur sont *« passées sous le nez »* pour aller agrandir l'exploitation porcine à l'origine du projet présenté en EP. **Ce sont donc souvent des questions relatives au foncier agricole qui cristallisent des conflits souterrains.** Remarquons par contre que les agriculteurs qui sont en activité et qui défendent clairement et ouvertement un autre type de production (porc sur paille, système biologique) font plutôt partie des acteurs visibles, que nous avons pu rencontrer. Dans tous les cas, les acteurs du milieu agricole, qu'ils soient visibles ou invisibles, constituent toujours une source d'information pour les opposants profanes. Parmi les acteurs invisibles se trouvent également des personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas prendre ouvertement parti de par leur profession (journaliste, salarié de structure agricole, etc.) ou de par leur fonction politique, d'autant plus si l'EP a lieu pendant une période électorale : *« politiquement j'ai pas voulu prendre de position tranchée »* (enquête n°6). Mais si les mobilisations relèvent de la convergence d'acteurs et de motivations multiples au départ, les porte-paroles qui en ressortent sont pour leur part beaucoup plus homogènes, et correspondent au profil majoritaire d'acteurs opposants décrit au §2.1.2 (retraités, non-originaux du bassin de vie du projet ou revenus dans celui-ci à la retraite). Nous formulerons alors deux tentatives d'explication. D'une part, les retraités ont plus de temps, et peuvent se sentir moins tributaires des activités d'élevages, n'ayant pas de relations de travail à préserver, ni de risque de perte de revenus. Par conséquent ils se sentent plus libres que les autres pour se faire porte-paroles de la cause : *« du coup on s'est mobilisés au nom de tous les autres... On est retraités, donc on a le temps et on n'a rien à perdre, donc c'est plus facile pour nous de se mobiliser »* (enquête n°10, opposante à un projet). D'autre part, les nouveaux arrivants non-issus du milieu rural n'anticipent pas les conséquences que l'opposition à un projet agricole pourrait avoir sur leur vie ultérieure, contrairement aux anciens agriculteurs, qui eux les connaissent parfaitement. Ces éléments contribuent donc à moduler nos propos du § 2.1.2 : si les visibles sont majoritairement des retraités, c'est parfois parce que les actifs ne peuvent pas s'engager dans le conflit, et non parce que seuls les retraités se préoccupent des projets d'élevages.

Structure des réseaux formés

Le concept d'« action collective en réseau » nous permettra de comprendre la structure de nos réseaux d'acteurs. En effet, ce mode d'action, qui relève d'après Michel Callon d'une « nouvelle culture d'action collective », s'oppose au modèle pyramidal d'une autorité hiérarchique centralisée, qui est celle des grandes organisations militantes (syndicats, partis politiques, associations de grande envergure). Selon les auteurs, l'émergence de cette nouvelle forme de mobilisation s'explique par la crise de la délégation, les citoyens ne se sentant plus représentés ni par les politiques, ni par les scientifiques (cf. état de l'art). Dans l'action collective en réseau, les acteurs sont très **hétérogènes** et s'accordent sur des **projets communs ponctuels**, ce que nous venons de constater dans nos cas (cf. émergence des conflits ci-dessus), à l'inverse

du travail d'homogénéisation qui est fait dans les grandes organisations militantes. En effet, ils s'accordent sur la vision d'un projet, mais peuvent avoir des connaissances et représentations de l'élevage et des éleveurs porcins différentes, comme nous l'avons vu dans la partie 2.2.1. Aussi, les acteurs d'un réseau agissent « **en présence** » parce qu'ils sont touchés personnellement par un problème : ils s'engagent en tant que « riverains », « habitant à côté de » (contre « à distance » pour les grandes organisations militantes). L'information est décentralisée, il y a peu de division du travail, les décisions sont prises de manière participative et directe (sans vote), et la structure est dynamique, c'est-à-dire que l'engagement des acteurs est fluctuant. Cependant, si nous avons affaire dans nos conflits locaux à des actions collectives en réseau, celui-ci peut être rejoint, ou sollicité, par de grandes organisations militantes hiérarchisées, le plus souvent Eaux et Rivières de Bretagne et/ou la Confédération Paysanne. Nous avons donc généralement une **articulation de ces deux types d'action pour défendre une même cause**, impliquant des allers-retours entre échelle locale et échelle départementale/régionale. Nous remarquons que cette articulation est, dans chacun de nos dix cas, permise par le fait que certains membres du réseau local font également partie d'une organisation de plus grande ampleur, ou la rejoignent à l'occasion du conflit ou suite à celui-ci.

L'éleveur pétitionnaire peut alors lui aussi former un réseau en réaction à l'opposition, mais de manière plus tardive, car il n'anticipe généralement pas le conflit. De la même manière, le réseau de défenseurs comporte des acteurs visibles et des acteurs invisibles, puis des acteurs secondaires, parfois non-locaux, par exemple des agriculteurs venant signer en faveur du projet dans le registre d'enquête. Le réseau formé n'est pas homogène pour autant : s'il est majoritairement composé d'agriculteurs, ceux-ci ne partagent pas toujours la même vision du métier. Ils ne sont pas non plus toujours dans le même type de production. Mais ils se retrouvent ponctuellement en accord avec le pétitionnaire, par exemple pour avoir eux-mêmes eu affaire à une enquête publique conflictuelle, ou par crainte d'une décision négative qui ferait jurisprudence. On peut également y trouver des voisins qui ne sont pas du milieu agricole, généralement retraités : ils sont moins nombreux mais peuvent apporter un soutien important aux porteurs de projets (deux cas). Des structures agricoles peuvent également venir en appui (FDSEA ou Chambre d'Agriculture), mais pas de manière systématique : souvent dans les cas où le pétitionnaire est lui-même élu ou connu dans la structure en question, et/ou s'il s'agit d'un projet emblématique. **Nous retrouvons donc, en miroir, la même articulation entre réseau local et structures départementales que dans l'autre camp, bien que les stratégies adoptées soient divergentes, les uns dans la publicisation, les autres dans le confinement (cf. § 2.2.2.3).**

Cela étant, si Simmel explique que le conflit requiert l'engagement du plus grand nombre (cf. encadré 1), nous constatons dans nos cas que tout le monde ne s'y engage pas : c'est justement le cas des « témoins », qui constituaient l'une de nos populations d'enquête. Nous trouvons parmi eux des personnes qui ont un avis (favorable ou défavorable) sur le projet mais qui ne veulent/peuvent pas s'engager (ouvertement) pour diverses raisons, généralement les mêmes que les acteurs invisibles, avec qui la frontière est d'ailleurs souvent floue ; ainsi que des neutres, parmi lesquels on trouve : des indécis, des politiques qui ont à cœur de concilier les intérêts des uns et des autres ou de préserver leur électorat, et des riverains qui par conviction, se posent comme médiateurs dans le quartier, avec la volonté ferme d'apaiser les tensions, rôle de médiation dont nous reparlerons au §3.2.2.

2.3.2. Caractéristiques et modes de règlement

Anne-Charlotte Dockès propose une méthode d'étude des controverses -qu'elle a elle-même appliquée à celle de la consommation de viande rouge et de la perception des gaz à effets de serre- se basant sur la prise en compte de huit points : son objet, son intensité, sa polarité (nombre de types d'acteurs ayant des positions différenciées), son forum (l'ensemble des espaces sociaux dans laquelle elle se déploie), son extension (nombre de personnes impliquées et extension géographique), sa reconnaissance (la reconnaissance ou non de la question comme controverse par les différents camps), sa durée, et son mode de règlement (Dockès et al., 2012). Nous nous appuyons sur les différents items de cette grille pour caractériser nos conflits locaux.

Nos conflits locaux portent sur deux objets principaux. Le premier concerne le **modèle agricole** dont relèvent les projets, avec principalement des questions d'environnement, mais aussi des questions économiques et sociales, et cela de manière plus ou moins spécifique du projet en question. Le second concerne l'**usage partagé du territoire**, avec d'une part **la question du voisinage et des nuisances**, et d'autre part, **la question de l'usage des terres**, attribuées préférentiellement à tel ou tel type de production ou d'activité, ce qui rejoint le premier objet. Nous retrouvons ces deux composantes dans l'ensemble de nos dix cas, mais à celles-ci peuvent parfois se greffer d'autres sujets de discorde, par exemple d'ordre plus personnel entre les acteurs en conflit.

La plupart de nos conflits locaux sont d'intensité forte à très forte (huit de nos dix cas), impliquant des acteurs fortement engagés, une forte virulence des débats et une amplification médiatique plus ou moins importante. Des attaques personnelles générant des souffrances sont également fréquemment relevées, le sujet pouvant jusqu'à devenir tabou dans la commune (un cas).

Nos conflits locaux mobilisent plusieurs pôles d'acteurs aux positions différenciées (entre deux et cinq selon les cas), qui peuvent être : un ou plusieurs groupe(s) d'associations environnementales (locales et/ou départementales), un collectif de voisins (informel ou associatif), la municipalité (qui peut constituer un pôle à elle seule, ou former un pôle avec les voisins ou faire l'objet de deux pôles différenciés), la confédération paysanne (ayant une position distincte ou venant en appui à un ou plusieurs autres pôles), et l'ensemble formé par l'éleveur pétitionnaire et ses éventuels soutiens (qui généralement forment un seul et même pôle). Remarquons que l'intensité du conflit n'est pas corrélée à sa polarité : un conflit peut être très fort même s'il ne mobilise que deux pôles d'acteurs seulement.

En termes de forum, les conflits peuvent se déployer dans différents espaces sociaux, avec, dans tous les cas, et majoritairement, celui créé par la procédure d'enquête publique et les éventuelles réunions publiques associées. Mais ils peuvent également se déployer, dans certains cas, dans le quartier en lui-même qui devient lieu d'interpellations et de débats, dans la presse, dans le conseil municipal de la commune du projet, dans les conseils municipaux des communes concernées par le plan d'épandage, et plus rarement dans diverses associations communales sans lien avec l'agriculture (associations sportives ou de parents d'élèves par exemple).

L'extension géographique de nos conflits est variable. Certains sont très localisés, quand d'autres se déploient jusqu'au niveau départemental ou régional (voire au niveau national par voie de presse). En termes d'extension sociale, certains sont généralisés à l'échelle du quartier (par exemple quand tous les habitants du quartier font partie de l'association de riverains créée contre le projet), alors que d'autres ne concernent que peu de riverains, ainsi ils ne nécessitent

pas systématiquement l'engagement du plus grand nombre. Le tableau 2-1 permet alors de croiser ces deux données :

Tableau 2-1 : Extension géographique et extension sociale de nos dix cas de conflits

	Extension géographique importante	Extension géographique faible
Extension sociale forte localement	Conflits fortement étendus (Cas n°1 et n°7)	Conflits concentrés (Cas n°4 et n°6)
Extension sociale faible localement	Conflits élargis (Cas n°2, n°3 et n°10)	Conflits faiblement étendus (Cas n°8, n°5, et n°9)

Concernant la reconnaissance de nos conflits par leurs acteurs, dans la plupart de nos cas (huit cas sur les dix), le projet est reconnu comme ayant été conflictuel par tous les acteurs et témoins rencontrés (à l'exception de deux cas où certains « opposants » ne considèrent pas s'être opposés, alors que les éleveurs concernés les considèrent comme tels). Cependant, **si quasiment tous reconnaissent qu'il y a eu conflit, tous ne reconnaissent pas tous les aspects de celui-ci**. Voyons alors plus en avant ce qui est reconnu :

- Les défenseurs des projets reconnaissent tous qu'il y a eu **conflit d'usage** (objet n°2 du paragraphe sur l'objet des conflits). Mais les opposants ne reconnaissent pas toujours cet objet : ils évoquent souvent davantage les problèmes environnementaux, économiques et sociaux générés par l'« élevage industriel », que leur impact sur leur qualité de vie.
- Les opposants reconnaissent tous qu'il y a eu **controverse sociotechnique** (objet n°1 du paragraphe sur l'objet des conflits). Mais les éleveurs ne reconnaissent pas toujours cet objet : ils considèrent généralement les arguments des opposants comme un moyen pour eux de défendre des intérêts privés, mais pas comme faisant l'objet d'une controverse en tant que telle, étant donné qu'ils réfutent souvent le fait qu'ils puissent avoir des connaissances sur l'élevage porcin (cf. § 2.2.1).

La durée de nos conflits est très variable : on peut distinguer de manière assez nette des conflits courts, des conflits de durée moyenne, et des conflits longs. Trois ont été de courte durée, à savoir quelques semaines, c'est-à-dire la **durée de l'enquête publique**. Quatre se sont étendus sur une durée moyenne, de deux à trois ans, c'est-à-dire la **durée du projet** depuis sa première présentation en EP jusqu'à son autorisation et/ou sa mise en place. Et enfin, trois ont été de longue durée, c'est-à-dire d'une dizaine d'années : ce sont des **conflits qui n'en finissent pas**, dont les enquêtes publiques et les recours au tribunal administratif se multiplient.

Enfin, abordons la question du règlement des conflits, qui nous semble particulièrement difficile à appréhender. En effet, la typologie proposée par Georg Simmel, et celle, plus récente, proposée par Cyril Lemieux (cf. encadré 1), s'avèrent concrètement difficiles à appliquer à nos cas, d'une part parce qu'il n'est pas évident de repérer si le conflit est terminé ou non, d'autre part parce qu'il faut concilier les récits des enquêtés, souvent très différents, laissant parfois à penser qu'ils n'ont pas vécu le même conflit ! Cela étant, pour la plupart de nos cas, il ne semble pas y avoir eu de réelle victoire d'un des deux camps, et de défaite de l'autre. Le plus souvent, **le conflit prend fin par essoufflement** de l'un ou plusieurs pôles d'acteurs : des opposants, par épuisement de leurs moyens d'action et/ou de leur intérêt pour la cause ; ou, résultat plus

inattendu, de l'éleveur, qui renonce à mettre en place son projet, bien qu'il en ait obtenu l'autorisation administrative (deux cas), ce qui pourrait également s'apparenter à une disparition de l'objet du conflit dans la typologie de Simmel. Lorsque l'essoufflement a lieu dans les deux camps, cela peut donner une impression de défaite pour tous, tel un cas où les opposants principaux ont fini par déménager tant le climat était devenu insoutenable (à dire de témoin), et où l'éleveur a abandonné son projet (cas n°4). Dans deux cas seulement, nous constatons dans l'un, la victoire des opposants (cas n°7), et dans l'autre, la victoire du pétitionnaire (cas n°8). Enfin, dans trois de nos cas, l'issue semble toute autre et donne une impression de victoire pour tous : dans un cas, il y a eu réconciliation des parties prenantes (cas n°9), dans un autre, un compromis a pu être trouvé dans un second projet ; et dans un troisième, les deux pôles principaux semblent ressortir satisfaits : le pétitionnaire, d'avoir obtenu l'autorisation du projet et les opposants principaux d'avoir réussi à susciter un débat dans la commune sur les systèmes de production agricole. Nous resterons tout de même vigilants quant à ces résultats : en l'absence de règlement réel du conflit selon la typologie de Simmel (cas où l'on constate un essoufflement) il se pourrait que le conflit ne soit en fait tout simplement pas encore terminé. Les conflits longs semblent d'ailleurs ne jamais se terminer : « *Alors aujourd'hui, voilà, je pense que le paysage est un peu stabilisé, on va dire, mais malgré tout, les choses sont prêtes à redécoller si jamais y avait un gros sujet de discorde [...] on vit dans une paix armée* » (enquête n°25, acteur opposant) ; alors que pour les conflits courts, le règlement nous apparaît beaucoup plus nettement : « *une fois que le coup est passé, tout le monde se calme et la vie reprend son cours* » (enquête n°2, éleveur pétitionnaire).

Nous constatons que si certains techniciens de groupement accordent beaucoup d'importance à l'impact des conflits sur les projets et, de manière plus large, sur la production porcine, ils ne semblent pas toujours prendre en considération le conflit en lui-même et ses enjeux dans le territoire local. Pour eux, la victoire correspond plutôt à l'autorisation administrative du projet, et la défaite à sa non-autorisation, d'où la réflexion de l'un d'eux « pourquoi faire cette étude puisque les projets finissent toujours par passer ? »

2.3.3. Principaux déterminants

Nous avons vu que nos conflits locaux relèvent tout à la fois des controverses sociotechniques et des conflits d'usage et de voisinage, et nous en avons dégagé les principales caractéristiques. Cela étant, la survenue d'un conflit n'est pas systématique lors d'une enquête publique relative à un projet d'élevage porcin. Demandons-nous alors pourquoi les conflits surviennent pour tel ou tel projet, à tel ou tel endroit précisément, et pas à d'autres, ou entre tels et tels acteurs en particulier, et pas entre d'autres ? Nous proposons alors une typologie de nos conflits en quatre déterminants principaux (tableau 2-2). Pour chaque cas, les déterminants sont multiples, mais des dominantes se dégagent. Nous avons alors pu identifier quatre dominantes principales : les conflits dus à un contexte écologique emblématique ; les conflits dus à une concentration d'acteurs emblématiques dans un territoire de vie ; les conflits dus à un contexte géographique et social emblématique ; et les conflits dus à la nature du projet en lui-même, emblématique de par sa taille et/ou son caractère inhabituel.

Tableau 2-2 : Principaux déterminants (en noir) et déterminants secondaires (en gris)

	Contexte social	Contexte écologique	Projet	Acteurs
Cas n°1				
Cas n°2				
Cas n°3				
Cas n°4				
Cas n°5				
Cas n°6				
Cas n°7				
Cas n°8				
Cas n°9				
Cas n°10				

Contexte social emblématique :

Il s'agit de projets situés en milieu péri-urbain dont la population est très largement néorurale, de projets situés en bord de mer avec une forte concentration de résidences secondaires, ou de projets situés dans un contexte patrimonial spécifique qui induit une population spécifique. Ce sont en fait les territoires où la campagne est très largement perçue comme « cadre de vie » (cf. état de l'art.). Dans ces contextes, opposants et partisans soulignent souvent que cette population spécifique était le déterminant principal du conflit. Sans elle, le même projet, avec les mêmes acteurs, n'aurait pas engendré un conflit, ou alors d'ampleur bien moindre, tant en termes d'intensité que d'extension sociale. Par exemple, le cas n°4 a eu lieu dans un petit territoire en périphérie urbaine avec une population majoritairement néo-rurale partageant une certaine idéologie ; dans ce cas, l'opposition a été socialement étendue (avis largement partagé), les revendications fortes, et la durée modérée. Bien que notre étude n'ait pas de portée statistique, c'est le déterminant que nous avons trouvé le plus fréquemment dans nos cas.

Contexte écologique emblématique :

Nous pourrions considérer que la Bretagne dans son ensemble est dans un contexte écologique emblématique (cf. §1.1.2.2.2.). Mais, au-delà de ce contexte général, nous évoquons là les cas dont le contexte environnemental local est emblématique à l'échelle de la Bretagne et semble avoir constitué le déterminant principal du conflit. Dans ce contexte, il s'avère que des acteurs particulièrement emblématiques eux aussi, sont amenés à intervenir. De ce fait, l'extension géographique en sera également agrandie. Nous notons dans ce cas-là deux territoires de la baie de St Briec (cas n°2 et cas n°10) : la population y est rurale et globalement connaît et soutient le modèle dominant d'agriculture. Il n'y a donc pas d'opposition locale généralisée : l'opposition locale repose sur quelques personnes seulement, ayant peu d'écho dans la commune. Mais, comme le conflit est géographiquement étendu, il touche également des populations du bord de mer, aux profils différents, s'opposant aux projets de manière plus généralisée. De fait, si l'opposition n'a pas d'écho au niveau local, elle a par contre un impact médiatique très fort au niveau régional voire même national ; et le conflit est fortement relayé par des associations d'envergure. Dans ces cas-là, l'opposition ne concerne pas le projet en lui-même mais l'élevage porcin en général. Les porteurs de projet ont alors le sentiment de servir

de boucs émissaires à la filière. Ce sont ainsi des conflits entre personnes qui ne se connaissent pas personnellement, de courte durée, mais d'intensité très forte.

Projet emblématique :

Cette fois, ni le contexte social, ni le contexte écologique ne sont emblématiques, mais c'est le projet qui l'est, par sa dimension et son caractère novateur. A l'instar d'un « contexte écologique emblématique », un « projet emblématique » va également susciter la préoccupation d' « acteurs emblématiques ». Dans ce cas-là, les conflits sont très longs, font l'objet d'attaques au tribunal administratif, et nécessitent généralement plusieurs enquêtes publiques. Ils sont également fortement médiatisés, et sont relayés par des associations environnementales de grande envergure. Notons que les cas n°3 et n°8 sont les seuls pour lesquels la nature du projet semble avoir déterminé la survenue du conflit. Pour tous les autres cas, la dimension du projet semble ne jouer aucun rôle dans la survenue des conflits.

Acteurs emblématiques :

Nous avons vu qu'un contexte écologique ou un projet emblématiques pouvaient susciter l'adhésion d'acteurs emblématiques dans le conflit. Cependant, l'un de nos cas (cas n°1), semble être exclusivement déterminé par la présence d'acteurs emblématiques des deux camps dans un périmètre très restreint. Il s'agit d'un conflit généralisé localement, dans un territoire très rural où il y a relativement peu de brassage, entre des personnes qui se connaissent personnellement. Dans ce cas, le conflit n'est pas lié à l'arrivée de néoruraux, mais à des rivalités anciennes entre familles, et à des appartenances syndicales divergentes entre agriculteurs voisins. Le conflit est alors très long, et semble ne jamais finir. Il apparaît en effet que les conflits entre personnes se connaissant personnellement durent plus longtemps que ceux dont les acteurs sont étrangers entre eux. Notons que ce déterminant d'acteurs emblématiques (noms connus, emblématiques d'une idéologie) semble en fait présent dans chacun de nos dix cas, mais dans une mesure plus ou moins grande.

La question de la densité porcine

En toile de fond, la densité porcine du territoire semble jouer un rôle préventif, ce que montrait la première étape : plus la densité porcine est forte, plus celle-ci semble être acceptée dans le territoire, et moins les conflits locaux sont intenses et étendus socialement. Cependant, nos deux cas supplémentaires (cas n°2 et cas n°10) en zones de forte densité porcine et en contexte écologique emblématique ne confirment pas tout à fait ce résultat : ils montrent que si le conflit est socialement peu étendu localement, il peut l'être géographiquement, et donc être tout de même intense.

Ainsi, les conflits locaux en élevage porcin sont favorisés par le fait que les projets soient situés dans des zones écologiquement sensibles, dans des territoires majoritairement perçus comme cadre de vie, ou par le fait que des acteurs emblématiques de réseaux et idéologies résident à proximité du projet, mais beaucoup moins par la nature du projet en lui-même. Parmi nos dix cas, quatre « cas d'école » sont particulièrement emblématiques de l'un ou l'autre de ces déterminants : il s'agit des cas que nous avons numérotés 1, 2, 3 et 4 de ce fait, et qui sont présentés en annexe 10 à l'aide de frises chronologiques présentant le déroulé des conflits.

3. DISCUSSION

3.1. Confrontation des résultats aux hypothèses

Notre travail a permis de remettre en perspective les conclusions de la première étape (Grannec et al., 2013), obtenues par la seule prise en compte des éleveurs pétitionnaires et de leurs partenaires techniques. Après avoir rencontré les différents pôles d'acteurs de nos conflits locaux, voyons ce qu'il advient de ces résultats. Notre étude les a généralement confirmés, mais a également pu en explorer d'autres aspects. Ainsi avons-nous mis en évidence le rôle joué par le milieu agricole dans la survenance et le déroulé des conflits, qui ne peuvent se limiter à une divergence d'usages souhaités du territoire entre agriculteurs et néoruraux, mais relèvent également de débats d'ordre sociotechniques sur le choix d'un modèle agricole. Revenons alors sur les trois principaux résultats de la première étape que nous nous étions fixés comme hypothèses, puis envisageons les limites de notre travail ainsi que d'éventuelles pistes de poursuite.

Hypothèse 1 : Le syndrome NIMBY

Le syndrome NIMBY, qui, comme nous l'avons déjà évoqué, est parfois contesté par les sociologues, mérite d'être questionné. Comme l'explique Rémi Barbier dans un chapitre intitulé « Déconstruire le syndrome NIMBY » (Barbier, 2002, p.182), le piège de ce syndrome NIMBY est de voir en l'opposition une sorte d'infection contagieuse empreinte d'égoïsme, de passion, et d'irrationalité. En effet, il constate qu'en général, quand ce syndrome est mobilisé, « il s'agit clairement d'une accusation [de la part de ceux qui le mobilisent], permettant d'assigner certains protagonistes des conflits locaux dans une position d'infériorité ». Le nimbyste désigne alors « une place –dont en général personne ne veut- dans un jeu d'acteurs fait d'accusations et de contre-accusations ». Ainsi, selon lui, il s'agit généralement davantage d'une accusation que d'une analyse, qui consiste à mettre à distance les profanes en les qualifiant d'égoïstes et de non-rationnels. Le danger est donc de continuer à creuser le partage entre experts et profanes que nous avons vu dans l'état de l'art, au lieu d'aller vers une réconciliation des deux types de savoir.

Cependant, cet effet NIMBY nous permet tout de même d'expliquer un des comportements des opposants face aux projets : certains riverains, suite à un projet qui affecte leur milieu de vie, sont alors amenés à se questionner sur des thématiques plus larges, même si l'émergence et les enjeux de nos conflits locaux, comme nous l'avons vu, ne peuvent se résumer à cela. De la part de ces riverains, il existe très certainement des inquiétudes personnelles, des ressentiments et des frustrations d'origines variées et plus ou moins anciennes, que Barbier qualifie de « protestation réactive ». Cependant, il nous invite à « apprendre à respecter les efforts de généralisation, de dépassement qu'ils effectuent tant bien que mal », car ils peuvent transformer la protestation réactive initiale en une véritable controverse sociotechnique, qui peut alors « jouer le rôle d'une véritable évaluation sociale informelle du projet ». Notons qu'au niveau local, c'est justement la proximité géographique des opposants qui peut servir à discréditer leurs arguments, cette proximité étant souvent vue comme preuve en elle-même de la défense d'intérêts personnels.

Nous dirons donc qu'il existe une part nimbyste dans les conflits porcins locaux, plus ou moins grande, mais qui n'a pas de caractère infériorisant pour les riverains, et peut au contraire conduire à une évaluation sociale du projet et du développement agricole de la commune, dont les bénéfices peuvent être collectifs.

Hypothèse 2 : La posture de l'éleveur

La première étape montrait l'importance du comportement de l'éleveur avec son voisinage dans la survenue de conflits locaux. Nous voyons par cette deuxième étape que ce sont en fait les relations de voisinage dans leur ensemble qui constituent un déterminant des conflits : c'est-à-dire le comportement de l'éleveur mais aussi celui des autres habitants du quartier. Nous constatons que **plus la relation existe entre les protagonistes, plus l'opposition est tributaire des comportements** (cf. exemple du cas n°1 en annexe 10).

Hypothèse 3 : La communication autour du projet

Concernant la communication autour du projet en lui-même, la deuxième étape confirme largement le manque d'anticipation des éleveurs, que Marie-Laurence Grannec montrait dans la première étape. En effet, c'est en amont et de manière individuelle que les riverains souhaitent être informés. Parfois, l'éleveur explique en toute bonne foi qu'il a communiqué sur son projet, et les opposants rencontrés expliquent en toute bonne foi également qu'ils n'ont pas été informés. En fait, la communication réalisée est généralement trop restreinte : l'éleveur pétitionnaire peut s'estimer satisfait lorsqu'il a prévenu le maire et ses voisins les plus proches, mais l'information ne circule pas toujours, et beaucoup de riverains qui n'ont pas fait partie des personnes prévenues, prennent connaissance du projet seulement au moment de l'enquête publique, ce qui est souvent déjà trop tard pour établir un dialogue. Qui plus est, la publicité de l'enquête publique (affichage, annonces) est généralement inadaptée, surtout pour les cas les plus anciens relevant de l'ancienne législation (cf. état de l'art) : notamment parce que la lecture d'une affiche, quand bien même elle a lieu, n'implique pas toujours la compréhension du projet. L'incompréhension induit alors une inquiétude, et les riverains se tournent vers les personnes du milieu agricole qu'ils connaissent pour se faire expliquer le projet. **En somme, si le projet n'est pas expliqué par le porteur de projet, il le sera par d'autres acteurs, qui ne maîtrisent pas la situation spécifique de l'exploitation.** Cela étant, notons dès à présent que le travail d'EP ne se limite pas à informer les riverains, c'est-à-dire la communication que nous évoquons ici, mais doit également aller vers la prise en compte de leurs attentes, que nous verrons dans la partie 3.2.

Limites de notre travail

Par rapport à la première étape, ce travail nous a permis de prendre de la distance vis-à-vis de l'objet d'étude, les projets conflictuels. Nous avons en effet considéré l'ensemble des acteurs concernés par ces conflits, sans prendre parti pour l'une ou l'autre des parties, en adoptant le principe de symétrie de David Bloor. Cependant, des limites méthodologiques à ce travail subsistent. D'une part, comme nous l'avons vu dans la méthode, le choix des personnes enquêtées était dépendant de l'acceptation des porteurs de projets à ce qu'on les rencontre, et de la volonté de ceux-ci à nous rencontrer. De ce fait, **nous n'avons pas pu rencontrer les opposants aux projets les plus virulents**. D'autre part, notre méthode, suivant le principe de concentration, a voulu que nous ne rencontrions que les acteurs « leaders » des conflits. **Nous n'avons donc pas obtenu la vision des opposants « lambda »**, dont l'engagement dans le conflit s'est limité à la signature d'une pétition par exemple. Il aurait pu être intéressant de comprendre quelles visions ont ces personnes de l'élevage et des éleveurs porcins, et ce qui les a convaincues à signer contre tel ou tel projet. Enfin, un petit nombre de nos entretiens, dont les enquêtés étaient dans une posture avant tout politique (notamment certains maires), ne nous a pas permis, à notre avis, de recueillir leur vision franche des conflits. Leur retenue a également pu être amplifiée par notre posture de Chambre d'agriculture, qui n'est pas perçue comme

neutre. Néanmoins, cela ne représente qu'un petit nombre de nos entretiens (deux à trois), ma posture « naïve » d'étudiante ayant probablement permis de limiter ce phénomène.

Suites à mener

Nous avons identifié des profils, établi des idéaux-types, ainsi que diverses typologies, ce que seule une étude qualitative pouvait permettre. Cependant, nous ne pouvons pas conclure en termes de représentativité numérique de tel ou tel type de conflit trouvé, ni de tel ou tel type d'acteur. Nous suggérons ainsi qu'il serait intéressant de poursuivre ce travail par une **approche quantitative**, qui permettrait de quantifier nos différents résultats, pour en donner une meilleure lisibilité. Par ailleurs, ce sont exclusivement des cas d'enquêtes publiques conflictuelles que nous avons étudiés ici. Afin d'avoir un point de comparaison, il serait intéressant d'étudier également des **cas d'enquêtes publiques non-conflictuelles**. Cela permettrait de mieux comprendre le déterminisme des conflits : pourquoi pour un même type de projet, dans tel cas survient un conflit et pas dans tel autre ? Peut-être cela pourrait-il également contribuer à comprendre la fonction socialisante et de co-construction du savoir des conflits : que se passe-t-il quand il n'y a pas conflit ? Enfin, ce travail a été mené dans une région de forte densité porcine, la Bretagne. Il pourrait être intéressant de comparer ces résultats avec le cas **d'autres territoires** : des régions de plus faibles densités porcines par exemple, ou alors d'autres pays, soumis à des législations d'enquêtes publiques différentes.

3.2. Enjeux et perspectives

Voyons maintenant quels enjeux soulèvent nos résultats, notamment vis-à-vis de la démocratie de proximité, et quelles perspectives ils permettent d'ouvrir. Nous tenterons ainsi, dans un premier temps d'évaluer les processus décisionnels ayant eu lieu dans nos cas d'enquêtes publiques conflictuelles, et dans un deuxième temps d'en préconiser des pistes d'améliorations. Au départ, les destinataires de ces préconisations étaient les éleveurs et la filière porcine uniquement, commanditaires de l'étude. Finalement, nous avons décidé d'élargir nos préconisations à l'ensemble des acteurs concernés, pour favoriser une meilleure cohabitation au sein du territoire, notamment pour avoir constaté sur le terrain une demande en ce sens des élus locaux chargés d'organiser et de mettre en place les procédures d'EP.

3.2.1. Evaluation de la prise en compte des attentes sociétales et des processus décisionnels de nos cas d'étude

La prise en compte des attentes sociétales constituait la deuxième partie de la commande qui nous était formulée (« comprendre et prendre en compte les attentes sociétales » cf. problématique). Voyons alors ce que cela implique. Jean-Eudes Beuret distingue différentes opérations mobilisables à cette fin, selon un degré croissant de participation des citoyens (Beuret, 2006) :

- La communication : il s'agit de faire passer un message et obtenir l'adhésion du public à une proposition ;
- L'information : il s'agit de transmettre des données qui permettront aux individus de se faire une opinion propre et de participer au débat ;

- La consultation : il s'agit de collecter les avis des acteurs, sans pour autant apporter de garanties quant à la prise en compte des avis exprimés ;
- Le dialogue : il s'agit de permettre la construction de langages et références communes et le rapprochement des parties prenantes ;
- La concertation : il s'agit de construire collectivement des visions, des objectifs, et des projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble ; la concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision mais vise à la préparer ;
- La négociation (concertative) : il s'agit d'une concertation qui vise à obtenir une décision acceptée par l'ensemble des parties prenantes. Notons qu'il peut y avoir négociation sans concertation, mais dans ce cas, l'accord obtenu ne sera que le fruit de concessions mutuelles, sans qu'il y ait eu construction collective ; dans tous les cas, la négociation correspond à une prise de décision.

Selon cette échelle, voyons où se situent nos cas d'enquêtes publiques conflictuelles. Le but de l'enquête publique telle qu'elle est définie par le Code de l'environnement (cf. état de l'art) nous semble être de générer une concertation (par « information », « participation », et « prise en compte des intérêts des tiers »), bien qu'avant la réforme de 2002 il s'agissait plutôt d'une consultation. Or, dans nos cas d'enquêtes publiques conflictuelles, les éleveurs pétitionnaires sont généralement dans la posture de la communication uniquement (bien que souvent tardive et insuffisante cf. § 3.1), c'est-à-dire qu'ils se demandent comment présenter leur projet, quel message faire passer pour obtenir l'adhésion du public, ce qui correspond au premier échelon de la prise en compte des attentes sociétales, mais peuvent pour certains (exemple du cas n°5), aller jusqu'au dialogue. Les élus municipaux rencontrés, quant à eux, perçoivent plutôt les enquêtes publiques comme relevant de la consultation, vision que l'on a également pu constater chez le seul commissaire enquêteur rencontré, par l'analyse de leurs discours. Les riverains rencontrés souhaiteraient pour leur part dans l'idéal qu'il y ait concertation voire négociation, mais déplorent généralement que le simple dialogue ne soit pas atteint. Si bien que **nos cas d'enquêtes publiques n'ont pas atteint leur objectif de concertation.**

Callon, Lascoumes et Barthe proposent quant à eux trois critères d'évaluation des procédures de démocratie participative : l'**intensité** de la remise en cause du fossé expert/profane (cf. § 1.1.2.1.1), qui repose sur la précocité de l'engagement des profanes et sur la recherche du souci collectif ; l'**ouverture**, c'est-à-dire l'appréciation de la liberté de prise de parole et d'échange de points de vue ; et la **qualité**, c'est-à-dire le sérieux des propos échangés, permettant un échange d'argumentation qui doit pouvoir durer (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Dans nos cas, le critère d'ouverture nous semble avoir été relativement respecté : de ce que nous avons perçu à travers nos entretiens, chacun a pu exprimer son point de vue, soit de manière directe (acteurs visibles), soit par des porte-paroles (acteurs invisibles). La qualité d'échange nous paraît par contre plus mitigée : un échange sérieux d'argumentation a parfois pu avoir lieu, ce qui correspond d'ailleurs à nos cas les moins virulents ; mais bien souvent l'argumentation a laissé place à des attaques d'ordre personnel, et les rares moments de rencontres entre parties prenantes se sont soldés en agressions verbales, ne permettant pas cette qualité d'échange d'arguments. D'ailleurs, nous avons également pu constater que les parties prenantes n'étaient que peu au courant des arguments de la partie adverse (cf. § 2.2.2.2.), témoignant ainsi de peu de discussions constructives. En termes d'intensité de la remise en cause du fossé expert/profane, nous sommes également mitigés, d'une part parce que les citoyens ne peuvent donner leur avis que tardivement par rapport à la conception du projet,

d'autre part parce que le souci du collectif est parfois doublé d'intérêts personnels (cf. §3.1.). **Ainsi nos cas d'enquêtes publiques, sauf exception (cas n°5), semblent ne pas avoir totalement « fonctionné » en tant que garantes de la démocratie de proximité.** Mais nous ne pouvons en aucun cas étendre ce résultat à toutes les enquêtes publiques en élevage porcin, puisque nos cas ont justement été choisis pour s'être « mal passés », ce qui nous ramène à la nécessité de conduire une étude quantitative sur l'ensemble des enquêtes publiques, conflictuelles ou non (cf. § 3.1).

Interrogeons-nous alors sur les raisons de cet échec. Jean-Eudes Beuret et André Torre mettent en avant deux obstacles aux procédures : **l'acceptation de la règle du jeu** par l'ensemble des acteurs, et la **désignation des représentants** (Beuret, Torre, 2012), que l'on a effectivement retrouvés dans nos cas. Généralement les éléments légaux « de forme » sont respectés par l'éleveur et la municipalité (affichages, publication de l'avis d'enquête publique, etc.), mais sans pour autant qu'ils « acceptent » le principe-même de l'enquête publique, « le fond », à savoir la concertation sur un projet (parole accordée aux riverains et posture adoptée envers eux). Quant aux riverains en question, eux non plus n'adoptent pas toujours une posture adaptée à l'EP (attaques virulentes, voire personnelles), ainsi peut-on entendre un éleveur déplorer : *« l'enquête publique, c'est pas fait pour casser le projet, c'est fait pour l'améliorer, il faudrait préciser »*. Qui plus est, en termes de représentants, il nous a été évoqué des comportements inadaptés des commissaires enquêteurs chargés des EP (absence lors de la permanence, racisme envers des riverains de nationalité anglaise, erreurs dans le rapport, etc.) qui ont d'ailleurs parfois été remplacés, ce qui n'a fait qu'accentuer l'absence de confiance, généralement constatée, des riverains en la procédure.

Cependant, malgré cet « échec », le conflit participe tout de même de la construction sociale, *a posteriori*, comme nous l'avons déjà souligné lors de l'état de l'art. De fait, il constitue lui-aussi un mode de négociation (au sens de Beuret, c'est-à-dire une prise de décision) : « le conflit fait partie intégrante du processus de délibération au niveau local, en permettant une expression de la démocratie locale, ainsi que la réintégration de parties prenantes oubliées ou lésées dans une phase antérieure d'élaboration des projets » (Beuret, Torre, 2012, p.28). Malgré cela, **nous favoriserons dans ce mémoire l'idée d'une gestion davantage concertative que conflictuelle.** Parce que, d'une part, c'est le but de l'enquête publique telle qu'elle est définie par la loi. Ensuite, parce que les situations conflictuelles que nous avons étudiées induisent une souffrance forte des acteurs, et particulièrement des porteurs de projet, pouvant s'étendre jusqu'aux membres de la famille. Enfin, parce que les conflits, s'ils peuvent parfois donner lieu à une certaine forme de négociation, peuvent également, dans certains cas, entraîner les controverses sur des sujets plus faibles, au profit d'objets secondaires d'ordre plus personnel, visant à délégitimer la partie adverse, ce qui nuit alors à la construction collective (Beuret, 2006). Même Simmel, qui prônait la fonction socialisante des conflits (cf. état de l'art), en évoque des « cas limites », dans lesquels le conflit n'est pas souhaitable : par exemple s'il est causé exclusivement par le désir de se battre, ou si la haine est plus forte après le conflit que pendant, avec une impossibilité totale de faire la paix (Simmel, 1999). Aucun de nos cas n'est dans l'un ou l'autre des cas-limites extrêmes de Simmel ; cependant, d'après les acteurs rencontrés, on en retrouve parfois certains aspects, pour certaines personnes seulement, mais qui semblent ruiner l'effort de construction collective effectué par les autres, et contraindre le développement argumentatif de la controverse.

Pour favoriser la prise en compte des attentes sociétales, et pour éviter la souffrance des porteurs de projets, il nous semble donc nécessaire de proposer des pistes d'amélioration des enquêtes publiques en élevage porcin. Nous nous intéresserons alors tout particulièrement aux notions de concertation et de médiation dans la partie suivante.

3.2.2. Préconisations en vue de favoriser une négociation concertative plutôt que conflictuelle

Nous avons vu dans l'état de l'art la notion de proximité géographique qui nous a aidés à comprendre la survenue de conflits locaux. C'est maintenant celle de **proximité organisée** qui nous permettra d'envisager des solutions quant à la sortie de ces conflits, par des processus de coordination. La proximité organisée se décline selon deux logiques : une **logique de similitude**, dans laquelle on considère des acteurs comme proches s'ils se ressemblent en termes de savoirs et représentations, et une **logique d'appartenance**, dans laquelle on considère des acteurs comme proches s'ils appartiennent aux mêmes espaces de rapports. A travers ces deux logiques, différentes modalités de gestion des conflits peuvent être menées en parallèle (Caron, Torre, 2008 ; Beuret, Torre, 2012).

Logique d'appartenance et médiation

Dans la logique d'appartenance, c'est le fait d'appartenir à un même réseau qui permettra d'instaurer une discussion entre les acteurs. Celle-ci pourra avoir lieu de manière directe entre les acteurs en question, ou bien de manière indirecte par le biais de tiers - appartenant à ce réseau- qui cherchent à favoriser une médiation. Dans nos cas, parmi les espaces sociaux (réseaux) où se déploie le conflit (vus au paragraphe 2.3.2), outre l'espace créé par la procédure d'enquête publique, deux nous semblent particulièrement pertinents pour instaurer une médiation : le conseil municipal de la commune concernée, et le quartier ou village du projet. En effet, c'est dans ces deux réseaux-là que nous avons pu mettre en évidence l'existence de « témoins neutres » jouant un rôle de médiation, plus ou moins volontaire et plus ou moins affiché, mais qui dans tous les cas semblait favoriser de meilleures conditions du débat. D'une part, les élus locaux peuvent jouer ce rôle de médiation, notamment lors de la présentation du projet au conseil municipal, mais à certaines conditions seulement : s'ils portent un intérêt à l'agriculture, et s'ils ne sont pas eux-mêmes engagés dans le conflit, de manière visible ou invisible. Mais ce sont surtout certains riverains « lambda » qui nous semblent les plus à même de jouer ce rôle de médiation. Rémi Mer soulevait l'idée que les néo-ruraux des milieux artistiques et intellectuels pouvaient jouer un rôle de médiation pour réconcilier agriculture et société (Mer, 1999, p.232) ; nous pensons plutôt que ce sont les autochtones qui ont une longue expérience du territoire, qui ont une origine agricole, mais qui ont également une expérience d'autres situations, et qui sont actuellement retraités (car disposent de plus de temps pour rencontrer les différentes parties) qui sont les mieux placés pour ce faire : c'est **la figure du « voisin qui connaît tout le monde »**, tel qu'il peut être désigné par les riverains, qui a fortement à cœur de maintenir ou restaurer la cohésion sociale du quartier. Dans tous les cas -élus ou riverains-, ce sont les personnes ayant des visions d' « experts mitigés » (cf. § 2.2.1) qui nous semblent les plus à même de jouer un rôle de médiation, tel l'enquêté n°26 qui a envoyé un courrier au commissaire enquêteur dans lequel il se présente lui-même comme le voisin neutre qui a rencontré tout le monde, dans le but de faire la part des choses.

En somme, les personnes que nous préconiserons comme médiateurs sont les « experts mitigés » ayant une longue expérience du territoire, résidant dans le quartier concerné et/ou membres du conseil municipal.

Logique de similitude et concertation

Dans la logique de similitude, c'est le fait de partager de mêmes savoirs ou représentations qui sera mobilisé et qui pourra alors servir de point de départ à une concertation. Celle-ci se distingue de la médiation en ce qu'elle ne nécessite pas l'intervention d'un tiers pour

faciliter la recherche d'un accord entre les parties prenantes. Les échanges sont animés par l'une des parties ou, dans certains cas, par un facilitateur lié à l'une d'entre elles, ce qui la rapproche alors de la médiation. Nous ne pouvons pas envisager de concertation avec des individus trop différents de par leurs vécus ou connaissances. C'est alors plutôt entre acteurs « autochtones restés » (cf. § 2.1.2), et/ou entre acteurs du milieu agricole, c'est-à-dire des acteurs du même « monde », que nous la préconiserons. En effet, même si des acteurs du monde agricole peuvent avoir des visions de l'agriculture et des appartenances syndicales divergentes, ils possèdent le même socle de références, ainsi qu'un langage commun, sur lesquels pourra se baser la discussion. Cela est particulièrement le cas entre deux éleveurs porcins ayant chacun une expérience de l'enquête publique (par exemple dans le cas n°9 entre le porteur de projet et l'enquêtée n°21 défavorable au projet qui a elle-même subi une EP conflictuelle).

Ainsi, avec les acteurs du monde agricole (logique de similitude plus ou moins grande) pourra-t-on envisager la concertation, qui est facilitée par une référence à une culture commune ; alors qu'avec les néoruraux qui ont une connaissance externe de l'agriculture, c'est la médiation qui sera plus adaptée, via les réseaux qu'ils ont en commun (quartier, conseil municipal).

Procéder par étapes, de manière adaptée

Tous les acteurs concernés peuvent être à l'initiative de ces démarches de concertation et de médiation, mais nous pensons que les porteurs de projet ont un rôle particulier à jouer, dans le sens que l'enquête publique fait partie intégrante de leur travail (Nicourt, 2004), bien que nous ayons conscience du peu de temps dont ils disposent pour ce faire. Cela étant, avant même de penser à initier de telles démarches, la première étape peut tout simplement consister à ne pas refuser les sollicitations qui leur sont faites de la part de riverains. En ce qui concerne la médiation, bien que ce soient les médiateurs eux-mêmes qui se portent volontaires, les porteurs de projet peuvent contribuer à favoriser ces prises d'initiative, en informant de leur projet un entourage géographique le plus large possible, qui ne se limite pas aux voisins les plus proches ni aux seuls acteurs du milieu agricole, et cela suffisamment en amont, et de manière compréhensible de tous. En termes de concertation, la **réunion publique** constitue un dispositif courant. Néanmoins nous avons constaté dans nos cas que soit les porteurs de projets ne souhaitent pas en organiser, soit elles ont échoué du fait d'une virulence des débats trop importante (insultes, attaques personnelles) ne permettant pas de développement argumentatif. De ce fait, la **visite de l'élevage avec explication du projet** nous semble plus adaptée pour susciter un débat constructif sur la réalité du projet, et ainsi permettre à la fois information et dialogue, et créer un lien entre parties prenantes favorisant la compréhension mutuelle, comme nous avons pu le constater dans le cas n°5 : « *On a été vraiment très bien accueillis avec un souci d'apport technique pour qu'on comprenne comment ça fonctionnait, c'était une très bonne initiative, j'ai appris des choses. [...] Ils m'ont pas convaincue de l'intérêt de ce modèle-là sur le long terme, mais ça m'a apporté plus de tolérance, parce que ces gens-là étaient sympas tout simplement* » (enquêtée n°11, opposante à un projet ayant visité l'élevage). Néanmoins, l'organisation d'un tel événement ne va pas toujours de soi, et des formations pourraient être envisagées dans cette optique, à partir des méthodes existantes, tel le *Guide du dialogue territorial* de Philippe Barret (Barret, 2012), la méthode RELIEF élaborée par Jean-Eudes Beuret (Beuret, 2006), ou encore le rapport particulièrement opérationnel de l'ADEME *La concertation en environnement* (ADEME, 2011). Ces guides, très récents, ont vu le jour dans un contexte où la concertation tend à s'imposer progressivement comme principe d'action publique, et pourraient être également utiles aux élus municipaux en charge des enquêtes publiques, que nous avons souvent vus démunis face aux conflits et/ou demandeurs de conseils quant à la restauration de dialogue entre agriculteurs et autres riverains de leur commune.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était d'étudier des cas de conflits locaux cristallisés par des projets porcins présentés en enquête publique, en rencontrant les parties prenantes adverses ainsi que des témoins, en complément des porteurs de projet rencontrés en 2012. Il s'agissait de décrire et comprendre les actions des acteurs dans leur diversité, pour en dégager, ensuite, des logiques plus générales. Il en ressort, en premier lieu, que les conflits locaux liés à l'élevage porcin ne peuvent se résumer à des conflits entre agriculteurs et néoruraux, les uns attachés à la dimension productive de l'espace rural, les autres à sa dimension « cadre de vie ». En effet, les conflits locaux mobilisent des acteurs aux profils et préoccupations multiples, qui s'engagent (ou non) en faveur ou en défaveur de projets selon des jeux d'acteurs complexes.

Des conflits locaux à mi-chemin entre conflits d'usage et controverses sociotechniques

Dans nos conflits locaux se recoupent deux dimensions : celle des **conflits d'usage** et celle des **controverses sociotechniques**. La dimension « usages » des conflits concerne la question des nuisances (conflit entre un usage productif et un usage résidentiel), mais également celle de l'impact environnemental des projets (conflit entre un usage productif et un usage de préservation), et enfin celle de la répartition des terres agricoles par production ou par système de production (conflit entre un usage productif et un autre usage productif). La dimension « controverses » des conflits concerne quant à elle la remise en cause de l'expertise technique des projets, et la défense d'autres systèmes de production porcine (porc sur paille ou production biologique). Nous retrouvons là les thématiques trouvées par Elsa Delanoue à l'échelle nationale, à savoir l'environnement, l'économie et le social. Cependant, si ces thématiques sont globalement les mêmes, on semble percevoir un **décalage temporel entre les préoccupations du niveau local, et celles du niveau national**. En effet, au niveau local, c'est la controverse environnementale qui suscite le plus de débats, tandis qu'au niveau national, c'est la question du bien-être animal qui semble prendre de l'ampleur alors que la controverse environnementale tend à se résoudre. La question des emplois et du développement territorial semble également davantage présente à l'échelon local. Ces deux dimensions conflictuelles peuvent être portées par des acteurs distincts, mais le plus souvent c'est au sein de chaque individu qu'elles se mêlent, l'une pouvant parfois susciter l'autre : par exemple des riverains inquiets des nuisances générées par un futur projet peuvent être amenés à se questionner sur la pertinence d'un modèle agricole. En somme, l'idée que les éleveurs porteurs de projets s'« accaparent des terres » qui « auraient pu servir » à l'agriculture biologique illustre bien que les deux dimensions peuvent se rejoindre.

Des histoires de vie plutôt que des mobiles

La question des « motifs » ou « mobiles » de mobilisation, qui préoccupe beaucoup la filière, semble perdre de son sens dès lors que nous analysons les conflits de manière symétrique selon une démarche compréhensive : tel opposant cherche-t-il à défendre la valeur immobilière de sa maison, à occuper son temps libre de retraité, à se sociabiliser, à combattre la municipalité en place, à prendre sa revanche contre un voisin de longue date ? Dresser la liste des mobiles semble finalement assez vain : il est en effet impossible -et peu souhaitable dans notre démarche-, de relier tel mobile à telle trace laissée par une action, comme le ferait un détective. A cette question des motifs, nous répondrons plutôt que les actions des acteurs sont le fruit de vécus, de rencontres, d'expériences personnelles, de connaissances et de représentations de l'élevage porcin toutes aussi variées que légitimes. A l'instar de Rémi

Barbier, les motifs nous apparaissent finalement comme étant des arguments internes aux conflits, et non comme des éléments d'analyse : les acteurs des conflits interprètent mutuellement leurs actions, et tentent d'imposer leurs interprétations à d'autres.

Des jeux d'acteurs multiples

Notre étude a montré des jeux d'acteurs complexes et parfois inattendus, les acteurs les plus visibles n'étant pas toujours ceux qui sont à l'origine de la mobilisation locale : des néoruraux peuvent notamment se faire porte-paroles d'anciens agriculteurs laissés pour compte de la modernisation, peinant à transmettre leurs exploitations vieillissantes, ce qui peut alors faire remonter en surface des rancœurs ou tensions parfois anciennes entre productions et/ou entre familles autochtones. Dans ces jeux d'acteurs complexes, opposants et partisans des projets endossent chacun le statut de victime : si les riverains ont l'impression que le projet leur « tombe dessus », les éleveurs semblent tout autant surpris que celui-ci, conçu avec l'appui d'experts, puisse susciter une opposition locale. Chacun se considère alors, tel David luttant contre Goliath, comme n'ayant que peu de poids face au camp adverse, qui est d'ailleurs souvent diabolisé, sinon incompris. L'absence de dialogue entre parties prenantes limite alors le développement argumentatif de la controverse, ce qui peut cristalliser les incompréhensions, et susciter frustrations et souffrances pour les acteurs.

Cristallisés par des enquêtes publiques dont l'intérêt et les règles du jeu sont encore mal compris ou mal perçus, nos conflits locaux peuvent finalement être considérés comme des symptômes de la transformation du mode de décision et d'action publique, tout autant voire davantage que comme des symptômes de l'évolution de l'espace rural et de sa population. Les conflits locaux ne sont pas spécifiques de l'agriculture ni de l'élevage porcin, mais nos cas d'étude possèdent des particularités qui semblent leur être propres, telles que la virulence des débats, ou encore le caractère souterrain des tensions, souvent de longue durée, entre acteurs du monde agricole, qui tendent à confiner les différends.

La concertation : nouvelle modernité pour la filière porcine ?

Nous l'avons évoqué en introduction, le contexte actuel de volonté d'intégration des attentes sociétales est relativement récent, les années 90 ayant été marquées par des relations plus troubles entre élevage porcin et société. Cela étant, si quinze ans ont été suffisants à la réalisation d'un changement technique et social des élevages porcins, ils ne le sont pas pour faire passer certains événements dans le domaine de l'histoire : en effet, nous avons constaté que ceux-ci ont laissé des traces dans les mémoires, et contribuent à expliquer les visions actuelles de l'élevage porcin. Il nous semblerait alors intéressant de s'interroger sur la **nécessité d'un mea culpa** de la filière porcine. Celui-ci pourrait être une condition *sine qua non* à toute tentative de concertation, dans laquelle la filière semble vouloir s'engager, malgré les réticences de quelques-uns encore attachés à l'ancien adage « vivons heureux, vivons cachés ». L'enjeu serait alors de **voir en la concertation une innovation** permettant un progrès à la fois technique et social de l'élevage porcin, qui pourrait trouver une place dans l'idéologie du « progrès » des éleveurs concernés. Ne nous méprenons pas pour autant sur la faisabilité à court terme de l'instauration de véritables processus de concertation lors de la conception des projets porcins, nos cas d'étude montrant un degré de concertation faible, si ce n'est inexistant. Néanmoins cela nous paraît envisageable à moyen ou long terme, ainsi en témoigne la citation d'un opposant, des plus virulents pourtant :

« L'agriculture, c'est pas un monde de bisounours, mais ça peut s'améliorer » (enquête n°25, éleveur porcin, opposant à un projet).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

- Barbier R. (2002). *Comment étendre la démocratie aux projets techniques ?* In 4^{ème} Rencontre Ville Management. Le Duff R., Rigal J-J., Schmidt G., Dalloz, Actes, p.181-197.
- Barret P. (2012). *Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*. L'Aube, La Tour d'Aigues, 234 p.
- Bensaude-Vincent B. (2013, 1ère éd.1999). *L'opinion publique et la science : à chacun son ignorance*. La Découverte, Sciences humaines et sociales, Paris, 226 p.
- Beuret, J.-E. (2006). *La conduite de la concertation*. L'Harmattan, Paris, 342 p.
- Bloor D. (1982, trad. 1976). *Sociologie de la logique ou les limites de l'épistémologie*. Pandore, Paris.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Le Seuil, La couleur des idées, Paris, 358 p.
- Callon M., Latour B., Akrich M. (2006). *Sociologie de la traduction*. Presses des mines, 401 p.
- Goutal Y., Peynet P., Peyronne A. (2012). *Droit des enquêtes publiques*. Lamy, Axe Droit, 278 p.
- Hervieu B., Viard J. (1996). *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. L'Aube, Marseille, 160 p.
- Hervieu B., Purseigle F. (2013). *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin, Paris, 318 p.
- IFIP. (2013). *Mémento de l'éleveur de porc, 7^{ème} édition*. Institut du porc, Paris, 364 p.
- Jonas H. (1990). *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Les Editions du Cerf, Paris, 336 p.
- Kayser B. (1990). *La renaissance rurale*. Armand Colin, Paris, 316 p.
- Kayser B. (1996). *Ils ont choisi la campagne*. L'Aube, La Tour d'Aigues, 206 p.
- Latour B. (1999). *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte, Paris, 382 p.
- Mendras H. (1984). *La fin des paysans*. Actes Sud, Paris, 436 p.
- Mer R. (1999). *Le paradoxe paysan : essai sur la communication entre l'agriculture et la société*. L'Harmattan, Paris, 236 p.
- Perrier-Cornet P. (2002). *Repenser les campagnes*. L'Aube, La Tour d'Aigues, 279 p.
- Piquot J-F. (2000). *24 mois de fonctionnement du conseil départemental d'hygiène d'Ille-et-Vilaine, ou le temps du tango*. Comité de défense de l'environnement des 4 cantons et France Nature Environnement (FNE).
- Quivy R., Van Campenhoudt L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod, 4^{ème} édition, Paris, 272 p.
- Schmoll P. (2008). Introduction de *Matières à controverses*. Néothèque, Strasbourg, p. 9-13.

Simmel G. (1999, trad. 1908). *Le conflit*. In Sociologie : études sur les formes de la socialisation. Presses Universitaires de France, Paris, p.265-346.

Torre A., Beuret J-E. (2012). *Proximités territoriales : construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*. Economica Anthropos, Paris, 105 p.

Articles

Alphandéry P., Bitoun P., Dupont Y. (2000). Ruralités : la campagne entre terroirs et mondialisation. *La Documentation française, Problèmes économiques et sociaux*, p.3.

Bonnaud L., Nicourt C. (2006). La réorganisation du territoire de l'éleveur mise à l'épreuve des critiques de son travail. *Journées de la recherche porcine*, n°38, p. 241-246.

Brisson G., Mercier G., Godbout S., Lemay S. (2009). Élevage porcin et santé publique : risque, controverse et violence non intentionnelle. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, n° 150, p. 421-440.

Caron A., Torre A. (2005). Une approche des conflits d'usage et de voisinage dans les campagnes françaises en termes de proximité. *Colloque Faire Campagne*, p.9-22.

Delanoue E., Roguet C., Selmi A. (2014). Contestation sociale de l'élevage porcin en France : regards croisés de professionnels de la filière et d'associations. *Journées de la recherche porcine*, n°46, p.235-240.

Dockès A.-C., Guinot C., Kling-Eveillard F., Fourdin S., Barbier M. (2012). Étudier les controverses : approche méthodologique et application à la consommation de viande rouge et de gaz à effets de serre. *Rencontres Recherche Ruminants*, n°19, p.17-20.

Godard O. (1999). De l'usage du principe de précaution en univers controversé : entre débats publics et expertise. *Futuribles*, n°239-240, p.37-60.

Guingand N. (1999). Nuisances olfactives : de la porcherie à l'épandage. *Ingénieries EAT*, n°20, p.69-74.

Jeanneaux P., Perrier-Cornet P. (2008). Les conflits d'usage du cadre de vie dans les espaces ruraux et la décision publique locale. *Économie rurale*, n°306, p.39-54.

Lemieux C. (2007). A quoi sert l'analyse des controverses ? *Mil neuf cent*, n°25, p. 191-212.

Levain A. (2013). Faire face aux « marées vertes », penser les crises du vivant. *ethnographiques.org*, n° 27 [en ligne] <http://www.ethnographiques.org/2013/Levain>, consulté le 14.05.2014.

Maquet P., Bartiaux-Thill N., Wavreille J. (2011). Image de la production porcine en Wallonie : analyse du contexte communicationnel et sociétal. *Journées de la recherche porcine*, n° 43, p.257-258.

Mathieu N. (1998). La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix. *Economie rurale*, n° 247, p.11-20.

Mathieu N. (2007). Le lien des agriculteurs aux lieux et aux autres habitants : une évolution majeure à observer. *Économie rurale*, n°300, p.129-133.

Mormont M. (1996). Espaces ruraux et modes de vie contemporains. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 32, p. 193-198.

- Mormont M. (2009). Globalisations et écologisations des campagnes. *Etudes rurales*, n° 183, p.143-160.
- Nicourt C., Girault J.-M., Bourliaud J. (2000). Les odeurs d'élevages: textes, conflits et négociations locales. *Économie rurale*, n°260, p. 79-89.
- Nicourt C., Girault J.-M. (2004). L'enquête publique, un travail d'éleveur. *Journées de la Recherche Porcine*, n°36, p. 113-118.
- Nicourt C., Gasparo S. (2005). Critique du travail et fragilisation de l'identité de l'éleveur. *Journées de la recherche porcine*, n°37, p. 391-396.
- Nicourt C. (2009). Quelles conceptions du développement durable chez les éleveurs de porcs ? *Journées de la Recherche Porcine*, n°41, p. 291-296.
- Pécaud D. (2012). L'histoire du concept d'acceptabilité (et les questions que cela pose). *Colloque Les énergies Marines Renouvelables et vous*, 7 p.
- Teffene O., David S. (2003). Perception de l'activité agricole sur un territoire : attentes locales et représentations des agriculteurs. *Techniporc*, n° 6, p.5-10.
- Torre A. et al. (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains : le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, p. 415-453.

Mémoires et thèses

- Calmel M., Le Coadic R. (2013). Les agriculteurs costarmoricens à la croisée des chemins : enquête sur la façon dont les exploitants agricoles des Côtes d'Armor perçoivent leur profession et ses enjeux actuels. Rapport, Université Rennes 2/Conseil Général Côtes d'Armor, 154 p. + annexes.
- Charlier B. (1999). La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974. Thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, 753 p.
- Guillain P.-E. (2001). Les conflits d'usage dans les campagnes à partir de la presse quotidienne régionale. Rapport, Ina-PG/Inra-Enesad, 19 p. + annexes.
- Le Guen R. Blanchy A., Coutant F., Latinier I., Lamy S., Mouillebouche G., Protat S. (2004). La perception des nuisances générées par les élevages porcins par leur voisinage : enquêtes en Pays de la Loire. Rapport, ESA Angers, 75 p. + annexes.
- Prével M. (2005). L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole. L'Harmattan, Paris, 304 p.

Rapports

- ADEME. (2011). La concertation en environnement : éclairage des sciences humaines et repères pratiques. Document, 63p.
- Caracostas P., Muldur U. (1997). La Société, ultime frontière : une vision européenne des politiques de recherche et d'innovation pour le XXIème siècle. Rapport d'étude de la Commission Européenne, 216 p.
- Danel J-B., Fouillade P., Guillet M., Travers J.-M. (2012). Quel avenir pour la filière porcine française ? Rapport d'étude CGAAER n° 11050, 77 pages.

Grannec M.-L., Ramonet Y., Selmi A. (2013). Déterminants sociaux et enjeux des conflits liés aux projets d'élevages porcins en Bretagne. Rapport d'étude Chambres d'agriculture de Bretagne, 12 p.

INSEE. (2012). La méthode de détermination des « bassins de vie 2012 ». Rapport INSEE, 6 pages.

Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ). (2009). La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural. Revue systématique des écrits, 78 p.

Lefranc C. (2002). Compte rendu du recensement des conflits et tensions d'usages par l'analyse de presse quotidienne régionale. Programme INRA DADP, Région Rhône-Alpes.

Mora O., Riba G., Hubert B. (2010). Vers de nouvelles ruralités ? DATAR Territoires 2040 n°2, p.93-94.

Poncet J.-F., Belot C. (2008). Le Nouvel espace rural français. Rapport du Sénat n°468 de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, 4 p.

Documents statistiques et territoriaux

Agreste Bretagne, mars 2012. Résultats définitifs du recensement agricole 2010. Le développement des très grandes exploitations.

Agreste Bretagne, mars 2012. Résultats définitifs du recensement agricole 2010. Vers une meilleure prise en compte de l'environnement en agriculture.

INSEE. (2012). Le nouveau zonage en bassins de vie. INSEE Première n°1425, Décembre 2012.

INSEE. (2011). Population selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 1er janvier 2011[en ligne] http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=2&ref_id=poptc02108 (consulté le 16/07/14).

INSEE. (2013). Population selon le sexe et l'âge au 1er janvier 2013 [en ligne] http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=2&ref_id=poptc02104 (consulté le 16/07/14).



Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
Spécialité : Génie de l'Environnement
Spécialisation / option : Agricultures Durables et Développement Territorial
Enseignant référent : Philippe Boudes

Auteur : Mathilde Salinas	Organisme d'accueil : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne Adresse : Rond-point Maurice Le Lannou 35042 Rennes Cedex Maître de stage : Marie-Laurence Grannec
Date de naissance* : 01/04/1992	
Nb pages : 65 pages Annexes : 30 pages	
Année de soutenance : 2014	

Titre français : Conflits locaux en élevage porcin : jeux d'acteurs, déterminants, et enjeux pour la filière et la démocratie participative

Titre anglais : Localized conflicts related to pig farming : role-playing games, determinants, and issues about participative democracy and pig industry

Résumé :

Dans un contexte de renforcement de la démocratie technique et de multiplication des revendications sociales adressées à l'élevage, ce mémoire vise à mieux comprendre les controverses liées à l'élevage porcin, en envisageant cette question sous l'angle local d'oppositions à des projets présentés en enquêtes publiques. Ce travail s'appuie sur l'étude de dix cas de conflits locaux ayant eu lieu en Bretagne au cours des dix dernières années, par des entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs des conflits, complétés par les rapports d'enquêtes publiques et la presse quotidienne régionale. A partir de l'analyse des visions qu'ont les acteurs de l'élevage et des éleveurs porcins, de leurs registres d'argumentation ainsi que des stratégies qu'ils adoptent lors des conflits, ce mémoire réalise une description fine des processus conflictuels, permettant alors d'en identifier des déterminants plus généraux et d'élaborer des préconisations visant à favoriser la concertation lors de la conception de projets. Nous montrons que les conflits locaux peuvent finalement être considérés comme des symptômes de la transformation du mode de décision et d'action publique, tout autant voire davantage que comme des symptômes de l'évolution de l'espace rural et de sa population.

Abstract :

This report aims at a better understanding of controversies of pig farming in taking into account technical democracy reinforcement and increasing social demands to livestock farming. The work is based on a study of ten localized conflicts cases, through interviews of conflicts actors, associated with public inquiries reports and daily regional press. Considering actor's visions of pig farming and farmers, arguments and strategies during the conflicts, the report describes conflictual processes at the local scale. General determinants are identified and some suggestions elaborated in order to facilitate cooperation when elaborating projects. Localized conflicts can finally been considered as symptoms of the transformation of public decision and action, rather than symptoms of the rural space evolution.

Mots-clés : conflits d'usage, controverses sociotechniques, enquêtes publiques, élevage porcin

Key words : land-use conflicts, sociotechnical controversies, public inquiries, pig farming

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires